

Le COJO referait le "coup" de l'ABC pour Radio-Canada

par Guy PINARD

Le Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal (COJO), avec la même maladresse, se prépare à répéter "l'opération ABC" au Canada au profit de la Société Radio-Canada et au détriment, évidemment, du réseau privé CTV et de son pendant québécois TVA.

C'est du moins l'avis de M. Johnny Esaw, directeur des sports du réseau

CTV, suite à une conversation téléphonique qu'il a eue avec M. Roger Rousseau, président et commissaire général du COJO.

"J'ai appelé M. Rousseau hier (jeudi), a-t-il dit lors d'une conversation téléphonique, et je lui ai demandé où nous nous trouvions dans le cas-tête. M. Rousseau m'a alors répondu qu'actuellement la Société Radio-Canada avait pris une grande avance

sur nous ("had the inside track"). Malgré mon ébahissement, je lui ai souligné que la dernière fois qu'il avait utilisé cette expression ("had the inside track"), cela avait été pour confirmer, à toute fin pratique, la vente des droits de télévision américains au réseau ABC."

La fureur de M. Esaw est d'autant plus facile à comprendre que lors de la tumultueuse conférence de presse

de mercredi, M. Paul Desrochers, président du comité des droits de télévision du COJO, a dit qu'il escomptait obtenir la somme de \$5 millions... de la Société Radio-Canada, pour les droits canadiens.

Dans le cas de CTV, il est un argument auquel le COJO ne pourra pas recourir, celui du manque de persévérance. Car comme l'explique M. Esaw, il n'a jamais cessé de manifes-

ter son intérêt pour la télévision des Jeux olympiques au Canada.

"Ma correspondance pourrait le prouver, ma première demande officielle remonte au 9 juin 1970, moins d'un mois après l'obtention des Jeux par la Ville de Montréal à Amsterdam, alors que j'avais fait parvenir une lettre au président Harold Wright, Voir COJO en page A 2

"Je n'ai plus rien..."

Au milieu de leurs meubles et d'objets familiers ramassés à la sauvette, puis étalés sur le trottoir, plusieurs citoyens grecs de Montréal étaient complètement désespérés, la nuit dernière, après qu'un violent incendie eut détruit des dizaines de logements au coeur même de leur quartier.

M. Mitris Markesimis, par exemple, le père de 12 enfants. "Nous avons emménagé dans cet appartement, il y a trois semaines à peine. Nous avons fait des frais pour le décorer et voilà que le feu a tout détruit. L'autre maison où nous habitions auparavant a aussi été rasée par un incendie... Je ne sais pas ce que nous allons devenir".

M. Markesimis a recouvert lampes, vaisselle, vêtements, de lourdes toiles. Toutes ces choses sont foulées pieds par les pompiers qui s'affairent.

"Nous, les Grecs, nous sommes très attachés à nos biens", confie-t-il.

Assis sur les valises de leurs voisins, les enfants de M. Atanasios Rigas regardent les flammes qui s'échappent du pâté de vieilles maisons. Ils ont tous été tirés du lit par les cris

Voir INCENDIE en page A 2



photo René Picard, LA PRESSE

Un violent incendie a détruit plusieurs logements dans le coeur du quartier grec de Montréal, la nuit dernière. Le feu a pris naissance à la suite d'une explosion dans un hangar.

Moins d'anglophones dans les écoles anglaises de la CECM!

par Lysiane GAGNON

Le réseau anglophone de la Commission des écoles catholiques de Montréal comprend, par rapport à ces dernières années, de moins en moins d'enfants de langue maternelle anglaise (28,7 p. cent en 1969 et seulement 23,9 p. cent cette année)... et de plus en plus de francophones (11,5 p. cent par rapport à environ 9 p. cent il y a 3 ans) et d'élèves d'origine étrangère, notamment ceux de langue maternelle italienne, qui forment la moitié (49,6 p. cent) du réseau anglais de la CECM.

Le réseau français, par contre, reste comme par les années précédentes extrêmement homogène, avec 96,6 p. cent d'élèves de langue française...

et seulement 1,4 p. cent d'élèves de langue italienne et 1,1 p. cent d'anglophones.

Tels sont les points saillants qui se dégagent d'un rapport compilé par le Service de la statistique de la CECM et qui se fonde sur un questionnaire détaillé qu'ont rempli, en mai dernier, les parents des 207,899 élèves de la commission scolaire.

Le questionnaire portait notamment sur la langue maternelle de l'enfant et sur la langue qu'il parle habituellement à la maison. Dans ce cas, la langue maternelle est "la première langue parlée et encore comprise par l'enfant".

On constate une fois de plus, avec ces nouvelles données, que les Néo-

Québécois continuent à fréquenter massivement l'école anglaise, et que même les francophones commencent à s'y retrouver en plus grand nombre, et l'on constate également que le réseau anglo-catholique de Montréal se maintient, de fait, grâce à ces apports (puisque les élèves de langue anglaise ne forment même pas le quart de sa clientèle et qu'ils constituent, sur l'ensemble de la population de la CECM, une proportion de... 5,9 p. cent!).

L'assimilation

La résistance à l'assimilation linguistique se fait sentir notamment chez les enfants d'origine italienne (qui sont nés ici, comme c'est d'ailleurs le cas de la grande majorité de la clientèle scolaire de la CECM), lesquels parlent encore italien à la maison dans une proportion de 88 p. cent. Même phénomène dans le cas des enfants francophones inscrits dans des écoles anglaises, dont la majorité (86 p. cent) parlent encore français à la maison. Par contre, près de la moitié (40,3 p. cent) des élèves anglophones inscrits à l'école française parlent français à la maison.

Le réseau français paraît avoir une puissance d'assimilation bien supérieure au réseau anglais. Phénomène

qui, selon le directeur de la statistique à la CECM, M. Fernand Desjardins, s'explique notamment par le fait que les non-francophones y sont si peu nombreux qu'ils n'ont d'autre choix que de s'intégrer à la majorité.

Signalons en particulier que les élèves italiens qui fréquentent le réseau français abandonnent leur langue maternelle en faveur du français dans une proportion de 21,5 p. cent, tandis que seuls 9,3 p. cent de ceux qui fréquentent le réseau anglophone adoptent l'anglais comme langue parlée au détriment de leur langue maternelle.

Aucun porte-parole officiel de la CECM n'a pu commenter ce rapport, la présidente et le vice-président, Mme Lavoie-Roux et M. Poirier, étant tous deux à l'étranger. Il reste que ces chiffres, même s'ils sont impressionnants, n'apportent aucun élément susceptible de changer les positions déjà exprimées par la CECM sur la question linguistique: les commissaires se sont déjà prononcés à diverses reprises sur la nécessité d'instituer des mécanismes législatifs pour assurer "la priorité du français" et pour limiter l'intégration des Néo-Québécois et des francophones au réseau scolaire anglophone.

Nos informations en page A 6

Déjà deux nouveaux emplois...

Quelques heures à peine après que le premier ministre en sursis ait démontré au Canada tout entier sa parfaite compréhension d'un gouvernement de consensus en troquant sa philosophie de contrepoids contre un retour prématuré sur le plancher des vaches, les effets de la générosité anticipée de son vaste programme de réhabilitation économique se font déjà sentir. En effet la compagnie Télésat-Canada (qui s'occupe de nous pourvoir de petites boules en orbite) a donné le signal de la reprise en offrant, dès hier matin, deux nouveaux emplois.

L'heureux travailleur embauché pour la première fonction sera responsable de l'intégration du lanceur à l'usine d'assemblage et à la rampe de lancement. Il est vrai qu'il devra aussi s'assurer de la compatibilité des systèmes électriques et mécaniques du lanceur et du vaisseau spatial. Il va sans dire qu'il prendra part aux revues périodiques et s'assurera de l'exécution des engagements contractuels. Moins que rien en fin de compte!

Le deuxième heureux élu sera responsable des systèmes de propulsion du vaisseau spatial et plus spécialement de l'étude des données de calibration du système des propulseurs utilisés pour des manoeuvres orbitales. Un jeu d'enfant, quo! même s'il devra également analyser les données des tests et prendre part aux opérations à la rampe de lancement, en particulier à l'inspection du moteur d'apogée et aux derniers tests, le tout pour l'astronomie salaire de \$12,000 par année.

Comme disait M. Trudeau, avant son chemin de Damas, le problème n'est pas celui de la pénurie d'emplois au Canada mais celui de la mobilité de la main-d'oeuvre. Les travailleurs ne veulent pas aller en orbite.

Claude Saint-Laurent

La bière coûte plus cher

par Jules BELIVEAU

Même les consommateurs qui veulent oublier la hausse du coût de la vie en buvant de la bière ne pourront désormais noyer tout à fait leur chagrin: la bière aussi est augmentée!

Depuis le 1er janvier, la plupart des épiceries licenciées du Québec vendent

la caisse de 12 petites bouteilles de bière au moins cinq cents de plus qu'auparavant et la caisse de 24 bouteilles au moins 10 cents de plus. Chez les épiceries qui ont choisi de suivre à la lettre les suggestions de l'Association des Détaillants du Québec, Voir BIERE en page A 2

AUJOURD'HUI

Facteurs et postiers votent dans la plus totale confusion

Premier meurtre de l'année à Montréal — page A 3

Bilan du gouvernement Bourassa... revu et commenté — page A 6

L'humanité produit chaque année 3,5 milliards de tonnes de déchets — page A 7

Les libéraux sont "dans leurs petits souliers" et ils devront y rester — page A 9

Espoir pour les victimes d'un cancer de la figure — page A 10

"Que Finley vende et tout ira mieux" — Gilles Meloche — page B 1

VIVRE AUJOURD'HUI

Faut-il sauver le Pied-du-Courant et à quel prix?

BÂTIR AU QUÉBEC

Le nouveau code de la plomberie admet le tuyau de plastique

ARTS ET LETTRES

BALI et ses mystères

TOURISME

"Quand les bateaux s'en vont..."

TÉLÉ-PRESSE

Téléchrome: inciter les jeunes à la création

PERSPECTIVES

La retraite: grandes vacances ou mise au rancart?

SOMMAIRE

Arts et Lettres: C 1 à C 14
Bandes dessinées: B 10
Bâtir au Québec: F 1
Bricolage: F 2
Bridge: B 11
Cinéma: C 6
Décès, naissances, etc.: B 9
Échecs: B 11
Économie: E 6 à E 8
Editorial: A 4
Horoscope: E 4
Informations étrangères: A 8
Informations nationales: A 9
Jardinage: F 2
Loisirs et récréation: B 10
"Mot-mystère": B 11
Mots croisés: B 11
Petites annonces: F 3 à F 14
Radio et télévision: C 8
Religion: E 5
Sciences: A 10
Sports: B 1 à B 8
Timbres: B 11
Tourisme: D 1 à D 10
Tribunaux: D 11
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 4
Votre médecin: E 3

mini-loto

TIRAGE: VENDREDI 5 janvier

18814 20 GAGNANTS DE \$500.
8814 160 GAGNANTS DE \$500.
814 1620 GAGNANTS DE \$100.

inter-loto

Casse postale 908, Place d'Armes, Montréal 126, Qué. Tél.: 873-5350-53

TIRAGE: 5 janvier 1973

1,262,882 BILLETS VENDUS
3,818 GAGNANTS
\$1,020,200 EN PRIX

LE PREMIER NUMÉRO COMPLET	8 0 3 1 2 9 5	GAGNE \$125,000.	Le deuxième numéro complet	8 7 5 4 5 7 3	gagne \$50,000.	Le troisième numéro complet	8 2 9 7 2 1 4	gagne \$25,000.
13 BILLETS SE TERMINANT PAR	3 1 2 9 5	GAGNENT \$5,000.	13 billets se terminant par	5 4 5 7 3	gagnent \$1,000.	12 billets se terminant par	9 7 2 1 4	gagnent \$1,000.
113 BILLETS SE TERMINANT PAR	1 2 9 5	GAGNENT \$1,000.	112 billets se terminant par	4 5 7 3	gagnent \$200.	120 billets se terminant par	7 2 1 4	gagnent \$200.
1138 BILLETS SE TERMINANT PAR	2 9 5	GAGNENT \$300.	1156 billets se terminant par	5 7 3	gagnent \$100.	1139 billets se terminant par	2 1 4	gagnent \$100.

LA METÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI
Maximum 10° • Minimum 5°
Ensoleillé et froid

DEMAIN

Beau et froid

au Québec

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	20 5	Généralement ensoleillé
Saint-Maurice	0 5	Généralement ensoleillé
Outaouais	5 10	Ensoleillé et froid
Laurentides	5 10	Ensoleillé et froid
Cantons de l'Est	5 10	Généralement ensoleillé
Québec	5 10	Généralement ensoleillé
Rimouski	10 15	Généralement ensoleillé
Lac-Saint-Jean	0 5	Généralement ensoleillé
Baie-Comeau	10 15	Généralement ensoleillé
Sept-Îles	10 15	Généralement ensoleillé
Gaspé	10 15	Généralement ensoleillé

au Canada

	AUJOURD'HUI	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Beau et froid	15	30
Alberta	Nuageux, neige légère	-10	5
Saskatchewan	Beau et froid	-25	-10
Manitoba	Génér. beau, très froid	-35	-15
Ontario	Ensoleillé, forts vents	10	20
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé, forts vents	5	20
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé, forts vents	10	25
Ile-du-Prince-Édouard	Neige légère, venteux	10	25
Terre-Neuve	Neige légère, forts vents	20	30

si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	39	41	Chicago	10	16	Los Angeles	33	61
Washington	36	47	San Francisco	41	40	Miami		81
Boston	36	40						

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

COJO

Suite de la page A 1

de l'Association olympique canadienne.

"Il a environ un an et demi, je rencontrais le maire Drapeau pour discuter des droits de télévision canadiens, et depuis, je n'ai jamais cessé de manifester mon intérêt," a dit M. Esaw.

"Par ailleurs, le président de notre réseau a communiqué par lettre avec le président de la Société Radio-Canada pour lui parler du problème. Il n'a jamais reçu de réponse."

M. Esaw a mentionné que les Jeux olympiques étant une entreprise canadienne, il aurait dû être consulté même s'il n'avait manifesté aucun intérêt. "Car nous pensons, a-t-il dit, qu'en tant que réseau canadien, nous devrions absolument être impliqués. Nous pouvons offrir plusieurs facilités techniques, nous avons du personnel qualifié, et nos deux stations montréalaises pourraient également mettre leurs grands studios au service de la télévision des Jeux."

Le directeur des sports du réseau CTV ne croit pas que le chiffre de \$40 millions pour l'équipement soit hors de proportion.

On sait que ce chiffre a été avancé par Gordon Craig, directeur de la production et de la planification de CBC-TV Sports, à Toronto. Or, fait étonnant, c'est à Montréal, plus précisément par l'intermédiaire du bureau de M. Marcel Deschamps que se fait l'étude du projet, avec rapport à être présenté le ou vers le 15 février.

Or, M. Deschamps refuse de faire tout commentaire, comme l'a dit sa secrétaire à LA PRESSE hier.

Une proposition

"Pour épargner de l'argent aux contribuables, nous suggérons la formation d'un consortium Radio-Canada/CTV. Ainsi nous pourrions mettre notre équipement à la disposition de Radio-Canada, autant d'équipement qu'il n'aurait pas à acheter", a dit M. Esaw.

Ce dernier évalue à \$120,000 le coût d'une caméra couleurs, et à \$1 million le coût d'un car de reportages. Il croit qu'il faudra au moins 100 caméras pour la télédiffusion des Jeux olympiques.

"Lors d'une rencontre avec le maire Jean Drapeau, ce dernier m'avait expliqué que le matériel technique acheté par et pour l'Expo en 1967 s'était retrouvé le lendemain sur les tablettes de la Société Radio-Canada. Le

coût de ce matériel a été versé au déficit de l'Expo, mais il sert toujours à la Société Radio-Canada. Et le maire m'avait alors bien assuré que l'on ne l'y reprendrait pas une deuxième fois!"

En terminant, LA PRESSE a demandé à M. Esaw s'il s'était formé une opinion quant à la manière de procéder pour les droits de télévision américains.

"J'ai beaucoup de respect pour les dirigeants du réseau ABC. Ce sont de très bons amis, nous collaborons souvent ensemble, et j'admire leur détermination."

"D'autre part, je me dis que nous ne saurons jamais combien on aurait vraiment pu obtenir pour les droits de télévision américains", a-t-il dit en guise de conclusion.

INCENDIE

Suite de la page A 1

d'une femme qui frappait à toutes les portes en hurlant "Au feu!"

M. Rigas est furieux contre les pompiers: "Ils m'ont empêché d'emporter nos affaires, ils m'ont interdit de rester dans l'appartement. Je n'ai plus rien, même pas un stylo!"

Un prête-voiture n'a pas pris le temps de vider les tiroirs, il en a arraché quelques-uns en fuyant l'incendie. Tout cela est entassé sur le trottoir, près des mares d'eau qui gèlent.

Il a récupéré quelques vêtements liturgiques qu'il plie avec attention.

Un adolescent raconte qu'il a été éveillé par une lueur. "Il faisait aussi clair qu'en plein jour. J'ai mis mes culottes. J'ai été obligé de laisser mes affaires derrière. Ma vie d'abord, le reste ensuite."

Ils sont ainsi une quarantaine de familles à avoir fui le feu, que les pompiers ont contrôlé avec difficulté.

160 pompiers ont travaillé durant plusieurs heures à l'angle du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jeanne-Mance pour circonscrire les flammes qui menaçaient de s'étendre à d'autres maisons.

Le feu a pris naissance lorsque des barils de pétrole qui étaient remis dans un hangar ont fait explosion, à 1h.15, ce matin. Toutes les maisons du secteur ont dû être évacuées. Il a fallu déclencher une alerte générale.

La plupart des familles sinistrées ont trouvé refuge chez des parents tandis que d'autres sont descendus dans des hôtels.

Une 4e amende de \$15,000 au capitaine du "Cabatern" pour avoir pollué le Saint-Laurent

QUÉBEC (PC) — Les propriétaires du navire "Cabatern" ont plaidé coupables, hier, à l'accusation d'avoir pollué le fleuve Saint-Laurent et ils ont été condamnés à une amende de \$15,000 en plus des frais.

Le juge Paul-Emile Fortin, de la cour des sessions, a noté que c'était la quatrième fois que les propriétaires de ce bateau étaient accusés de ce délit.

Le dernier délit a été commis le 19 décembre dernier alors que le navire transportait de l'huile et du pétrole entre Québec et Montréal.

En mai 1972, le capitaine du bateau, M. J. C. W. Harney a été condamné à une amende de \$7,000 pour avoir déversé de l'huile et à \$500 pour avoir jeté des ordures par-dessus bord. En octobre, il avait été condamné à une amende de \$10,000 à Montréal pour avoir déversé du pétrole dans le port.



Plus rien n'échappe au "magnétomètre", ce nouvel appareil qu'on retrouve à tous les aéroports américains depuis hier, alors que sont entrées en vigueur les nouvelles mesures de sécurité contre la piraterie aérienne. Cet écran de télévision, à l'aéroport LaGuardia, permet à l'inspecteur de voir que le sac de ce passager contient trois bouteilles de whisky.

Les mesures de sécurité contre les détournements sont bien acceptées aux USA

d'après UPI et AP

La plupart des voyageurs ont accepté de bon gré les inconvénients des nouvelles mesures de sécurité très strictes mises en vigueur, hier, dans tous les aéroports américains et visant à décourager les détournements d'avion.

Les nouvelles normes du département des Transports obligent dorénavant tous les passagers à se soumettre à une fouille personnelle en plus du passage au détecteur électronique d'objets métalliques suspects. "Je n'ai pas entendu un seul mot de plainte", a déclaré Teddy Davidson, officier de sécurité fédéral à l'aéroport Hartsdale à Atlanta.

A New York, Sam Burt, de Huntsville, Alabama, attendait patiemment qu'un inspecteur fouille sa petite valise avant de lui permettre de monter à bord de son avion, à l'aéroport LaGuardia.

"Quelqu'un doit mettre un frein à cette piraterie. Si ces mesures y arrivent, tant mieux", a-t-il dit.

A l'aéroport Kennedy, à New York, Mary Pat Azevedo, d'East Providence, Rhode Island, a déclaré en se soumettant à l'inspection: "J'aime mieux être fouillée que victime d'un acte de piraterie".

De tels témoignages, les journalistes pouvaient en recueillir des milliers alors que les passagers réagissaient avec humour et que les délais et les incidents étaient relativement peu nombreux.

BIERE

SUITE DE LA PAGE A 1

les hausses atteignent respectivement 10 cents et 15 cents.

Les détaillants se défendent cependant d'être responsables d'un si grand malheur: c'est à la Brasserie Molson du Québec que revient cet honneur. Et le geste posé par celle-ci a été rapidement imité par la Brasserie Labatt Ltée, les Brasseries Canadiennes Québec Ltée, la Brasserie O'Keefe Ltée, etc., qui n'ont sans doute pas voulu demeurer en reste.

Rappelant que la dernière hausse du coût de la bière remontait à 1970, un porte-parole de la Brasserie Molson a indiqué que l'augmentation actuelle est attribuable à un accroissement général des frais de fabrication et de commercialisation. A titre d'exemples, il a mentionné les coûts de la main-d'œuvre et de la distribution, qui ont connu des hausses de quelque 17 p. cent et 15 p. cent au cours des deux dernières années.

Les amateurs de bière apprendront avec joie, cependant, que les membres de l'Association des Taverniers et des Brasseries du Québec ont décidé de ne pas hausser leurs prix en absorbant les augmentations décrétées par les producteurs.

Mais ne poussez pas, il y en aura pour tout le monde!

mini-presse

le monde

□ Le secrétaire américain à la Défense Melvin Laird impose au Pentagone un silence de dix jours sur ses opérations au Vietnam pour ne pas nuire aux négociations qui reprennent lundi à Paris, où s'en va aujourd'hui M. Kissinger. Quant à lui, M. Nixon se dit ni optimiste, ni pessimiste quant à l'issue de ces pourparlers.

□ Londres prépare un livre blanc sur l'avenir de l'Ulster et envisage de faire élire à la représentation proportionnelle une assemblée d'Ir-

lande du Nord pour en discuter. Le gouvernement britannique espère ainsi désamorcer le terrorisme qui a encore fait un mort hier. A Belfast, trois protestants ont comparu, accusés de quatre meurtres de catholiques commis en décembre.

□ L'homme de l'espace Harrison Schmitt a déclaré que les pierres orangées trouvées sur la surface lunaire au cours de la mission Apollo 17 sont d'origine volcanique et qu'elles témoignent de la présence de substances actives.

le Canada

□ La Chambre des Communes a approuvé à l'unanimité une résolution déplorant les **bombardements** effectués par les Américains au Vietnam.

□ Ottawa compte faire des représentations auprès des Etats-Unis au sujet de l'imposition d'un droit de douane supplémentaire de 6.6 p. cent que Washington vient d'annoncer sur les importations de pneus Michelin fabriqués au Canada.

□ Au moment de voter sur les recommandations de leurs négociateurs, facteurs et postiers canadiens paraissent plus divisés que jamais. Les dirigeants des facteurs de

l'ouest du Québec recommandent le "oui" tandis que les dirigeants des postiers de Montréal préconisent le "non".

□ Le nouveau budget canadien sera présenté plus tôt que d'habitude cette année. Le ministre des Finances a en effet annoncé qu'il compte déposer son budget après la rencontre qu'il aura les 18 et 19 janvier avec les ministres provinciaux des Finances.

□ La General Motors a annoncé qu'elle produira bientôt une nouvelle voiture vendue exclusivement au Canada et qui s'appellera "Astré". Elle sera montée exclusivement à l'usine de Sainte-Thérèse.

le Québec

□ Poursuivant sa campagne dans la région de Montréal, le candidat à la direction du Ralliement chrétien du Québec, M. Fabien Roy, a déclaré que c'est avec un budget de moins de \$10,000 et beaucoup de bénévolat qu'il compte arracher la victoire à ses trois principaux rivaux, MM. Camil Samson, Armand Bois et Yvon Dupuis.

□ L'enquête sur le crime organisé commence le mois prochain mais certains malaises se font déjà sentir. Depuis quelques jours, plusieurs policiers de l'escouade spécialement constituée pour l'enquête ont demandé d'être réintégré dans leurs anciennes fonctions.

métro

□ Un rapport publié par la Commission des écoles catholiques de Montréal indique que les enfants montréalais s'anglicisent de plus

en plus. Le rapport constate une augmentation de 25 pour cent du taux de fréquentation de l'école anglophone par les enfants d'expression française.

le sport

□ Le gardien de but Gilles Meloche n'a pas craint les représailles et il a dit hautement ce que lui et ses coéquipiers pensaient des déclarations fracassantes de leur propriétaire Charles O. Finley.

□ Le meeting des dirigeants de la ligue Mondiale de hockey, à Québec, où a lieu aujourd'hui le premier match d'étoiles de ce circuit,

n'a pas apporté de résultats concrets aux problèmes de la ligue.

□ Le **Bleu Blanc Rouge** continue de s'affirmer dans la ligue Majeure du Québec. Il a remporté une victoire de 7 à 4 aux dépens des Rangers de Drummondville.

□ Au golf, Dave Stockton domine chez les hommes et Pam Higgins chez les femmes dans les premiers tournois de l'année.

ici et là

Dimanche

13:30 Réception du Nouvel An de la Société nationale populaire, au Buffet Louis XV, 7224, 19e avenue Rosemont.

15:00 Réception traditionnelle du Nouvel An de la SSJB de Montréal, au 1132, boul. Saint-Laurent.

15:00 Assemblée de M. Yvon Dupuis, candidat à la direction du Ralliement chrétien, à l'école Sainte-Jeanne-d'Arc, au 650, boul. du Séminaire, Saint-Jean.

18:00 M. Réal Caouette, chef du Crédit social du Canada, est l'invité de l'émission "Politique atout", au canal 2.

Lundi

18:30 M. Phillip Edmonston, de l'Association pour la protection des automobilistes, est conférencier au dîner-causerie de l'Association du camionnage du Québec, au restaurant Bill Wong, 7965, boul. Décarie.

20:00 L'Association métropolitaine des propriétaires de taxi convoque tous les propriétaires de taxi de l'île de Montréal à une assemblée à l'auditorium de l'école Le Plateau, sur la rue Calixa-Lavallée, à Montréal.

Le député Alfred Bossé, qui a dirigé l'enquête sur l'industrie du taxi sur l'île de Montréal et un avocat qui a participé à la rédaction du rapport répondront aux questions des propriétaires de taxi.

L'Association précise que seuls les propriétaires sont invités et devront d'ailleurs présenter leur permis à l'entrée.

Agence "Detect of Canada Ltée"

PIERRE-D. MASSUE,

DÉTECTIVE

"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec"

Licence par la Cité de Montréal

• INVESTIGATIONS • INFIDÉLITÉ CONJUGALE • SURVEILLANCE

• FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR

CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSURÉE

387-8757

LA
**GRANDE CROISADE
DU RÉVEIL MIRACULEUX
DU ST-ESPRIT CONTINUE**

AU TEMPLE MIRACULEUX DU ST-ESPRIT INC.
1626, BOULEVARD PIE-IX, MONTRÉAL
2 GRANDES RÉUNIONS 2:30 P.M.
TOUS LES JOURS 7:30 P.M.

• Invités spéciaux •

Rev. William et Ruth WALTZ, Portland, Oregon, U.S.
Rév. Larry GILBERT, Ontario, Canada

Tous les dons du St-Esprit et de l'Eglise en opération.

L'AVEUGLE VOIT • LE SOURD ENTEND • LE BOITEUX MARCHE
Votre pasteur évangéliste Rev. Claude A. Gagnon vous invite tous.

"JÉSUS EST VIVANT!"



SOCIÉTÉ COGITO LIMITEE

INVITATION AUX PÉDAGOGUES

L'HORAIRE MODULAIRE

C'est plus qu'un horaire!

C'est une philosophie, une méthode pédagogique, un mode d'organisation scolaire, un travail d'équipe.

La Société Cogito Limitée offre une série de sessions d'information et de perfectionnement préalable à l'implantation de:

L'HORAIRE MODULAIRE FLEXIBLE

Demandez le prospectus des sessions — janvier-juin 1973 en écrivant à:

La Société Cogito Limitée,

Prospectus des Sessions,
50 ouest, Place Crémazie,
suite 800,
Montréal 351, Québec.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Service d'éducation permanente

QUÉBEC HIER ET AUJOURD'HUI CIVQ 330AV

Cours interdisciplinaire diffusé à la radio FM de la Société Radio-Canada, de janvier à avril 1973.

Date limite d'inscription:
le 13 JANVIER

Depliant sur demande au:

SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin de la Reine-Marie
Tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

Facteurs et postiers votent demain et lundi dans la confusion la plus totale

par Pierre-Paul GAGNE

Zizanie syndicale dans le domaine des postes.

Répondant aux demandes contradictoires de leurs chefs syndicaux respectifs, facteurs et postiers se rendront aux urnes, demain et lundi, pour accepter ou refuser la recommandation de leurs négociateurs nationaux en ce qui a trait au rapport du comité de conciliation, rendu public le 14 décembre dernier.

C'est en effet dans la confusion la plus totale que le vote va se dérouler. Alors que le syndicat des postiers du Canada (local de Montréal) demande à ses quelque 4,000 membres de rejeter les recommandations de son comité de négociation, l'Union des facteurs du Canada (section de l'ouest du Québec) réclame de ses 1,500 membres qu'ils votent affirmativement.

Et, dans un cas comme dans l'autre, ces directives varient d'une région à l'autre du pays et le "oui" ou le "non" est interprété différemment suivant que l'on change de camp.

Bureau de conciliation

Mis sur pied deux mois plus tôt, le Bureau de conciliation remettait, en décembre dernier, son rapport sur l'état des négociations entre le Conseil du Trésor et le Conseil des unions des

postes, organisme regroupant le syndicat des postiers et celui des facteurs pour les seules fins de la période de négociation.

Dès les jours suivants, le Conseil des unions des postes décidait de s'en remettre au jugement de ses membres quant aux conclusions de ce rapport, leur conseillant toutefois de le rejeter parce qu'il négligeait des aspects importants de la négociation, notamment la sécurité d'emploi face aux changements technologiques.

Le vote qui aura lieu dimanche et lundi demande donc aux quelque 28,000 facteurs et postiers canadiens de rejeter le rapport de conciliation, tout en donnant carte blanche aux négociateurs du Conseil des unions des postes, soit pour poursuivre les négociations, soit pour déclencher la grève. Techniquement, on demande aux syndiqués de voter en faveur de la recommandation du comité de négociation qui demande le rejet du rapport de conciliation.

Carte blanche

Or, selon M. Marcel Perreault, président du Syndicat des postiers du Canada, local de Montréal, il ne faut pas donner cette carte blanche au Conseil des unions des postes, parce que, d'une part, il a abdiqué sur des points primordiaux depuis le début des négociations et parce que, d'autre part, il n'a pas donné toutes les informations nécessaires aux syndiqués pour qu'ils puissent se prononcer sagement sur la teneur du rapport de conciliation.

C'est donc un vote de désaveu du comité national de négociation qui réclame le Syndicat des postiers qui menace de créer éventuellement son propre syndicat autonome et, au cours des prochains jours, de contester le vote de dimanche et lundi.

Pour montrer à quel point les négociateurs nationaux ont déjà été désavoués, M. Perreault se base sur le fait que les postiers de Toronto, Vancouver et Windsor, environ le tiers de tous les syndiqués, n'ont pas écouté leurs directives en enregistrant leur vote dès mercredi dernier. Les résultats globaux pour l'ensemble du pays ne seront toutefois connus que mardi ou mercredi prochain.

Union des facteurs

De son côté, l'Union des facteurs estime également que le vote de dimanche aurait dû être scindé de façon à ce que les syndiqués ne votent pas en même temps sur plusieurs questions: accepter ou rejeter le rapport de conciliation, donner carte blanche aux négociateurs du Conseil des unions des postes et accepter certaines clauses déjà paraphées.

Par contre, vu que le vote n'a pu être retardé comme le demandaient plusieurs milliers de postiers et facteurs à travers le pays, l'Union des facteurs, dans un communiqué émis hier soir, demande à ses membres de voter en faveur de la recommandation du comité de négociation national.

Selon M. Marcel Séguin, agent d'affaires de l'Union, les facteurs et postiers ne méritent pas d'être sacrifiés au profit du culte de la personnalité

de M. Perreault sur la seule base de l'opinion légale d'un certain nombre d'avocats.

En fait, il s'agit là du danger encouru par les postiers et facteurs qui voteront non à la recommandation de leur comité de négociation. En votant de cette façon, leur choix risque d'être interprété comme étant l'acceptation du rapport du comité de conciliation.

Se basant sur l'avis de l'étude légale Trudel, Gamache, Nadeau, Lévesque et Lesage, le Syndicat des

postiers soutient toutefois le contraire, affirmant que le vote négatif des facteurs et postiers ne fera que prouver leur non-confiance à l'égard de leur comité de négociation.

De part et d'autre, dans la seule région montréalaise, MM. Perreault et Séguin ne manquent pas de s'accuser mutuellement de mentir à leurs membres sur la signification de leur "oui" ou de leur "non" de dimanche.

C'est dans ce contexte de confusion que facteurs et postiers vont être appelés par leurs dirigeants syndicaux

respectifs, au cours des prochaines heures, à aller voter.

Mais quel que soit le résultat, les suites promettent d'être et déjà d'être houleuses: d'une part, si les négociateurs sont désavoués, il faudra en trouver des nouveaux qui satisfassent tous les postiers et facteurs à travers le Canada; d'autre part, si la recommandation du Conseil des unions des postes est acceptée, le Syndicat des postiers songe déjà à contester la légalité du vote et à en demander la reprise.

J.-P. Lebel, première victime de meurtre à Montréal

Contrairement aux espérances de ses compagnons, Joseph-Paul Lebel, 60 ans, ne s'est jamais remis des blessures subies dans une bagarre et est devenu la première victime de meurtre, cette année, à Montréal.

Il était 13 h, hier, lorsque les policiers ont été appelés à se rendre 4673 rue Coloniale, où un homme était dé-cédé.

Il n'a fallu que peu de temps aux enquêteurs pour découvrir que Lebel a été impliqué dans une bagarre mercredi soir, qu'il est mort vers 8 h, hier matin, et que ce n'est que quatre heures plus tard qu'on a alerté la police.

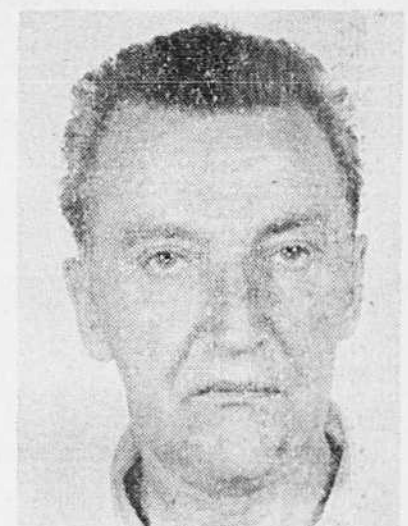
Il s'agit d'un autre drame du monde des clochards. Lebel partageait son logis avec trois compagnons. Mercredi soir, au cours d'une beuverie, il se serait battu avec un de ses amis, qu'est d'ailleurs détenu dans cette affaire.

Lebel était passablement amoichi et on l'aurait privé de soins médicaux dans l'espoir qu'il allait récupérer et que l'affaire serait ensuite oubliée.

Malheureusement, il est mort, et les sergents-détectives René Leblanc et Bernard Audet, de la section des enquêtes criminelles, sous la direction du lieutenant-détective Émile Boire ont rapidement découvert la vérité.



Le premier meurtre de l'année, à Montréal, est survenu derrière cette porte à laquelle un policier oppose un scellé, 4673, rue Coloniale. Un clochard est mort des suites d'une bagarre et ses amis n'ont alerté la police qu'environ quatre heures après son décès.



Joseph-Paul Lebel... première victime de meurtre de l'année.

MON OEIL SUR MONTREAL



PAR GERMAIN TARDIF

Innovations au Salon de l'auto 73

Une bonne nouvelle pour les chauffeurs de taxis qui, ces jours-ci, ne sont pas gâtés, avec la nouvelle législation que leur réserve le gouvernement du Québec.

Ils seront admis gratuitement à visiter le Salon international de l'auto, avec leur famille, Place Bonaventure, du 11 au 21 janvier.

Il leur suffira de produire, à l'entrée du salon, leur carte de chauffeur de taxi.

D'après les organisateurs d'Auto 73, les chauffeurs de taxis peuvent être considérés comme des experts dans le domaine de l'automobile. C'est leur gagne-pain et la plupart ont l'occasion, au cours d'une même année, d'utiliser diverses marques de voitures.

Clinique de sang près du Salon

Autre innovation: une clinique de sang se tiendra, le 19 janvier, tout près du salon, à l'entrée du côté de la rue de l'Inspecteur.

Les donneurs (on espère recueillir au moins 500 chopines de sang) seront admis gratuitement au salon, ce jour-là.

Le public, en général, pourra utiliser la carte de crédit "Chargex" pour payer son entrée.

Grâce à ces trois mesures nouvelles, on espère accroître le nombre des visiteurs qui a subi une légère baisse, l'an dernier, comparativement à l'année précédente.

Sécurité et consommation

Le thème du Salon de cette année insiste sur la sécurité, l'environnement et le consommateur.

Le président d'Auto 73, M. Pierre Brault, précise que tout a été mis en oeuvre pour donner aux visiteurs le plus grand nombre possible de renseignements quant au choix, à l'achat et à l'entretien d'une automobile.

Certains des exposants illustreront leur façon d'appliquer les normes de sécurité imposées par le gouvernement. D'autres mettront l'accent sur leurs dispositifs anti-pollution.

Une première nord-américaine: la présentation de la Jensen-Healey, une voiture sport britannique. Il y aura aussi quelques premières canadiennes dont traitera sous peu notre chroniqueur de l'auto.

Gulf ferme son usine de Sainte-Thérèse

SAINTE-THERÈSE (PC) — La Gulf Canada Ltd a annoncé hier la fermeture de son usine de transformation des plastiques à Sainte-Thérèse.

Les employés de l'usine ont été informés vendredi que la compagnie entend fermer son établissement de Sainte-Thérèse le 31 mars prochain à cause de la non-rentabilité de l'exploitation.

Selon M. Gaston Legaré, directeur,

l'usine a subi des pertes de plusieurs millions de dollars et ne fonctionnait qu'à 40 pour cent de sa capacité depuis quatre ans. L'usine est entrée en opérations en 1954.

Il a ajouté que la compagnie a institué un programme de prestations pour les 90 employés qui se retrouveront sans travail et que le ministre du Travail du Québec, M. Jean Cournoyer avait été avisé de la fermeture.

Ottawa s'enquerra du sort de Gaétan Barrette

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, a promis de s'enquérir sur le sort actuellement réservé à l'annonceur montréalais bien connu, M. Gaétan Barrette, détenu en Grèce, et de faire rapport à la Chambre.

M. Faulkner répondait alors à une question de M. Roland Godin (CS-Portneuf) qui avait demandé si son ministère avait fait quelque représen-

tation auprès du gouvernement grec en faveur de M. Barrette.

Le ministre a souligné qu'il n'était pas au courant de la situation mais qu'il se renseignerait aussitôt.

M. Barrette a été arrêté par la police lors d'un voyage en Grèce, en décembre dernier, et incarcéré sous une inculpation de possession de narcotiques.

Un contrat qui explique pourquoi les usagers du métro ont souffert deux ans de la chaleur

par Guy PINARD

Le contrat signé entre la Société française d'études et de réalisations de transports urbains (SFERTU) et la Régie autonome des transports parisiens (RATP) d'une part, et la Ville de Montréal d'autre part, en 1961, permet de mieux comprendre aujourd'hui pourquoi les usagers du métro montréalais ont dû subir les affres de la chaleur durant deux étés avant que le correctif ne soit apporté.

Le contrat, considéré comme une "mission" pour la SFERTU et la RATP, représentées par MM. Georges Derou et Jacques Gaston, ingénieurs, stipule, entre autres, que la SFERTU doit:

- préparer et définir les normes détaillées permettant au Service des travaux publics de Montréal de préparer ou de faire préparer les plans et les cahiers des charges requis pour les travaux de génie civil des tunnels et des stations;

- aider le directeur des travaux publics et ses collaborateurs à préparer, ou préparer sur demande, les plans et cahiers des charges requis pour les équipements de voie, la signalisation, le matériel roulant, etc., même les escaliers mécaniques;

- assister le directeur du Service des travaux publics et ses collaborateurs pour assurer la liaison avec les constructeurs de tout matériel; effectuer les contrôles en usine et, d'une façon générale, faire en sorte que le matériel réponde aux normes établies;
- vérifier les plans et devis préparés par le Service des travaux publics.

En d'autres mots, en retour des honoraires quotidiens conformes au tarif actuel de la Corporation des ingénieurs du Québec ou d'un montant des déboursés effectués à Paris plus une majoration de cent p. cent pour frais d'administration, les ingénieurs français devenaient les véritables maîtres d'oeuvre du métro.

Encore plus de précision

Et comme si ce contrat n'était pas assez précis, en décembre 1961, MM. Derou et Gaston faisaient parvenir à M. Lucien L'Allier, alors ingénieur en chef du métro, une lettre où, faisant allusion à une visite antérieure de M. L'Allier et quatre collaborateurs à Paris, ils disaient:

"Par ailleurs, nous avons pris bonne note que nous devons établir dans les délais les plus courts:

lot Crémazie, cette station étant maintenant placée au nord du boulevard Métropolitain;

- le tracé en plan et en profil aux abords de la rue Sherbrooke (nouvelle solution en tranchée ouverte);

- le tracé aux abords de la Place des Arts;

- un avant-projet de correspondance avec le Canadien national à McGill College;

- le tracé en plan et en profil au croisement des rues de Montigny et du Havre;

- les observations sur les projets d'extension proposés par le Service des travaux publics.

Nous travaillons sur tous ces éléments qui vous seront adressés successivement au fur et à mesure de leur achèvement."

Comme on peut le constater, on se fiait beaucoup à l'époque au talent canadien, même dans les projets d'extension.

Le système de ventilation

Un memorandum était joint à la lettre précédente, dans laquelle on expliquait pourquoi on avait choisi le système de ventilation forcée de préférence au système de ventilation natu-

relle et au système de ventilation par effet de piston des trains.

"D'après les spécialistes en ventilation (sic), à nouveau consultés depuis notre dernier entretien, dit le memorandum, le ventilateur centrifuge à prévoir est un appareil unidirectionnel qui donne une presse de 30 à 40 mm. d'eau."

Les ingénieurs à l'attaque

Malgré leur peu de chances d'obtenir gain de cause, les ingénieurs montréalais, tout particulièrement le groupe Electricité et Mécanique dirigé par M. Charles Morency, décidaient de contester le bien-fondé du système préconisé par les ingénieurs français.

Pour couper court aux protestations, la haute direction du métro faisait parvenir à M. L'Allier, le 15 novembre 1966, une lettre que ce dernier devait par la suite transmettre à ses subalternes. On peut y lire entre autres:

"A la suite de multiples commentaires ou critiques qui ont circulé récemment sur le problème de la ventilation dans le métro, il est devenu nécessaire d'apporter certaines précisions.

Lors de nos rapports transmis à l'autorité (dont le dernier Mo-

rency???) relativement aux questions d'électricité et de mécanique, où la technique française requerrait, à notre avis, certaines adaptations, nous avons reçu instructions de nous en tenir aux recommandations des consultants.

Or, sans aucune directive, nous avons vu, d'une façon aussi subtile qu'inattendue, les attributions du projet de ventilation (section Electricité et Mécanique) passer à la section de la voie du métro. Nous sommes d'avis que de tels agissements relativement à la répartition des tâches dans les circonstances présentes, sont gravement préjudiciables au droit ainsi qu'à la réputation des ingénieurs assignés à ces projets, en favorisant certains personnages au détriment des autres et en semant la confusion quant aux véritables responsables des déficiences constatées.

Nous comptons sur votre sens de l'équipe pour voir à faire rectifier une situation qui, si elle persiste, aura pour effet d'assombrir l'oeuvre dont chacun jusqu'ici a fait l'éloge."

Deux ans plus tard, les ingénieurs montréalais avaient gain de cause, avec l'appui du public qui étouffait dans le métro!

mini-loto
TIRAGE: VENDREDI 5 janvier
18814 20 GAGNANTS DE \$5000.
8814 150 GAGNANTS DE \$500.
814 1620 GAGNANTS DE \$100

LOTO PERFECTA

22e course, le 4 janvier 1973
ORDRE: \$395.60 (306 PRIX)
DÉSORDRE: \$17.20 (5945 PRIX)
Ventes totales: \$464,285.00

RÉSULTAT			
A	B	C	D
5	2	4	7

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président
JEAN SISTO
directeur de l'information
VINCENT PRINCE
éditorialiste en chef

Le droit de grève

Un peu avant l'ajournement des fêtes, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi qui, s'il devait être adopté, réduirait considérablement l'exercice du droit de grève pour tous les employés des services publics.

Dans les milieux syndicaux, surtout, on a crié au scandale. On a prétendu qu'il s'agissait là d'une mesure rétrograde, d'une mesure qui vise à tuer le syndicalisme au Québec. Le gouvernement, selon ces mêmes milieux, aurait profité du conflit entre les centrales, pour se venger de la dure lutte que le Front commun lui avait fait subir le printemps dernier.

C'est une réaction exagérée. Le gouvernement est visiblement à la recherche plutôt d'une formule de compromis, formule qu'il sait extrêmement difficile à trouver et au sujet de laquelle, justement, il veut recevoir les avis de toutes les parties intéressées. Il ne s'attend pas que le projet passe comme lettre à la poste.

Et il ne le faudrait pas non plus. Car, il y aura lieu, avant de l'adopter, d'être raisonnablement sûr que la nouvelle législation pourra s'appliquer sans trop de heurts et, surtout, corriger les abus réels auxquels on veut remédier.

Ceci dit, il convient d'abord de souligner certains bons points du projet en question. Il est heureux, notamment, qu'il élargisse la notion de services publics pour y inclure diverses activités relevant du secteur privé comme les entreprises de transport, de téléphone, de distribution du gaz, d'enlèvement des ordures ménagères, etc. Certaines de ces entreprises semblent, du moins à première vue, relever de la compétence fédérale, mais il faut espérer que ce point sera éclairé au cours de la discussion. De toute façon, il faut reconnaître avec le législateur que l'intérêt public peut aussi bien être mis en cause par l'arrêt d'un service fourni par l'entreprise privée que par l'arrêt d'un service dispensé par l'Etat ou une municipalité.

Le gouvernement a aussi élargi à bon droit la notion de l'intérêt public en vertu duquel il peut intervenir en y ajoutant le bien-être public et l'éducation d'un groupe d'élèves.

Un nouveau principe qu'il faut encore accueillir avec plaisir est celui qui veut que la grève soit interdite aux salariés des services publics tant que les parties ne se sont pas entendues sur la définition des services essen-

tiels et la façon de les maintenir ou que, à défaut d'entente, le Tribunal du travail n'ait statué là-dessus. C'est une importante correction apportée à la législation actuelle.

Autre bon point : il devra y avoir à l'avenir, dans les services publics, vote obligatoire sur les dernières offres patronales. Ce vote sera pris sous la direction d'un commissaire au scrutin, personnage impartial dont la nomination relèvera du Parlement et non du gouvernement.

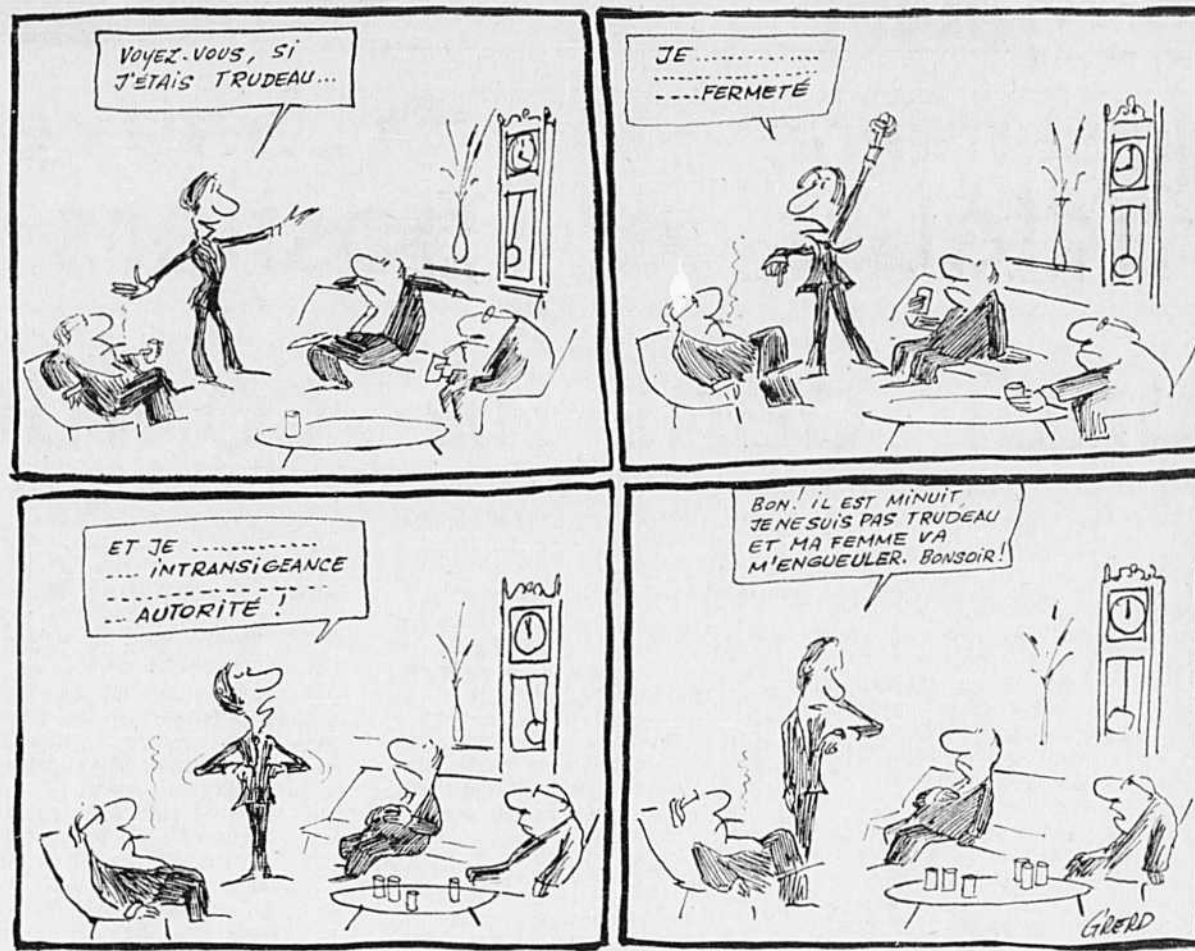
Enfin, l'idée de faire trancher, par des commissaires aux différends, tout conflit dans le secteur privé où la grève aurait été interdite au nom de l'intérêt public a peut-être aussi quelque mérite. Surtout qu'on stipule que ces commissaires devront choisir entre le projet final du syndicat ou le projet final de l'employeur sans pouvoir y changer quoi que ce soit. Cette façon de procéder obligera les parties à se montrer raisonnables ou réalistes. Il est cependant difficile d'être pleinement satisfait d'une telle formule d'arbitrage qui ne contient aucun critère pour le jugement qu'auront à porter les commissaires.

A première vue, d'autre part, le cabinet provincial semble vouloir se donner, par ce projet de loi, des pouvoirs extrêmement étendus. Nous voulons bien croire qu'il est préférable que ce soit le gouvernement plutôt que les tribunaux qui intervienne pour décréter que l'intérêt public interdit la grève, mais il y a là quand même quelque chose d'odieux en ce sens que l'on peut facilement faire ici la confusion entre l'Etat-employeur et l'Etat-gardien du bien commun.

Le procédé nous apparaît surtout odieux parce qu'on peut ainsi supprimer le droit de grève sans lui substituer une formule de rechange valable. Le malheur ici, en réalité, c'est que le gouvernement s'obstine à refuser tout arbitrage réel de ses différends avec ses employés. L'arbitrage par l'Assemblée nationale ne saurait être pris au sérieux par personne. Si l'on veut réduire aussi substantiellement le droit de grève, il faut prévoir une sorte de conseil provincial d'arbitrage dont le jugement, établi d'après des critères généraux que la loi elle-même édicterait, lierait aussi bien l'Etat-employeur que ses propres employés. Tant qu'on n'acceptera pas une formule de ce genre, les projets de loi les mieux intentionnés apparaîtront suspects aux syndiqués.

Vincent PRINCE

Reproduit de LA PRESSE du 4 mars 1972



(Droits réservés)

LIBRE OPINION

Le vrai sens du piquetage

—Me Bernard Lesage répond ici à certains propos de l'abbé Louis O'Neill reproduits dans La Presse du 18 novembre dernier, à la suite du jugement de la Cour d'Appel du Québec dans l'affaire des trois chefs du Front Commun. Le texte de Me Lesage est rédigé sous forme de lettre, d'où un ton assez personnel.

Permettez à un ancien élève qui vous doit certainement en partie d'avoir été éveillé aux problèmes des classes laborieuses et du syndicalisme il y a vingtaine d'années de formuler un commentaire d'ordre strictement juridique sur un aspect des études que vous avez faites récemment de jugements et de juges prononçant des injonctions dans des conflits ouvriers.

Vous semblez prendre pour acquis, comme étant une évidence étymologique, que le piquetage signifie le droit de bloquer l'accès d'une entreprise ou d'une institution affectée par une grève.

Comme avocat de mouvements syndicaux depuis 15 ans, j'ai en effet constaté qu'il paraissait impossible de convaincre même les syndicalistes les mieux intentionnés et les plus renseignés, que c'était tout à fait faux. De constater que quelqu'un de votre autorité à la même conception erronée, me convainc que sera perpétuée longtemps encore cette erreur qui est

l'une des principales causes de friction et de malentendus entre le monde judiciaire et les syndiqués.

Dans toutes les législations des pays de l'Occident où le droit de grève existe, le piquet n'a jamais signifié autre chose qu'un service de surveillance et de propagande en vue de se renseigner sur ce qui se passe à l'entreprise en grève, d'intervenir auprès des ouvriers qui y travaillent encore pour les engager à cesser le travail, et d'une façon générale de rendre publique l'action des grévistes et de gagner à leur cause le plus de gens possible.

Ce qui est certain, c'est que ce service de surveillance communément appelé "piquetage" n'a jamais permis l'intimidation, la menace et la violence à l'endroit de qui que ce soit.

Ceci peut faire éclater de rire les gens qui n'ont pas souci des moyens utilisés pour arriver à une fin que je reconnais juste, mais il n'est ni légal ni conforme à la notion générale du droit de grève que le piquetage permette carrément le blocus par les grévistes d'un endroit touché par une grève.

Quant à l'illégalité d'un tel geste, vous me permettez de l'affirmer sans faire de these technique et je vous inviterais à consulter n'importe lequel de mes amis spécialistes du droit ouvrier pour corroborer

la chose. Remarquez que je ne dis pas que les tribunaux devraient limiter le nombre des piqueteurs; mon opinion étant qu'il suffit de défendre toute violence ou intimidation et certainement le blocus des entreprises ou institutions visées par la grève. Je serais aussi favorable à une législation interdisant l'utilisation de briseurs de grève qui sont certainement des ferments de violence.

Quant à l'aspect sociologique du droit de grève, il m'apparaît juste d'affirmer que la violence et le blocus ne doivent pas être utilisés pour exercer une pression d'ordre strictement économique et social, sans faire dégénérer en bataille de rue la lutte légitime que font des grévistes.

J'ai, comme vous, beaucoup à redire sur la mentalité des gens en place quant aux conflits du monde du travail mais la bénédiction donnée à la violence, implicite dans votre définition du piquetage, ne sert qu'à élargir le fossé des malentendus et à inspirer une attitude néfaste à la promotion des droits des travailleurs. J'admets que ceci implique de ne pas préconiser que la violence physique est une riposte légitime à la violence institutionnalisée, et c'est peut-être là qu'est le véritable débat.

Bernard LESAGE

ce que pense LE LECTEUR

"Hold-up" des médecins ?

Selon la CSN, en l'occurrence selon les dires du directeur de l'action politique à la CSN, M. André L'Heureux: "Le prix excessif que le peuple québécois doit payer pour bénéficier des soins médicaux dans le cadre de l'assurance-maladie, équivaut à un "hold-up". Ceci parut dans "La Presse" tout récemment.

En plus, il présente une partie des statistiques (les plus sensationnelles ici) sous forme d'appui à ses dires. Par exemple, en 1971-72 (est-ce juste la valeur d'un an ?), 40% des omnipraticiens (sur les quelque 3.500) ont reçu \$40.000 et plus; "de ceux-ci, 154 ont reçu \$70.000 à \$79.000", 37 de \$100.000 à \$199.000 et même 10 ont reçu plus de \$200.000". Chez les spécialistes (quelque 4.000) 10 encore ont reçu plus de \$200.000.

Pour conclure, il préconise même que les médecins deviennent des salariés (comme tout le monde). C'est beau à dire, ça fait sensation ! n'est-ce pas ? Mais, c'est franchement et malhonnêtement à côté de la "traque". Ça n'a qu'un faible pourcentage de sens; c'est de la démagogie insensée.

(...) Payer les médecins à salaire, ça ne peut pas marcher, et même si c'était possible, ça ferait plus que doubler les frais de l'assurance-maladie du jour au lendemain, en même temps que rendre les soins complètement insuffisants...

D'abord, les revenus des médecins, dont on fait mention toujours, ne représentent que leurs "revenus bruts", c'est-à-dire, avant que les dépenses, toutes les dépenses et salaires, soient déduits...

Le salarié, lui, en plus du salaire qu'il reçoit, coûte souvent beaucoup plus cher, plusieurs fois plus cher à son employeur. N'a-t-il pas un endroit, un local, où il doit travailler ? Qui lui fournit l'usine, les outils, l'électricité, la chauffage ? Qui voit aux achats, aux commandes, aux ventes, aux rôles des payes, aux finances, hypothèques à l'entretien, peinture, nettoyage, etc ? Qui voit aux frais de transport aux heures de travail des employés ? etc.

Et, un salarié veut ses heures fixes, maximum 8 heures par jour, 5 jours par semaine, ou bien c'est le salaire à temps et demi; et les dimanches et

jours fériés, temps double. Il veut son salaire garanti, ses augmentations régulières, sa seniorité, vacances payées et plus longues avec les années, ses droits de grève, la protection du Syndicat (même s'il ne donne pas son plein rendement). En plus, les fonds de pensions, assurance-chômage, et assurance-salaire-maladie, défrayés en majeure partie par l'employeur. Et j'en saute...

Faites-moi tout ça, donnez-moi tout ça: local, bureau, réceptionniste, secrétaire, infirmière, instruments, équipement, heures fixes (35 à 40 par semaine), environ 20 bons patients par jour maximum, et voilà, vous avez déjà dépensé votre \$40.000 par année avant de commencer à me payer un sou. A ces conditions, moi je n'exigerais que \$350 par semaine (plus temps et demi ou double pour mes heures supplémentaires, si j'accepte de travailler plus). Est-ce trop ? (N'oubliez pas, moi, quand j'ai commencé à gagner mon premier dollar en médecine, à 30 ans, en 1957, j'étais déjà près de \$20.000 dans le rouge, à part toute une petite fortune que mon père avait défrayée jusqu'à mon université, et un diplôme, une licence, et un vieux citron d'auto était ma propriété).

Toujours à ces conditions cependant, je n'aurai pas à courir, ni à me forcer, je serai salarié, et je suis sûr que je n'en ferai même pas la moitié de ce que je fais actuellement, car je dois faire 75 à 80 heures par semaine. En plus, je parie que j'aurai sûrement le temps pour un petit commerce ou un revenu supplémentaire ailleurs. Je ne suis pas inquiet, j'ai même encore ma carte de compétence de menuisier, et je peux faire de la mécanique, du taxi, être vendeur, camionneur, toutes des choses que je faisais avant 30 ans en vacances.

Ah oui ! j'en oubliais, il me faudra aussi à l'instar des professeurs) quelques semaines de congés supplémentaires, pour continuer mes études médicales. Un médecin doit tout de même se tenir au courant des nouvelles données et revoir ses matières médicales. (Le Collège des Médecins l'exige). Il me faudra mes costumes, le lavage, les draps, serviettes, savon, eau chaude, toilette privée, époussetage, etc. Un peu comme un petit hôpital (ou une école), tout équipé et tout prêt (non pas à mes frais).

Enfin, si vous le faites pour moi, et pour tous les médecins, vous constaterez en deux jours, une pénurie encore

plus forte de médecins, ça deviendra tragique.

S.v.p. prenez note que les médecins payés par la Régie de l'Assurance-maladie, ceux à gros revenus, ont sûrement de fortes dépenses nécessaires: équipements, bureaux, salaires, loyers (ou hypothèques), médicaments, comptabilité, stérilisations, lavage, etc. Calculez-le on le revenu d'un restaurateur à son "revenu brut" avant qu'il ait payé ses employés, dépenses, licences, épicerie, bouchers, etc. ? Donc cessons cette démagogie. Parlons plutôt de "revenu net" ou "revenu réel" du médecin, tout en tenant compte aussi que, contrairement à un commerce, lorsque le médecin n'est pas là, il ne peut rien changer, même si bien des dépenses et frais continuent, et qu'il doit pourvoir lui-même aux frais d'études, livres, revues médicales, vacances, congrès, fonds de pensions, etc...

Paul DIONNE, M.D.,
Montréal 251.

Hôpital chaleureux

Dans le contexte présent, il est plus fréquent d'entendre des plaintes à l'égard de notre système hospitalier que d'entendre des louanges. Contrairement au courant populaire, j'ai décidé de prendre quelques minutes pour féliciter l'une de nos institutions hospitalières.

Récemment mon épouse devait être admise pour accouchement à l'hôpital Le Gardeur de Repentigny. Dès son arrivée un trio d'infirmières dévouées s'est affairé à lui prodiguer soins et conseils et à lui rendre la tâche moins pénible. L'accouchement se déroula sans aucun accroc grâce à la présence fidèle du médecin de famille.

Le restant de la nuit se termina sous les bons soins d'une sémillante infirmière dont le dévouement n'avait d'égal que la durée de son sourire continu. Les quelques jours de convalescence furent entourés d'une attention soutenue et constante par tous les membres du personnel.

Dans ce petit hôpital chaleureux où règne une atmosphère familiale, oeuvre un personnel dévoué et compétent que mon épouse et moi tenons à remercier sincèrement pour tous leurs bons soins et leur attention.

N. Gilbert,
criminologue,
Site-Anne-des-Plaines

BILLET

Ce cher maudit système

La démocratie ressemble à une femme. Elle a la double faculté de séduire et d'irriter les hommes. Ses amants n'en disent que du bien, et ses mal-aimés, que du mal. Les deux se trompent. La démocratie n'est qu'un système de gouvernement, et ce système ne vaut que ce que valent les hommes qui en font partie. Les hommes pourris font les systèmes pourris.

Las des bergers et des chiens, les moutons formèrent, un jour, une vaste corporation.

— De quel droit, dit l'un d'eux, nous mène-t-on à la houlette et au bâton ? L'heure est venue de secouer ce jour infamant. A bas les bergers !

On fit à l'orateur une ovation et on le désigna comme chef.

Face à cette révolte, chiens et bergers auraient dû s'empresser de rétablir l'ordre. En proie à la peur, ils se dispersèrent plutôt au milieu du bercail et se mirent à bêler à l'unisson du troupeau, si bien qu'à la fin, on ne pouvait plus distinguer le berger, du chien et du mouton.

— La démocratie, décréta un cynique, c'est le droit qu'ont les moutons de garder les bergers.

— Que non pas, de protester un sage. La démocratie c'est l'harmonie entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent. En refusant de commander et d'obéir, bergers et moutons n'édifient pas la démocratie; ils la détruisent.

A noter...

La rubrique "Ce que pense le lecteur" est ouverte à tous, sous réserve des conditions suivantes:
— Préférence est accordée aux lettres d'intérêt général, rédigées en français, dactylographiées et se rapportant à un éditorial ou article paru dans La Presse.
— La Presse doit connaître le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du lecteur qui écrit.
— La Presse ne s'engage pas à publier toute lettre adressée à cette rubrique.
— Tout en respectant la pensée du lecteur, La Presse se réserve le droit de ne publier que des extraits significatifs de toute lettre dépassant une longueur raisonnable (environ 400 mots).

En démocratie, il importe autant de commander que d'obéir. Si plutôt que de diriger le troupeau, le berger le suit, il prépare la perte de la bergerie en même temps que la sienne propre. Si le pommiculleur n'isole pas à temps le fruit gâté, il risque de perdre tout le baril de pommes. Si le roi ne fait pas pendre Ravallac, Ravallac va trouver un autre Henri IV à poignarder.

Quelqu'un demande, un jour, à un sage de la Chine antique comment il fallait traiter l'anarchie. Le sage prit une faucille, s'approcha d'un champ de blé et coupa la tête de l'épi qui dépassait les autres.

La démocratie respecte les droits des citoyens, mais non les caprices des semeurs d'ivraie ou des langues de vipère. Dans une courte fable, Esopo parle d'une poule qui, par complaisance, daigna couvrir des oeufs de vipère. Elle fut mortellement piquée. C'est le sort qui attend les démocraties trop accommodantes.

La démocratie, selon Lincoln, c'est "le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple". Dans un gouvernement pareil, le chef ne détient son pouvoir ni du ciel ni de ses ancêtres, mais de ceux qui l'ont librement élu.

Cette forme de gouvernement a souvent encouru les sarcasmes des intellectuels. Ceux-ci considèrent que, bien souvent, la volonté de tous engendre l'erreur commune. Voici un échantillonage de critiques diverses :

"Bien qu'une chose ne soit pas honteuse en elle-même, je dis qu'elle semble l'être si elle est louée par la multitude." (Cicéron)

"Rien de moins appréciable que les jugements de la multitude." (Tite-Live)

"Si le renard règne, incline-toi devant lui." (Le Talmud)

"Si tu vis avec un infirme, tu vas apprendre à boiter." (adage)

"On n'est jamais plus faible que lorsque l'on paraît soutenu par tout le monde." (Emile Olivier)

"De nos jours, ce sont les peuples qui doivent comprendre." (Renaud)

A ces jugements sommaires, opposons une sentence de Confucius: "Quand la multitude aime une chose, il importe d'examiner le cas. Quand la multitude déteste une chose, il importe d'examiner le cas."

La monarchie devait sa force à l'obéissance aveugle du peuple. La démocratie doit la sienne à l'obéissance éclairée des citoyens. Du temps des rois, les gens obéissaient sans comprendre. En démocratie, ils obéissent parce qu'ils comprennent. Ils comprennent qu'ils doivent renoncer à des parcelles de liberté individuelle pour assurer le droit de tous.

Le peuple respecte naturellement l'autorité. Quand il se révolte, ce n'est pas l'autorité qu'il rejette, mais ses représentants indignes. La démocratie n'a rien à craindre tant qu'elle n'a pour adversaires que des bourgeois surgavés et surprotégés. Mais elle est en danger quand elle triche avec la loi, la liberté ou la justice. "Malheur aux gouvernements qui n'ont pas les bons sentiments d'un pays dans l'opposition", a dit Lamartine.

Il n'existe pas de système politique parfait. La démocratie n'est pas parfaite, mais elle demeure, selon l'expression de Jean-Jacques Rousseau, la seule forme de gouvernement qui convienne aux dieux.

J. P.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Toute la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reutor. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe». Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

TÉLÉPHONISTE
(pour tous les services) 874-7272
RÉDACTION 874-7051
PUBLICITÉ 874-7308
ANNONCES CLASSÉES 874-7111
LIVRAISON À DOMICILE 874-0911

pleins feux sur l'actualité

la semaine
revue
et résuméePAR RÉGINALD
SPINHAYER

C'EST par l'annonce plus ou moins précise d'un vaste programme d'action sociale et économique à relativement court terme que le gouvernement minoritaire de M. Pierre Elliott Trudeau, dont le parti libéral n'occupe que deux sièges de plus que son rival conservateur, soit 109 contre 107, s'est assuré dès l'ouverture de la session parlementaire fédérale l'appui de principe du chef du nouveau parti démocratique, M. David Lewis, qui détient la balance du pouvoir avec 31 députés.

Des observateurs allèguent aussi que les finances de l'organisation néo-démocrate ne sont pas en état d'assumer les frais d'une nouvelle campagne électorale.

Le chef du parti créditiste, M. Réal Caouette, qui contrôle 15 sièges, a également exprimé son approbation à l'orientation gouvernementale, qui va d'une lutte accrue contre le chômage à l'amélioration des pensions de vieillesse, en passant par la révision des subventions à l'industrie et de la mainmise étrangère sur l'économie canadienne.

Les E.-U. d'Europe

Le 1er janvier a vu la Grande-Bretagne, la république d'Irlande et le Danemark entrer officiellement dans la communauté économique européenne (CEE), laquelle comptait déjà la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg; ensemble, ces neuf pays comptent une population de 253 millions d'habitants dont le produit national brut est actuellement de \$625 milliards par an, soit le plus important du monde après celui des Etats-Unis d'Amérique, où il est de \$991 milliards.

L'Europe des Neuf, dont la progressive unité économique devrait conduire à une forme d'unité politique et donc aux "Etats-Unis d'Europe" dans la prochaine décennie, dominera 40 p. cent du marché mondial.

L'événement a inspiré au premier ministre britannique, M. Edward Heath, des paroles qui ont rappelé de Gaulle à des auditeurs américains: une troisième superpuissance, qui dérangerait les règles traditionnelles du jeu.

Vietnam : rébellion
parlementaire
aux E.-U. ?

En dépit d'une restriction intervenue dans les bombardements américains d'une ampleur sans précédent qui ont systématiquement dévasté le Vietnam du nord, en dépit aussi de la reprise des pourparlers de Paris, des parlementaires démocrates de Washington ont suivi le sénateur Edward Kennedy dans une résolution visant à forcer le président Nixon à retirer les E.-U. du conflit d'Indochine dans les prochaines semaines par la suppression des crédits nécessaires: la seule condition serait la libération de leurs prisonniers américains par les autorités du Vietnam communiste.

Entre-temps, là-bas, l'état-major américain a admis la perte d'un total de 17 superforteresses B-52 à \$8 millions pièce depuis le 18 décembre, de même que d'un fémé avion à géométrie variable de type F-111, valant \$15.1 millions chacun, depuis septembre dernier.

Thalidomide

Parce que ses dirigeants semblent revenir sur leur projet de verser \$28 millions d'indemnité aux 342 enfants britanniques qu'un médicament allemand du nom de Thalidomide a fait venir au monde tragiquement difformes, voici douze ans, une distillerie d'Ecosse fait l'objet d'un boycottage qui, depuis Noël seulement, causé la perte de \$67.5 millions à ses titres en bourse, dont \$25.85 millions en un jour seulement.

La compagnie, qui fabrique notamment les whiskys Johnny Walker, Black and White, Haig and Haig, Dewar's, White Horse, ainsi que les gins Gordon's et Booth's, avait commercialisé la Thalidomide dans son apparition en Grande-Bretagne.

Olympisme et \$\$\$

Le commissaire général des Jeux olympiques qui doivent se dérouler en 1976 à Montréal, M. Roger Rousseau, a révélé cette semaine que le réseau de télévision américain ABC d'était rendu acquiescent des droits de télédiffusion des Olympiades aux Etats-Unis pour une somme de \$25 millions.

L'entente doit encore être ratifiée par le comité international des Jeux et elle a aussitôt soulevé des protestations officielles de la part de deux concurrents d'ABC, soit les réseaux NBC et CBS, qui crient au scandale parce qu'il n'y a pas eu d'offre de soumissions publiques.

Crimes

Des policiers fédéraux des Etats-Unis ont saisi de \$7 à \$10 millions en faux billets américains de vingt dollars, ainsi que tout un matériel d'imprimerie ad hoc, lors de perquisitions effectuées dans deux

maisons voisines, près de Chattanooga, dans le Tennessee.

A Montréal, presque simultanément, leurs collègues canadiens ont découvert de fausses coupures analogues, portant des numéros de série différents les uns des autres, pour un montant de \$500,000, au domicile d'un chômeur de 21 ans.

A Philadelphie, en Pennsylvanie, un juge s'est trouvé dans l'obligation légale de relâcher deux enfants de dix et onze ans qui, pendant quatre jours, ont soumis une veuve de 84 ans à des sévices horribles en plus de lui voler \$200 et de saccager son modeste logement.

Le rapport Gendron

Conviendrait-il que la langue de travail au Québec soit officiellement celle dans laquelle l'absolue majorité des citoyens font instruire quelque 1,500,000 enfants, comme on le croirait normal dans divers pays?

La réponse à cette difficile question est peut-être dans le rapport incomplet que la commission Gendron, instituée le 9 décembre 1968 "étant donné l'urgence d'apporter une solution au problème linguistique", avec un budget de \$100,000 et



M. Jean-Denis Gendron

un mandat d'un an pour tirer ses conclusions, a finalement et confidentiellement remis au premier ministre Robert Bourassa.

Divers facteurs ont amené les cinq commissaires, dont un Anglo-saxon et un immigrant, à excéder de trois ans et d'au moins \$3 millions les prescriptions originales.

Un journal montréalais a d'autre part insinué que commissaires et représentants du gouvernement se sont entendus au préalable pour qu'aucune des recommandations n'aille à l'encontre de la loi 63, qui permet le choix de la langue d'éducation et fut votée en décembre 69 malgré les protestations d'environ 500,000 Québécois.

BBC = Radio-Gaieté

Déprimé par le caractère généralement peu réjouissant de l'information actuelle, un directeur des programmes de la radiodiffusion d'Etat britannique, la BBC, a décréto la création d'une émission qui ignorera les nouvelles négatives et morbides pour ne retenir que les sujets réconfortants, dans l'ensemble de nature à présager un avenir meilleur ici-bas, mais sans toutefois tomber dans l'optimisme sans fondement.

L'émission s'appellera "Le monde positif" et passera en onde tous les samedis après-midi. Bien qu'on ait fixé la durée à seulement dix minutes, elle précède assez son créateur, qui admet ses craintes de manquer de matière...

Sécurité aérienne

Les compagnies aériennes des Etats-Unis, dont les avions de lignes régulières ont accompli plus de six millions d'heures de vol en 1972, n'avaient à déplorer que six morts au total pour les onze premiers mois de l'année. Malheureusement, trois accidents majeurs, survenus tous trois en procédure d'atterrissage, ont porté le grand total à 163 victimes, durant le mois de décembre.

Ce nombre se compare avec 174 en 1971, 118 en 1970, 132 en 1969. Les pires années furent 1968 et 1960, qui connurent respectivement 303 et 336 morts pour une quantité sensiblement inférieure d'heures de vol.

Des statistiques européennes établissent les risques que court un passager d'aéronef à un sur cent soixante-quinze mille.

Sauver la face... ou le Vietnam

par Fernand BEAUREGARD

AUJOURD'HUI 6 janvier 1973, le Vietnam est toujours en guerre et la PAIX qui, dès le 26 octobre dernier, était, selon Kissinger, "à portée de la main" semble aussi évasive, aussi lointaine, aussi inaccessible.

De fait, l'optimisme a fait place, ces derniers jours, à un dur réalisme qui s'apparente étrangement à du pessimisme.

C'est ainsi qu'à Paris où il dirige la délégation américaine à la Conférence de paix sur le Vietnam, l'ambassadeur William Porter déclarait tout récemment: "Je ne suis pas enclin à sous-estimer les problèmes qui existent toujours dans la recherche de la paix au Vietnam, problèmes auxquels nous devons faire face pendant un certain temps encore".

Dans moins de 72 heures, en banlieue parisienne, les deux principaux négociateurs de Hanoi et Washington, MM. Le Duc Tho et Kissinger, le premier arrivant de Pékin et Moscou et l'autre de la capitale américaine, se rencontreront en tête-à-tête.

Tâche extrêmement
ingrate

On a peut-être beaucoup trop misé sur ces deux hommes leur concédant des pouvoirs qui, en fait, appartiennent à ceux qui les délèguent à Paris.

Tout comme Le Duc Tho, Kissinger reçoit des directives de son "maître" et, à l'intérieur d'une série de possibles concessions, n'a d'autre choix que de s'y soumettre.

Voilà pourquoi sans doute affiché-t-il, ces jours-ci, une mine moins réjouie et moins confiante. Car, le rôle que Nixon lui impose, est un rôle extrêmement ingrat: négocier la paix pendant que les bombes USA tuent et dévastent, parler de cessez-le-feu alors même que de part et d'autre (Saigon et Hanoi) on dresse des obstacles infranchissables, on formule des conditions inconciliables (e.g. l'éventuel accord doit reconnaître que le Vietnam est un seul et même pays) vs "pas de paix tant que Hanoi ne reconnaitra pas l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Sud-Vietnam".

Face à cette impasse, il faudra que le duo Tho-Kissinger accomplisse de la haute voltige pour éviter que son nouveau tête-à-tête ne se transforme en un duel.

D'autant plus que l'émisaire extraordinaire du Nord-Vietnam ne manquera pas de relater à son vis-à-vis, avec force détails, les tragiques péripéties des 12 jours de bombardements massifs qui, fin décembre, ont semé la mort et la destruction dans la région Hanoi-Haiphong.

40,000 tonnes de bombes larguées par 500 "Superforteresses" B-52 en quelque 1,000 sorties; 1,300 civils tués et plus de 1,200 blessés; des quartiers entiers pulvérisés, un hôpital rasé, des milliers de maisons ensevelies sous les décombres: voilà le sombre bilan de la dernière "colère" nixonienne que présentera Le Duc Tho à Kissinger.

Et pourtant, est-il possible de croire que le président Nixon est à ce point insensible au sort cataclysmique ainsi imposé à la population nord-vietnamienne?

Est-il concevable que le président américain soit immunisé contre le gigantesque tollé provoqué par cette "sauvage" décision de tapisser de bombes le territoire nord-vietnamien?

Peut-on imaginer que le résident de la Maison Blanche se fiche des oppositions concertées des deux Chambres du Congrès à la poursuite de cette sanglante guerre du Vietnam?

S'agit-il de cruauté ou de courage? Quand le défunt président Harry Truman décidait d'autoriser il y a 27 ans le bombardement atomique de Nagasaki et Hiroshima, il s'agissait d'hâter la fin d'un conflit et d'éviter la mort de dizaines de milliers de soldats alliés. Dans le cas qui nous occupe présentement, y a-t-il d'autres raisons?

Et la décision de Nixon aura-t-elle porté fruit?

Selon le président Pompidou de France, ces 12 jours de bombardements d'une intensité et d'une férocité jusque là inégalées pendant les 12 années qu'a duré cette guerre n'auront d'autre effet que de faire se durcir les exigences du Nord-Vietnam.

Thieu prépare
la suite

La venue de Le Duc Tho à la rencontre de Kissinger semble, à première vue, donner raison à Nixon. Hanoi accepte de reprendre la négociation.

Est-ce à dire que le régime nord-vietnamien et que le peuple dont il dirige les destinées sont à bout de souffle, qu'ils ne voient plus d'autre issue que la fin des combats dont ils sortent de plus en plus affaiblis?

Ou s'agit-il plutôt d'une manœuvre qui, en faisant cesser les bombardements pendant un certain temps, permette à la population à la fois de réparer les énormes dégâts provoqués par les bombes et de se préparer à mieux résister à de futurs assauts?

Les deux interprétations sont logiques, mais laquelle des deux s'applique aux impénétrables dirigeants de Hanoi?

Le proche avenir le dira. Entre temps, dans son repaire de Saigon, le président Thieu poursuit à une vitesse accélérée son programme de consolidation.

Il est assez réaliste pour savoir que les Etats-Unis finiront par se dégarer du bournier vietnamien, et il prépare le Sud-Vietnam à une telle éventualité. Plus la guerre dure, plus l'appareil militaire ennemi s'affaiblit et plus difficile deviendra, pour les dirigeants nord-vietnamiens, la communication du Sud-Vietnam.

Voilà pourquoi, aussi résigné qu'il soit au départ des Américains, le chef d'Etat sud-vietnamien maintient son intransigeance et dresse des obstacles sur la route d'un accord.

Le jour où Nixon désengagera l'Amérique de cette guerre et rapatriera jusqu'au dernier militaire américain, Thieu veut être en position de livrer le combat de la survie.



Téléphoto UPI

Le mythe d'invincibilité des B-52 américains a été détruit grâce à l'efficacité des missiles sol-air de la DCA nord-vietnamienne. Ci-dessus, un soldat et des civils transportent les débris d'une des 34 Superforteresses récemment abattues lors de raids massifs contre le Nord-Vietnam.

vivance. L'aide militaire des Etats-Unis ayant cessé, l'aide économique devra suppléer et c'est à ce niveau que se situent principales les actuelles démarches saïgonnaises.

La paix, yes sir!

Sauf pour de rarissimes exceptions, la paix est un objectif universel. Tous la désirent. Mais le problème est qu'ils ne peuvent tomber d'accord sur les moyens d'y parvenir.

Ainsi, il ne fait aucun doute que le Nord-Vietnam, aussi fataliste que puisse être sa mentalité asiatique, veut de cette dernière à laquelle l'histoire contemporaine l'a singulièrement déshabitué. Mais cette paix ne peut être une paix qui perpétue la désunion du pays et la division, en deux clans diamétralement opposés, du peuple vietnamien. De plus, une paix qui bloquerait systématiquement la route d'une éventuelle communication de tout le territoire lui apparaît comme une inacceptable concession.

Pour le maître actuel du Sud-Vietnam, la paix est tout aussi désirable, parce que la guerre devient intolérable. Mais cette paix ne doit pas, ne peut pas signifier la disparition, à brève échéance, de l'entité sud-vietnamienne.

Quant au GRP, (FNL-Vietcong) qui prétend représenter tout autant que le régime van Thieu la population du Sud-Vietnam, pour lui, la paix ne doit pas consacrer la permanence du régime "impérialiste et capitaliste" qui sévit à Saigon.

Enfin, pour celui dont dépend presque uniquement le sort de l'Indochine, pour ce même président américain dont le rêve maintes fois avoué est de léguer au monde, à la fin de son deuxième mandat, une "génération sans guerre", la paix du Vietnam ne doit pas être conditionnée au "lâchage" d'un pays allié et à une sorte de "feu vert" à la communication de l'ancienne Indochine.

Washington demeure; comme il le fut sous Eisenhower, Kennedy et Johnson, le seul véritable champion de l'anti-communisme. Et ce, plus encore sous Nixon.

C'est dans cette conjoncture extrêmement difficile et complexe que se négocie et continuera de se négocier la paix du Vietnam. Il faudra bien, un jour ou l'autre, en arriver à un accord. Pour que cette paix dure et ne soit pas qu'une étape entre deux guerres, il est à espérer qu'on se résigne enfin à sauver le Vietnam plutôt que de continuer à vouloir "sauver la face".

L'actualité canadienne

à travers la presse

par Gilles Gariépy

L'altruisme
des assureurs

Tandis que l'actualité politique est dominée, à travers tout le pays, par la partie serrée qui s'engage à Ottawa entre le gouvernement Trudeau et une opposition désormais majoritaire, la Colombie-Britannique est peut-être, durant le même temps, la région du pays où l'action politique locale est la plus captivante.

Quelques semaines avant les élections fédérales, comme on sait, le Nouveau parti démocratique s'emparait du pouvoir dans cette province et le nouveau premier ministre, M. Barrett, n'a pas tardé à mettre en oeuvre ses promesses de réforme.

Il s'ensuit une certaine agitation, non seulement dans les cercles politiques, mais aussi (et peut-être surtout) dans les milieux d'affaires.

Ces jours-ci, ce sont les compagnies d'assurance-automobile qui se sont lancées en croisade.

Le gouvernement néo-démocrate a en effet l'intention d'établir un régime gouvernemental d'assurance-automobile en Colombie-Britannique, suivant en cela l'exemple déjà ancien de la Saskatchewan et plus récent du Manitoba. Le socialisme canadien sait reconnaître que les masses laborieuses d'ici sont motorisées.

Or, comme le rapporte le correspondant à Vancouver du *Globe and Mail* de Toronto, les compagnies d'assurance n'ont pas envie de lâcher le morceau sans tenter une ultime bataille.

La nature exacte du programme

gouvernemental ne sera pas connue avant le dépôt d'un projet de loi par le ministre Robert Strachan, au cours de la session qui débutera le 25 janvier à Victoria.

Mais ceci n'empêche pas les assureurs de lancer immédiatement une campagne de propagande pour tenter de contrer le projet — ou à tout le moins, pour tenter d'y perdre de moins de plumes possible.

Dans une conférence de presse, de cette semaine, le directeur de l'Insurance Bureau of Canada pour la Colombie-Britannique, M. A. E. Warrick (vice-président de l'Uniguard Mutual Insurance), a exposé les grandes lignes de la campagne de propagande, qui prendra la forme de pages de réclamation dans les journaux et de lettres adressées aux assurés.

Le premier objectif de cette campagne est évident, a reconnu M. Warrick: "Nous voulons avoir la chance de continuer à servir nos clients, à donner du travail à nos employés et à préserver notre place dans le monde des affaires."

"Mais, a-t-il poursuivi, il y a une seconde raison, plus altruiste et peut-être plus importante: nous croyons que la liberté de choix est un des droits les plus estimables qu'un pays puisse accorder à ses citoyens et à ses consommateurs. Nous espérons que la population de Colombie-Britannique n'abandonnera pas cette liberté sans y réfléchir soigneusement."

La croisade altruiste des assureurs leur coûtera environ \$100,000, rapporte l'article, qui précise que les assureurs de C.-B. ont déjà englouti \$20,000 pendant la campagne électorale pour s'attaquer au programme néo-démocrate traitant de l'assurance-auto.

Les polices d'assurance-automobile vendues en 1971 dans cette province représentaient au total \$135 millions, les deux-tiers de la valeur de toutes les formes d'assurance vendues en Colombie-Britannique.

Le maire Jones
'rides again'

Le champion de l'anti-bilinguisme au Nouveau-Brunswick, le fameux maire Leonard C. Jones, de Moncton, vient encore de s'illustrer comme le "villain" par excellence aux yeux des francophones.

A peine avait-il perdu devant les tribunaux sa tentative de faire déclarer le bilinguisme anticonstitutionnel qu'il choisissait de lancer une nouvelle "affaire".

Cette fois, il s'agit en fait d'un simple réaménagement de postes au sein du conseil municipal. Mais le maire Jones a décidé de larguer son maire suppléant de langue française, M. Louis Cormier, qui occupait cette fonction depuis neuf ans. Il l'a remplacé par un anglophone, George Somers.

Le maire suppléant disgracié, M. Cormier, se vante pourtant d'avoir été un collaborateur loyal et d'avoir toujours cherché à faire de Moncton une ville "sans frictions".

M. Cormier a confié avec un peu d'amertume au *Moncton Times* que la tradition voulait que le maire suppléant soit d'une autre origine ethnique que le maire; en brisant cette tradition, a-t-il ajouté, le maire Jones va susciter des "frictions" entre les deux groupes ethniques de Moncton.

Le seul autre conseiller francophone, M. Léopold Corriveau, a déclaré lui aussi que le geste du maire était malheureux, qu'il constituait un bris de tradition jamais vu encore et qu'il s'agissait d'une tentative désespérée du maire pour reprendre en mains un conseil municipal qu'il n'arrive plus à contrôler.

Un lock-out
avorté

A Toronto, les techniciens qui installent les ascenseurs dans les immeubles de tous genres sont en grève depuis plusieurs semaines et on ne voit guère venir la fin de ce conflit de travail.

Cette grève coûte cher, en particulier, aux promoteurs immobiliers et entrepreneurs, incapables de louer des appartements neufs complétés depuis des mois dans des immeubles en hauteur, faute de pouvoir y faire installer les ascenseurs.

Aussi les dirigeants de la Metropolitan Toronto Apartments Builders Association (MTABA) ont-ils le mois dernier donné une consigne à leurs membres: cesser les travaux sur tous les chantiers, de manière à cesser d'engloutir des capitaux qui ne pourront être rentabilisés avant Dieu sait quand.

Le *Globe and Mail* constatait cette semaine que ce geste spectaculaire s'avère un échec: les entrepreneurs n'ont pas marché. Ils ont calculé en effet que mieux valait construire tout ce qui pouvait l'être avant qu'un nouveau contrat de travail avec les métiers de la construction, en mai, ne vienne hausser les coûts.

Le nombre des francophones a encore augmenté dans les écoles anglaises de la CECM

par Lysiane GAGNON

LES chiffres que vient de publier la Commission des écoles catholiques de Montréal sont clairs : les enfants mont-réals s'anglicisent de plus en plus, et cela, au cœur même du réseau d'écoles majoritairement francophone de la CECM... et en trois ans, à l'ombre de la loi 63, la situation s'est aggravée.

Il y a aujourd'hui, dans le secteur anglophone de la CECM, 11,5 pour cent d'élèves de langue française, ce qui représente, par rapport aux données de 1969, une augmentation de plus de 2,5 pour cent. Sur ces 4.037 élèves que leurs parents ont décidé d'envoyer à l'école anglaise, 13,2 parlent maintenant l'anglais à la maison.

Toujours dans le secteur anglophone de la CECM, on constate que le nombre de "vrais anglophones" a substantiellement diminué depuis 1969 : à l'époque, les élèves de langue maternelle anglaise formaient 28,7 pour cent de la clientèle du réseau anglophone; aujourd'hui, leur proportion a baissé à 23,9 pour cent.

C'est donc grâce à l'apport massif (et en hausse continue) des francophones et des Néo-Québécois que les écoles anglo-catholiques peuvent continuer à fonctionner. En effet, 64,5 pour cent de leurs élèves ont une langue maternelle autre que le français ou l'anglais. On note, là aussi, une augmentation par rapport à 1969, alors que les Néo-Québécois formaient 62,3 pour cent de la clientèle du réseau anglais.

Le réseau français de la CECM attire, quant à lui, un nombre dérisoire de non-francophones: 1,4 pour cent d'Italiens, et 1,1 pour cent d'anglophones; pour ce qui est des autres groupes ethniques, il s'agit de fractions (0,2 pour cent de Portugais, 0,1 pour cent d'Espagnols, 0,03 pour cent Grecs; à ce sujet, signalons que la colonie grecque, la plus importante après les Québécois d'origine italienne, envoie généralement ses enfants dans les écoles anglo-protestantes du PSBGM). En 1969, le réseau français avait 2,5 pour cent d'élèves dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais; aujourd'hui, la proportion est de 2,2 pour cent.

Ces chiffres, compilés par le service de la statistique de la CECM après que les parents eurent rempli, en mai 1972, un questionnaire portant sur la langue maternelle de l'élève et la langue parlée à la maison, ces chiffres, donc, ne doivent pas être isolés des autres données déjà connues.

En mars dernier, on apprenait qu'au cœur même du Québec... c'est-à-dire à Québec même et dans la dizaine de commissions scolaires de la région de la capitale, la moitié des élèves des écoles anglo-catholiques sont des francophones. Il y a relativement peu de Néo-Québécois dans cette région. Dans ce cas, ce sont les francophones qui permettent, littéralement, le maintien d'un système scolaire anglophone.

Des exemples? A Sillery, en banlieue de Québec, il y a une maternelle fréquentée à 50 pour cent par des enfants francophones. C'est une maternelle anglophone. Toujours à Sillery, on trouvera une école élémentaire anglaise, qui compte de

25 à 30 pour cent d'élèves de langue française. A la Commission des écoles catholiques de Québec enfin, il existe une école secondaire anglaise fréquentée par 568 anglophones... et 553 francophones!

A Québec! Revenons à Montréal et à d'autres chiffres (l'enquête réalisée par Sorecom pour le ministère de l'Éducation l'an dernier): à la régionale LeRoyer, dans l'est de Montréal, ceux qui ont effectué un changement de langue d'enseignement ont opté, dans une proportion de 97,9 pour cent, pour l'anglais. Quant aux autres commissions scolaires de l'île de Montréal, les transferts linguistiques permis par la loi 63 avaient poussé 70,7 pour cent des enfants du secteur français au secteur anglais, et seulement 29,3 pour cent avaient fait la démarche inverse.

A la CECM enfin, au cœur de la ville de Montréal, 2,219 élèves passaient en 1971 du secteur français au secteur anglais, tandis que seulement 141 élèves avaient été transférés du secteur anglais au secteur français.

Tout cela se passait dans un réseau d'écoles encore très majoritairement français, en termes de nombres d'élèves. Le secteur anglais de la CECM représente une population équivalant à un peu plus de 20 pour cent de l'ensemble du réseau. Mais les toutes dernières statistiques de la CECM nous apprennent que sur ses 207.899 élèves, il n'y a que 5,9 pour cent d'enfants dont la langue maternelle est l'anglais!

Notons toutefois, pour ce qui est des Néo-Québécois, que l'immense majorité de ces enfants sont nés au Québec. Mais 88 pour cent de ces jeunes Italiens (ce sont eux qui

forment, et de loin, le plus gros contingent de Néo-Québécois) continuent de parler italien à la maison.

On trouvera, dans le rapport statistique de la CECM, bien des points communs entre les Italiens et les francophones. D'abord, cette "résistance" qui persiste, au niveau de la langue, pendant deux ou trois générations. Ensuite, des affinités culturelles que vient confirmer le rapport de la CECM.

En effet, les enfants d'origine italienne qui fréquentent les écoles françaises s'assimilent davantage que ceux qui fréquentent les écoles anglaises: ainsi, parmi les 2.075 élèves dont la langue maternelle est l'italien et qui sont dans le secteur français, près du quart (21,5 pour cent) ont abandonné l'italien en faveur du français. Mais parmi les 18.540 enfants italiens des classes anglaises, on en trouve seulement 9,3 pour cent qui ont adopté l'anglais au détriment de leur langue maternelle.

Cela peut sans doute partiellement s'expliquer par le fait que les enfants italiens vivent, en général, dans l'est et le nord-est de la ville, et que beaucoup d'entre eux, même ceux qui sont à l'école française, parlent français dans la rue. Inutile de rappeler, aussi, que l'italien est beaucoup plus proche du français que de l'anglais.

Il y a autre chose. Tout le monde sait que c'est principalement pour des considérations économiques que les parents dirigent leurs enfants vers l'école anglaise. Il s'agit évidemment, à plus ou moins long terme, d'une assimilation culturelle... mais à l'heure actuelle, on constate que la majorité des élèves francophones inscrits dans des classes anglaises (soit 88,3 pour cent) continu à parler

français à la maison. Les choses sont différentes au sein du secteur français, où, parmi les 1.617 élèves de langue maternelle anglaise, près de la moitié (40,3 pour cent) parlent maintenant le français à la maison.

On peut sans doute déduire de cela que lorsque des anglophones décident, en dépit de l'infériorité économique du milieu francophone, d'envoyer leurs enfants dans une école française, c'est vraiment avec le désir conscient qu'ils s'assimilent à la majorité. A noter qu'il ne s'agit là que de la clientèle scolaire de la CECM, qui ne recouvre pas les quartiers les plus favorisés de l'île de Montréal. Les enfants de la bourgeoisie anglophone qui fréquentent, par exemple, les "classes d'immersion" françaises du Protestant School Board ou du Lakeshore, parlent probablement anglais à la maison. Dans ce cas, il s'agira le plus souvent, de la part des parents, du désir d'apprendre tôt à leurs enfants, pour des raisons de pure "culture", une langue seconde internationalement connue.

Il reste qu'on voit ici que l'école française peut "assimiler" les non-francophones, et davantage que l'école anglaise n'assimile ses propres immigrants.

Ce sont les Italiens qui résistent le plus à l'assimilation linguistique, comparativement aux élèves d'autres origines: parmi ces derniers, 22,4 pour cent perdent leur langue maternelle, et c'est le cas de 11,9 pour cent des élèves italiens. Mais à l'instar des enfants d'origine italienne, les autres catégories de Néo-Québécois s'assimilent davantage dans les écoles françaises que dans les écoles anglaises: 27,3 pour cent d'entre eux qui fréquentent le réseau anglophone adoptent l'an-

glais comme langue parlée dans une proportion de 18 pour cent seulement.

Ce rapport ne vient que confirmer des choses que l'on savait ou que l'on pressentait. Mais il apporte un élément nouveau au débat: oui, le système scolaire francophone est capable de "franciser" ses apports étrangers, et il les intègre même beaucoup plus profondément, sur le plan culturel, que le réseau anglo-catholique de la CECM.

Le rapport de la CECM indique... si besoin en était, que la loi 63 ne joue pas en faveur des francophones, loin de là. Mais il soulève également des questions sur l'opportunité de maintenir, à grands frais, un réseau anglo-catholique, alors que moins du quart de ses élèves sont de langue maternelle anglaise, lesquels représentent seulement 5,9 pour cent de tous les élèves de la CECM...

En outre, ce rapport jette un peu de lumière sur les énormes problèmes d'apprentissage que pose, pour les enfants italiens, notamment, la juxtaposition de trois langues. Dans le nord-est de Montréal, ces enfants parlent en majorité italien à la maison, ils jouent en français dans la rue, et ils étudient, de peine et de misère, en anglais... avec des professeurs dont, très souvent, la langue maternelle n'est pas l'anglais. (Un bon nombre de professeurs qui enseignent en anglais à de jeunes Italiens, à la régionale LeRoyer ou à la CECM, tonnant à ce que le réseau scolaire sont des francophones). Rien d'anglophone "assimile" moins ses immigrants que le réseau francophones.

Bilan du gouvernement Bourassa... revu et commenté

par Gilles LESAGE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Comme il est de mise, le premier ministre du Québec a fait publier en fin d'année un bilan intitulé: "1972 a vu l'affermissement de la confiance et de l'optimisme à l'égard du Québec".

Ce long texte, présenté à la presse et signé par Charles Denis, directeur de l'information du Conseil des ministres, est évidemment très louangeur et serein, mais laisse dans l'ombre des points très importants. Nous avons cru utile d'en relever et commenter une dizaine.

L'environnement

"L'un des aspects essentiels de l'amélioration de la qualité de la vie, qui est un but que doit poursuivre tout gouvernement responsable, est certainement la protection de l'environnement."

"Le Québec, avec ses forêts, ses lacs et ses cours d'eau, est particulièrement bien doté au moment où nous abordons l'ère de la civilisation des loisirs. Pour protéger ce patrimoine inestimable, le Gouvernement Bourassa, qui fut le premier de l'histoire du Québec à désigner un membre du cabinet comme responsable de la lutte pour la sauvegarde de notre milieu physique, s'est donné un outil de travail efficace avec la loi no 34."

"Cette loi permettra l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de protection de l'environnement en ce qui concerne l'eau, l'air, le sol, les agents vecteurs d'énergie, le bruit, la disposition des déchets et la salubrité des immeubles et des lieux publics."

Il est vrai que le Dr Victor Gold-bloom est ministre d'Etat à la qualité de l'environnement, mais depuis quand suffit-il de créer un poste pour régler des problèmes? Les structures ne font pas foi de tout. Le ministre est rempli de bonne volonté, il se démeine comme un diable dans l'eau bénite, il sillonne le Québec en tous sens, c'est le commis-voyageur du gouvernement, le "preacher" de l'environnement.

Mais il manque terriblement des ressources humaines et financières qui lui seraient nécessaires pour mettre le nouvel évangile en application et pour forcer les autres à le prendre au sérieux. Faute de ces moyens, M. Goldbloom en est réduit à tenter de convaincre, à inciter, à stimuler, à faire mine de vouloir sévir.

Réforme scolaire

"Le Gouvernement Bourassa est conscient de sa responsabilité envers les Montréalais et l'ensemble des Québécois. En présentant et en faisant adopter la loi 71, le ministre Cloutier, a apporté à la situation les correctifs nécessaires. La concertation démocratique qui a présidé à la préparation de ce bill se reflète d'ailleurs dans le texte même de la loi puisqu'elle favorise une coopération constante et organique entre les différents groupes linguistiques et confessionnels."

"L'administration Bourassa a ainsi complété au cours de la 3e session, avec la loi 71, la réorganisation du système scolaire québécois dont la rationalisation à l'échelle du Québec avait déjà fait un progrès immense au cours de la deuxième session avec l'adoption de la loi 27 qui regroupait, en dehors de Montréal, 1100 commissions scolaires en 168."

Complétée, la réforme scolaire au Québec? On pourrait bien le croire, à lire le texte publié par M. Bourassa. Et pourtant, il oublie de dire que la "loi pour favoriser le développement scolaire à Montréal" (bill 71) constitue un net recul par rapport aux ambitieux projets de MM. Cardinal et Saint-Pierre, prédécesseurs de M. Cloutier. Les esprits n'étaient pas prêts? Fort bien, mais qu'on n'aille pas prétendre qu'il n'y a pas de hiatus entre les projets 62 et 28 d'une part, et la loi 71 de l'autre.

Pour une large part, en effet, la réforme scolaire à Montréal est mise entre parenthèses et laissée aux bons soins du milieu lui-même. Qu'en fera-t-il? On ne le sait pas au juste. Les épineux problèmes de la langue et de la confessionnalité, par exemple, sont loin d'être réglés, et ce qui était déjà urgent il y a cinq ans est à nouveau ajourné de trois autres années, après les élections de 1974.

Et le bill 63 n'est-il pas toujours dans le décor? De cela aussi M. Bourassa oublie de faire mention.

Vraiment, il est un peu trop tôt pour se donner le mérite d'avoir complété la réforme scolaire au Québec.

Réforme électorale

"On sait qu'au soir de l'élection d'avril 1970, le Premier ministre du Québec s'était personnellement engagé à procéder à une réforme électorale en profondeur."

"Les lois 65, 80, 62 et 87 sont donc des preuves concrètes du désir du Chef du Gouvernement québécois de tenir sa promesse afin que les élections qui se tiendront à l'avenir au Québec soient plus justes et plus démocratiques que par le passé. Il s'agit donc véritablement d'une réforme fondamentale qui permettra à la collectivité québécoise de bénéficier d'une vie politique plus équilibrée."

La "réforme fondamentale" en question, elle est encore à venir. Nul ne peut nier l'a-propos et le bien-fondé des trois lois déjà adoptées et d'un quatrième projet relatif à la liste électorale permanente. C'est un bon départ, certes, mais un départ seulement.

"Des études se poursuivent sur l'opportunité de modifier le mode actuel de scrutin", assure M. Bourassa. Mais il ne dit pas si, en fait, le mode de scrutin sera modifié, encore moins quand ces fameuses études seront complétées. Tout cela sera complété au début de l'année, dit encore le texte ministériel. Fort heureux de l'entendre, encore que l'on n'est pas tout à fait rassuré. Il n'est pas sûr que la réforme fondamentale soit complétée pour les prochaines élections. Tout au contraire, l'on a l'impression que le gouvernement est satisfait de ce qu'il a fait jusqu'ici et qu'il n'a pas l'intention d'aller plus loin pour l'instant. Peut-être se trompe-t-on sur ses in-



M. Charles Denis

tentions véritables? Tant mieux s'il en est ainsi.

La réforme de la carte électorale devait être faite. En dépit de l'obstruction systématique de l'Unité-Québec, elle a été menée à terme. Mais qu'en sera-t-il du mode de scrutin, des d'impensables élections et autres sujets tout aussi importants, sinon plus encore que la réforme de la carte électorale?

Souveraineté culturelle

"Le Québec ne peut compter que sur lui-même d'une façon permanente pour sa sécurité culturelle, et non sur le gouvernement fédéral, dont la majorité est toujours anglophone, alors que le Québec est le foyer de la culture canadienne-française. Cette situation est à l'origine d'un certain nombre de décisions et d'un train de lois qui permettront au Québec d'assumer pleinement le rôle qui est le sien dans le domaine culturel."

"Ainsi le Québec a-t-il fait des progrès importants depuis 1970 afin de se doter des outils nécessaires à sa propre sécurité culturelle."

Il devrait y avoir un point d'interrogation à la fin de cette phrase. Il n'y en a malheureusement pas dans le texte publié par M. Bourassa. Quelle serait la réponse?

Les progrès sont plutôt maigres.

Après un an et demi de gestation, les trois projets de loi relatifs aux communications ont finalement reçu l'agrément de l'Assemblée nationale. Mais une loi, ce n'est encore que du papier. L'on aurait pu croire que durant tout ce temps, le ministre Jean-Paul L'Allier aurait mis au point la réglementation nécessaire pour lui permettre de fonctionner sans autre délai. Tel n'est pourtant pas le cas.

La compétence du Québec sur les câbles communautaires? Ce n'est pas pour demain. Radio-Québec diffuse deux heures par jour, mais à Montréal et à Québec seulement, laissant dans l'oubli le reste de la province, et dans les cartons les projets d'expansion.

La Commission des biens culturels? Un autre outil valable et fort utile. Mais comme pour la pollution, il y a manque de ressources de toutes sortes, tant et si bien que le patrimoine culturel sera encore mal protégé.

La sécurité culturelle? Une belle formule. Et dire que M. Bourassa en est déjà rendu à l'indépendance culturelle!

Un sain équilibre

"L'administration Bourassa a légitimé afin que les municipalités, dont l'épanouissement relève de sa compétence, bénéficient de l'effort législatif effectué afin de doter le Québec d'une administration publique moderne."

"Le gouvernement a également porté une attention spéciale au cours de l'année aux problèmes des municipalités rurales afin que nos structures administratives municipales favorisent le maintien d'un sain équilibre entre le milieu rural et le milieu urbain."

"Par ailleurs, M. Tessier a déposé à l'Assemblée nationale un important document de travail sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, donnant ainsi suite aux recommandations du Rapport LaHaie."

Comme par hasard, M. Bourassa oublie de rappeler les nombreuses volte-face de son ministre des Affaires municipales et la rebuffade qu'il lui a lui-même servie à l'autonomie. Après moult hésitations et tergiversations, M. Tessier semblait finalement déterminé à entreprendre une véritable "révolution" municipale, notamment en regroupant les municipalités rurales, de gré ou de force. Mais il a suffi que ce tigre de papier qu'est l'Union des conseils de comté montre les dents pour que M. Bourassa fasse platement amende honorable, présente des excuses publiques et fasse perdre la face à son ministre.

Le scribe du premier ministre a beau accumuler avec art les euphémismes, il n'en reste pas moins que le "sain équilibre" dont il se vante n'est qu'un vœu pieux. Toute réforme en profondeur est gelée au bureau du premier ministre, là où d'ailleurs abouissent en fin de compte toutes les décisions le moins importantes. Ça promet pour 1973!

Le texte ministériel mentionne également le rapport LaHaie. Mais se rappelle-t-on que le gouvernement a ce rapport en main depuis cinq ans déjà? On l'a sorti de la poussière où il dormait pour en tirer non pas une politique ferme, mais un document de travail. Un autre parmi tant d'autres. Si c'est ce que le gouvernement appelle donner "suite aux recommandations", il se satisfait de peu. Comme si de noircir du papier tenait lieu de plan d'action ferme et précis.

Mais attendons. Dans l'intervalle, comme le dit avec humour l'Opposition, M. Tessier reste ministre des Affaires municipales "rurales".

La seule province...

"Le ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, a mis en application les dispositions des lois adoptées en 1971 et destinées à la protection du consommateur. Le conseil consultatif prévu par la loi a été constitué et a commencé à fonctionner, fournissant ainsi une

contribution extrêmement positive aux efforts du gouvernement afin que le consommateur ne soit pas isolé à l'heure où des techniques de plus en plus élaborées de mise en marché sont utilisées. Le Québec est la seule province dotée d'un tel conseil. Le Gouvernement du Québec est également le seul en Amérique du Nord qui ait placé des contrôles sur la publicité destinée aux enfants."

Il est vrai que le conseil consultatif fait du bon travail. Mais il se plaint lui-même de n'avoir pas les ressources humaines et matérielles qui lui seraient nécessaires, et le gouvernement ne manifeste pas l'intention de les lui fournir.

La protection du consommateur québécois, si elle n'est pas dénuée de tout fondement, reste bien fragmentaire et partielle, ne touchant que des secteurs fort limités.

Ainsi, le contrôle sur la publicité destinée aux enfants n'existe que sur papier, misant plus que de raison sur la bonne volonté et la compréhension des publicitaires et de leurs clients. C'est tellement vrai que l'un des membres du comité spécial mis sur pied à cet égard a démissionné, ne voulant pas donner sa caution à un pseudo-contrôle qui n'est efficace que dans la tête de M. Tetley. Ici encore, le gouvernement se paie de mots! Hélas!

Une priorité?

"Enfin, le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports a été doté d'un statut juridique précis qui lui permettra d'assumer pleinement la responsabilité de concevoir et de mettre en oeuvre la politique gouvernementale en matière de sports et de loisirs, reconnaissant ainsi le caractère prioritaire que revêt ce domaine dans notre société."

Le haut-commissariat, une priorité? Là, on y va un peu fort! Allez donc le demander à MM. Gilles Houde et Gaston Marcotte, pour ne nommer que deux personnes en vue qui, en cours d'année, ont démissionné des postes importants qu'ils occupaient, n'en pouvant plus de l'incurie et de l'insouciance chronique du gouvernement. Bien sûr, M. Houde n'a pas claqué les portes et il a ainsi pu devenir secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales. Il n'en reste pas moins que si, de l'intérieur, le député de Fabre n'a pu rien faire, le gouvernement est bien mal venu de prétendre reconnaître "le caractère prioritaire" d'une politique de sports et de loisirs au Québec. Les déclarations de M. Marcotte, directeur du PEPS de l'université Laval, sont d'ailleurs fort éclairantes à cet égard.

En particulier

"Le domaine des relations de travail a été fertile en rebondissements en 1972. Ce fut une année marquée en particulier par le renouvellement des conventions collectives pour 205.000 personnes, sur 225.000 fonctionnaires que compte au Québec les secteurs public et parapublic."

"Une lutte intersyndicale ayant créé une situation tendue à Sept-Îles, il fallut que le gouvernement intervienne afin de ramener le calme; ce fut le projet de loi no 15, sanctionné le 24 mars 1972."

"Devant l'ampleur prise par la grève dans la fonction publique, au

risque que soient menacées la santé et la sécurité publiques, le gouvernement a ordonné aux grévistes du secteur public le retour au travail par la loi no 19."

"La loi 58 a reconnu un statut juridique à une nouvelle centrale syndicale, la Centrale des Syndicats démocratiques."

Que ceux qui croyaient que l'année avait surtout été marquée, dans ce domaine, par la crise du printemps dernier, l'emprisonnement des trois chefs syndicaux et l'effritement du Front commun, aillent se rhabiller. Ce ne sont que des balivernes qui ne méritent même pas une mention dans un bilan réaliste et surtout "objectif" de l'année écoulée. La preuve, c'est que deux des trois chefs syndicaux, MM. Pepin et Laberge, sont désormais à couteaux tirés, que les centrales se déchirent, qu'une quatrième a vu le jour avec la bénédiction gouvernementale, que le calme social est revenu.

La meilleure année

"Une législation abondante et de nombreuses initiatives ont contribué à stimuler l'activité économique en 1972 qui a été la meilleure année qu'a connue le Québec depuis au moins cinq ans."

Bien sûr, le bilan de M. Bourassa oublie de mentionner le chômage. Qu'à cela ne tienne, c'est le prix à payer pour la prospérité. Seulement 80.000 nouveaux emplois ont été créés en deux ans alors que M. Bourassa en avait promis 100.000 pour la seule année 1971! Aurait-il fallu comprendre qu'il en créera 100.000 en quatre ans?

Opération-bilan

"Au cours de cette année, le gouvernement a terminé la première phase du bilan des affaires fédérales-provinciales. Cette opération-bilan vise à une évaluation globale de nos relations fédérales-provinciales, interprovinciales et étrangères. Elle a pour objet de rationaliser nos rapports intergouvernementaux en vue d'obtenir le maximum d'avantages pour le développement de la société québécoise."

Depuis le temps qu'on en parle de ce bilan, peut-être le verra-t-on un jour?

C'est la première tâche qui fut confiée à M. Arthur Tremblay, en octobre 1971, lorsqu'il prit la succession de M. Claude Morin. Ce devait être l'affaire de quelques mois, croyait-on alors. Et les naïfs ont cru que le gouvernement, voulant diriger en pleine lumière, rendrait cet important dossier public, dans un louable souci de mieux renseigner la population sur le contentieux Ottawa-Québec.

Mais c'est une tâche de longue haleine que d'établir un tel dossier. Et elle comporte plusieurs phases. Au surplus, le peuple y comprendrait-il quelque chose? Ne vaut-il pas plutôt mieux utiliser le bilan à bon escient, c'est-à-dire au compte-gouttes et à la pièce, pour ne pas effaroucher les âmes trop sensibles? Le fédéralisme est rentable, M. Bourassa l'a dit et prouvé, c'est bien connu. Pourquoi le remettre en cause?

Au fait, pourquoi un bilan, sinon pour faire l'éducation des ministres? C'est une opération longue et douloureuse, à n'en pas douter.

pleins feux sur l'actualité

La qualité de la vie

La qualité de la vie de l'humanité est en relation avec le milieu global. Le rythme vertigineux de l'accroissement de la population (100 milliards d'hommes en 2100) ajouté à la nécessité de produire toujours davantage, sur une Terre dont les ressources vitales ne sont pas inépuisables, conduit l'homme à un choix qu'il ne saurait éviter sans périr : substituer la qualité au nombre (des individus et des choses), comme le grand Alexis Carrel l'avait prévu dès 1935. Voici la dernière tranche du reportage en quatre parties de Jean-Jacques Antier.

Par Jean-Jacques ANTIER
de l'agence Keystone

— IV —

Il y a pollution lorsque le milieu naturel ne peut plus absorber les déchets d'une espèce vivante. Dans la nature, avant la domination de l'homme, tout fonctionnait dans un équilibre remarquable. Les insectes se nourrissaient des déchets et des cadavres des mammifères. Même dans les déserts où il y a peu d'insectes, le nettoyage est assuré par les "charognards" du genre hyène ou vautour.

Il en est de même pour le règne végétal. Quand un arbre meurt, son bois pourrit et sert d'humus à d'autres arbres, comme chaque feuille qui tombe sur le sol.

L'homme a perturbé cet équilibre. Alors que certains détergents ménagers sont inassimilables, l'excès de produits azotés et phosphatés provenant des engrais et des eaux usées des villes décuple la croissance des algues qui finissent par étouffer toute vie dans les rivières et les lacs, un jour peut-être dans la mer.

La qualité de la vie ne peut se concevoir que dans un monde habitable. Le nôtre ne l'est plus en beaucoup d'endroits qui sont la préfiguration du monde de demain, si l'on n'enraye pas l'explosion démographique. Ces lieux sont connus et figurent sur les programmes touristiques des agences de voyage : New York, l'Inde, le Pakistan. Dans le voisinage de certaines grandes villes des étres déracinés grouillent à six ou huit par pièce, drame chronique que l'on retrouve un peu partout dans le monde.

Il est évident que dans ces sous-zones la pollution règne à l'état endémique. Ce qui est grave, c'est qu'elle commence à déborder jusque dans les pays riches. L'eau potable n'est pas seulement en cause. Un seul Américain pollue l'air avec ses industries et ses automobiles, autant que mille Asiatiques.

Devant de telles réalités, que signifie une expression comme "produit national brut", et à quoi sert de l'augmenter chaque année de 10 pour cent, si en parallèle la qualité de la vie baisse d'autant? A quoi sert-il de posséder une belle automobile si elle ne peut avancer ni se garer? Bientôt, le riche lui-même ne pourra plus fuir pour se réfugier périodiquement à la campagne.

La pollution provient de deux causes : surproduction et surpopulation, l'un engendrant l'autre. Aug-

menter la production pour satisfaire à un nombre sans cesse croissant d'hommes, c'est augmenter l'empoisonnement de l'air, des lacs, des rivières et des océans. Et l'on comprend que, face à la "pollution", tels groupe de New York aient lancé les slogans : "Croissance zéro", "Non à la prospérité dans l'ordure", etc...

La pollution est partout menaçante. Elle a modifié nos climats en les rendant plus humides. L'eau qui coule des robinets des villes est imbuvable. A Tokyo on se promène avec des masques sur le visage. L'estivant qui sort de son bain de mer est obligé d'aller se laver!

L'humanité produit 3,5 milliards de tonnes de déchets chaque année. Le taux d'augmentation annuel, 17 pour cent est le plus élevé de la production mondiale! On ne sait plus quoi faire de l'ordure. La nature n'en veut plus. On n'arrive plus à la brûler. Les Américains, qui sont si malins, ne savent plus que faire de leurs 300 millions de tonnes de détritus, 350 millions de tonnes d'ordures ménagères, de leurs 26 milliards de boîtes vides et de leur 7 millions de carcasses d'autos (annuels). Les rivières sont déjà des égouts. Les océans vont le devenir, ce qui détruira toute vie végétale et animale, dont 95 pour cent est concentrée sur le plateau continental, à moins de 200 milles des côtes.

Posons ici deux questions : qui pollue, et comment l'empêcher? L'homme de la rue accusera tel ou tel bouc émissaire et dira "les pollueurs doivent être les payeurs". En fait, tout le monde pollue, puisque tout le monde consomme. Les pays sous-développés qui ne consomment pas polluent d'une autre manière, faute d'hygiène. Pour s'en convaincre, il suffit d'aller faire un tour dans un campement de beatniks.

Comment empêcher la pollution? En rétablissant les cycles d'absorption naturels pour ce qui va à l'eau, en favorisant la combustion complète des gaz d'échappement pour ce qui part en fumée. En transformant en produit de base ce qui est irréductible à la combustion ou à la liquéfaction, comme les emballages synthétiques. Il en coûtera cher, environ 10 pour cent du prix de revient du produit consommé. Mais la vie n'a pas de prix.

Examinons maintenant chaque cas particulier de pollution.

Des villes inhabitables

Nos villes n'ont pas été conçues pour recevoir des millions d'individus entassés, avec des industries sur le pourtour. Je ne pense pas non plus que l'homme ait été conçu pour vivre de la sorte. Certes, il existe dans la nature quelques grandes concentrations animales, mais elles sont rares : les fourmis et les abeilles. Leur milieu ambiant n'est pas pollué parce que ces concentrations vivent en symbiose avec la nature. Elles n'ont pas d'industries chimiques et ne perturbent pas les processus naturels environnementaux auxquels elles se sont docilement adaptées. L'air des fourmilières et des ruches est balayé par les vents à quelques mètres, alors que nos villes s'étendent sur des kilomètres, et en hauteur, rendant la ventilation difficile.

A Paris, l'industrie pollue à 20 pour cent, les voitures à 20 pour cent; le chauffage à 60 pour cent. En quarante ans le tonnage des poussières a été multiplié par seize, aussi la luminosité a diminué de 30 pour cent. Pour ceux que ces chiffres ne convaincront pas, ajoutons qu'à la campagne on trouve en moyenne 500 particules

L'humanité produit chaque année 3.5 milliards de tonnes de déchets

en suspension par mètre cube d'air, 40 millions dans le bois de Vincennes et 1.600 millions place de l'Opéra, au coeur de Paris.

Lorsque les compagnies d'assurance affirment qu'en 1970, 238 millions d'automobiles ont tué 210,000 personnes, elles se trompent. Si l'air parisien n'est pollué qu'à 20 pour cent par l'auto, ce pourcentage atteint 60 pour cent dans les villes américaines, soit, pour 2,500,000 voitures à Los Angeles, 500 tonnes d'oxyde d'azote et 14 tonnes d'oxyde de carbone par jour, provoquant indirectement d'innombrables maux. A Londres le smog résultant de la pollution a tué jusqu'à 10,000 personnes par hiver.

Les effets de la pollution atmosphérique sont aussi indirects. La production massive des gaz carboniques augmente la température du globe par effet de serre. A partir de l'an 2000 par suite de la fonte des glaces de l'Antarctique, le niveau des mers risque de monter de 40 pieds par siècle, engloutissant les zones côtières dont il est pourtant prévu qu'à cette époque elles abriteront 90 pour cent de l'humanité.

En outre, l'extension de l'aviation entame notre capital d'oxygène (20 pour cent de l'air) que renouvelle l'activité chlorophyllienne des végétaux (25 pour cent) et les sédimentations océanes (75 pour cent) elles-mêmes menacées par la pollution. Un quadri-réacteur entre Paris et New York consomme 15,000 tonnes d'oxygène, la production annuelle de 25 acres de forêt.

Ne parlons pas de la pollution de l'air par explosion nucléaire, dont les déchets radio-isotopiques (strontium 90, carbone 14 et iode 131), transmis par l'eau de pluie aux végétaux et aux poissons, de là à l'homme, se fixent dans les tissus et peuvent à long terme dégrader le capital génétique. Il n'est pas moins dangereux de jeter dans la mer les déchets radioactifs provenant de l'industrie nucléaire. Gaseux que nos descendants les retrouveront un jour dans leurs plats! Aucun container n'a été prévu pour résister des milliers d'années à l'action corrosive de l'eau de mer.

Les problèmes de la pollution atmosphérique ont leurs remèdes :

— Suppression obligatoire à partir de 1980, du moteur à essence dans les grandes villes. Devant le péril, une loi américaine a décrété qu'en 1975, leurs gaz polluants seraient réduits de 90 pour cent. La voiture de l'avenir sera sans doute électrique, plus tard nucléaire.

— Remplacement du chauffage individuel par le chauffage urbain, utilisant les déjections d'eau chaude des centrales électriques nucléaires, ou les combustions d'ordures. Ce système est déjà utilisé aux Etats-Unis et à Paris.

— Limitation des grandes agglomérations et abandon de la cité verticale qui ne permet pas à l'homme d'avoir son oxygène suffisamment renouvelé par les plantes. Les villes de l'avenir occuperont sans doute toutes les surfaces planes du pays, sur quelques étages noyés dans la verdure. Les communications automobiles seront souterraines, de manière à réserver toute la surface aux hommes et aux plantes, ainsi qu'aux animaux, s'il en reste.

Le grand gâchi de l'eau

Le problème de l'eau n'est pas

moins menaçant. En France, pays civilisé, un malade sur quatre l'est par l'eau (poliomyélite, typhoïde, dysenterie, empoisonnements alimentaires, hépatite, etc...). Dans le monde, 20 pour cent des enfants meurent faute d'eau potable.

Les exigences en eau de l'homme moderne sont sans exemple dans le monde des vivants : l'Asiatique réclame 40 litres d'eau par jour, l'Européen, 200, l'Américain, 325. Les chiffres élevés du monde civilisé proviennent de la grande consommation de l'industrie. Il faut 100 tonnes d'eau pour faire une tonne de sucre, le double pour le papier ou l'acier. Industries incluses, l'Européen consomme 1,5 tonne d'eau par jour, l'Américain 4 tonnes.

Tout le monde pollue l'eau : l'industrie qui lave, les dépôts d'ordures industrielles ou ménagères qui contaminent l'eau de pluie, les égouts des villes, les engrais et les pesticides de l'agriculture.

L'erreur de base commise par l'humanité vient de l'utilisation des rivières comme égouts. La France verse dans l'année 6 millions de tonnes d'ordures dans ses rivières.

Les industriels sont désormais tenus à épurer leurs eaux usées et à transporter aux décharges autorisées les déchets solides; malheureusement, ces mesures tardives ne sont guère respectées.

Un chiffre suffira pour s'en convaincre : à sa source, l'eau du Rhin contient 30 germes plus ou moins nocifs par millimètre cube, 2,000 dans le lac de Constance et 100,000 à son embouchure. Le fleuve reçoit en outre 10,000 tonnes par jour de déchets d'hydrocarbures!

Les villes sont des grandes pollueuses : New York déverse par jour 25,000 pieds cubes d'immondices dans l'Hudson, Paris, 4,500,000 soit la moitié de son débit! Le Rhône, qui recueille les égouts de Genève, de Lyon et des industries de sa vallée, pollue la Méditerranée.

née qui sera bientôt une mer morte. Cinq seulement des 24 grandes villes françaises épurent leurs eaux usées (résultat partiel à 80 pour cent). 14 pour cent seulement des autres villes ont une station d'épuration.

La France envoie dans la mer, outre ses égouts, 500,000 tonnes de déchets l'an. Les Etats-Unis gratifient leurs océans de millions de tonnes de produits toxiques. Les déchets de mazout des pétroliers (6 millions de tonnes l'an) polluent chaque année 25,000 milles de côtes et 5 millions de milles carrés en surface.

L'homme doit comprendre que l'eau est sacrée. Sans eau pure aucune vie n'est possible. Ceci exigera une énorme prise de conscience, dont très peu sont encore capables. Le problème est à la fois à l'échelon individuel (tout le monde devra payer) et collectif. Il suffit d'avoir compris que la nature ne peut plus absorber les doses massives d'hydrocarbures, de plastique, de DDT et de corps radioactifs dont nous la gratifions.

Le remède existe : séparer le vecteur eau usée et le vecteur eau potable et traiter à part les déchets pour les rendre assimilables. Il en coûtera cher.

Faut-il rappeler enfin que l'abus des engrais et des pesticides empoisonne lentement l'homme et risque de dénaturer son capital génétique. Dans le but d'augmenter le rendement à l'acre, on dénature nos aliments. Le thon contient du mercure, la dinde des pesticides, le poulet de l'arsenic, le fromage des antibiotiques, le steak des hormones, les jus de fruits des cyclamates et les fruits et les légumes n'ont plus de goût.

Malheureusement, il est bien tard pour faire machine arrière et revenir à une écologie équilibrée. En outre, il est impossible, compte

tenu de la production agricole exigée, de se passer brutalement du DDT et des engrais, ce qui réduirait de moitié le rendement, sans parler des épidémies qui se propageraient par les insectes. En 25 ans, un milliard d'hommes ont été sauvés du paludisme par le DDT, et l'Organisation mondiale de la Santé (ONU) a pris une position nette en sa faveur, malgré la décision contraire des Etats-Unis.

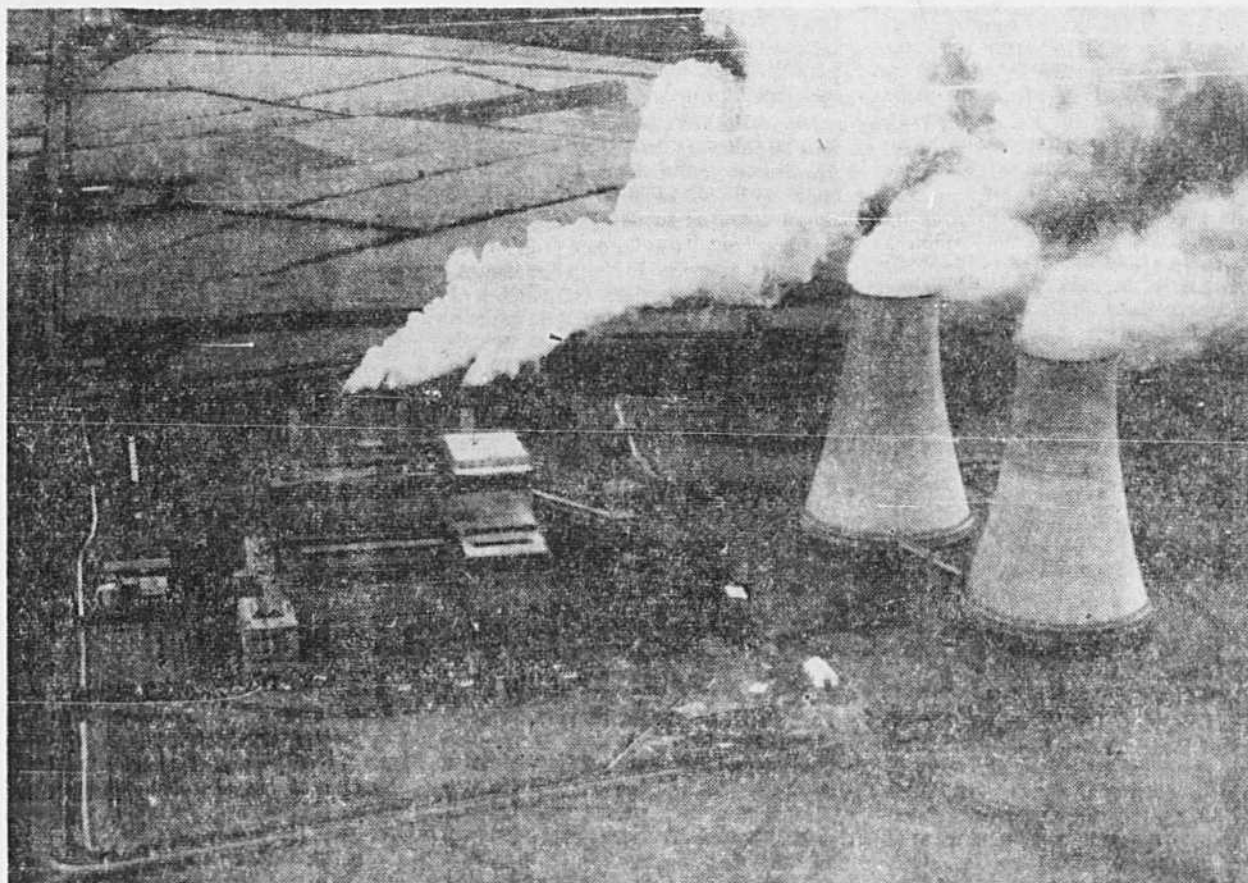
Chacun de nous est concerné

La restauration de la qualité de la vie est à la fois l'affaire de chacun, et celle des instances gouvernementales et supra-nationales. L'UNESCO, le Conseil de l'Europe, l'OMS, l'ONU, l'OTAN s'en occupent déjà et beaucoup de pays ont créé un ministère de l'environnement. La récente conférence internationale de l'environnement à Stockholm, représente un pas en avant important.

On ne peut pas facilement demander à un industriel de se ruiner en appliquant strictement la règle de régénération de ses eaux usées mais on peut exiger d'un enfant, après lui avoir donné l'exemple, qu'il ne jette pas de papier gras et d'emballages vides dans la forêt, pas plus qu'il ne doit le faire dans son jardin ou dans le salon. Lorsque cette prise de conscience aura pénétré les générations, l'opinion influencera les hommes politiques qui voteront les lois nécessaires à la restauration de l'équilibre vital.

Il faut persuader chacun que la qualité de la vie vaut mieux que sa multiplication sauvage, si demain le monde se stabilise avec trois ou quatre milliards d'hommes bien nourris, vivant heureux, et pacifiques, qui pourraient s'en plaindre?

FIN



Nos systèmes, quels qu'ils soient, le veulent : il faut produire et consommer pour maintenir le mouvement. Mais l'industrialisation est trop souvent le synonyme de destruction de l'environnement.

Le calme règne sur les campus américains; trêve ou paix?

Louis WIZNITZER

Les campus de Berkeley, de Columbia, de Harbour Inn, haut lieux de la contestation étudiante des années soixante, offrent à présent le spectacle bucolique de verts pâturages d'acadème.

Dans son reflux la vague révolutionnaire n'a pas emporté les barbes et les cheveux longs et l'on voit bien ça et là des guitares gracieuses à l'ombre des bouleaux. Mais à la tenue de combat — jeans délavés, camisoles déchirées — se sont substitués les pullovers de bonne laine, les jupes soigneusement plissées, les pantalons de velours. Les jolies filles ne s'efforcent plus de cacher leurs atours. Là où il y a encore trois ans on assistait aux marches bardées de pancartes provocatrices et de bannières vietcong, trozkistes et fidelistes, aux grèves assises, couchées, aux love-ins, sit-in, speak-in, aux harangues et aux diatribes, on n'entend plus que le crissement des vélos.

Car si une rage prévalait dans les universités américaines, aujourd'hui, c'est bien celle des bicyclettes. Par milliers, les jeunes Américains enfourchent les vélos "made in France" ou "in Belgium" avec la fierté de leurs camarades européens au volant d'une voiture de sport neuve.

Finies les "manifs", les stands politiques, la distribution de tracts, les affrontements. Couchés à plat

ventre sur l'herbe, parfois juchés sur les branches des arbres ou assis au rebord de leurs fenêtres bordées de lierre, les étudiants américains ont le nez plongés dans leurs livres et l'oeil parfois distrait par le passage d'un camarade du sexe opposé.

"La jeunesse américaine a signé avec l'Establishment une paix séparée", s'écrie un hebdomadaire américain. Et certes on s'attendait en novembre dernier à un raz de marée étudiant en faveur de McGovern. Mais le candidat démocrate ne recueillit que 51 pour cent des voix étudiantes contre 49 pour cent qui allèrent à Nixon. Dépolitisation? démobilisation? ferveur retombée? essoufflement d'un mouvement qui ne parvenait pas à changer le système? montée d'une nouvelle génération d'étudiants moins motivés, moins "gonflés" que leurs aînés?

Les sociologues américains mettent en avant toutes ces explications et d'autres encore. Il est certain, par exemple, que rien ne résiste au brassage de l'océan gélant de la société américaine. Marcuse avait vu juste. Et l'on pouvait voir, il n'y a pas si longtemps, à la devanture d'un tailleur élégant de Madison Avenue, un mannequin représentant l'homme d'affaires tiré à quatre épingles et tenant à la main un livre de Che Guevara.

"Power to the people" (pouvoir au peuple) proclamaient les Noirs en colère en 1970. C'est aujourd'hui le slogan d'une marque d'essence.

A New York, à Chicago, à Los Angeles, des firmes louent des "hippies" pour rehausser la couleur des réceptions et des cocktails trop gris. Le commerce s'est une fois de plus emparé des excroissances les plus saugrenues et les plus poignantes de la société américaine et en les rendant familières les a émoussées à souhait.

Mario Savio, vétéran des batailles pour le "Free speech" et contre la guerre, aujourd'hui marié et père de famille, employé d'une firme électronique, me dit : "La révolution étudiante fut avant tout une révolte morale. Au début du siècle, les ouvriers luttèrent durement pour une parcelle du pouvoir aux Etats-Unis. Même les jacqueries noires visaient obscurément un partage du pouvoir. Mais les étudiants voulaient simplement exprimer leur indignation devant l'hypocrisie de leurs aînés qui démentaient par leurs actes (au Vietnam et vis-à-vis des Noirs) les grands principes qu'ils ne cessaient d'invoquer."

Ils pouvaient espérer faire honte aux hommes en place sous Kennedy et sous Johnson qui se réclamaient d'une philosophie libérale. Mais face à la volonté de répression et aux vues conservatrices d'hommes comme Spiro Agnew, Laird, Mitchell, qui prirent le pouvoir sous M. Nixon ils comprirent la vanité de leur entreprise et peu à peu déposèrent les armes.

Certains ont voulu faire coïncider la démobilisation étudiante avec la fin progressive de la guerre au Vietnam.

Sans doute beaucoup d'étudiants cessèrent de se sentir immédiatement concernés le jour où M. Nixon annonça qu'il n'envairait plus de jeunes recrues se battre en Indochine. De là à accuser les étudiants américains d'égoïsme, à ne voir dans les efforts qu'ils déploierent pour la paix d'un mécanisme d'auto-défense il y a un pas que certains commentateurs désabusés ont franchi un peu vite.

En tout cas, Huey Newton, ministre des Panthères noires, travaille aujourd'hui à l'intérieur du système et Bobby Seale brigue le poste de maire d'Oakland (Californie). Andrew Kopkind, qui fut le théoricien des "Weathermen" (gueilleries urbaines) travaille pour une station de radio à Boston. Tom Hayden, l'un des "sept de Chicago", récemment absous, Robespierre de la révolte étudiante, enseigne dans un collège de filles et manifeste sa fidélité révolutionnaire en épousant Jane Fonda. "La belle et la bête" ricanent les bien-pensants. Mais ce mariage consacre une tradition inaugurée par Arthur Miller et Marilyn Monroe : la Déesse blonde et console l'intellectuel tourmenté.

William Sanchez, des "Young Lords" (groupe révolutionnaire portoricain) me dit : "Nous sommes divisés, affaiblis, désorientés. Nous n'avons plus d'argent pour payer nos avocats et sommes incapables de résoudre les problèmes qui se posent à nos communautés : de palier au manque d'écoles, de postes de secours, d'emplois". Les nou-

veaux activistes et une poignée de vétérans des combats politiques mettent une sourdine à l'indéologie et se mêlent d'action concrète. Ils enseignent dans certaines écoles noires, remettent à neuf des masures délabrées abritant des familles pauvres, mettent sur pied des "cliniques spontanées" dont l'outillage médical et pharmaceutique est fourni par des dons de cliniques et de médecins plus fortunés.

A Milwaukee, les Chippewas indiens ont occupé une maison abandonnée appartenant à la Garde côtière pour en faire un "abri indien".

Ailleurs les organisations indiennes luttent pour enrayer l'alcoolisme, les maladies endémiques et le chômage chez les Peaux-Rouges, Cesar Chavez, à la tête des "chicanos", mène le combat pour améliorer le sort des cultivateurs d'origine mexicaine. A Chinatown, les jeunes maïstes consacrent leurs efforts non pas au prosélytisme idéologique mais à trouver des emplois pour la communauté chinoise.

Et certes le voyage de Nixon à Pékin, les accolades télévisées du président américain et de Mao Tsé-toung ont jeté le trouble dans bien de jeunes têtes exaltées. Après le sommet pékinois nombre de gauchistes ne surent plus à quel saint se vouer.

Et certains reprirent le vieux sentier du bipartisme, apportant leur soutien aux candidats démocrates. Le début d'une "longue marche à rebours", de la révolution au réformisme.

A Miami, au cours de la Convention du parti démocrate, les groupes contestataires eurent pour la première fois leurs représentants, et leur cause fut écoutée sinon entendue.

Les campus en tout cas ont cessé d'être des champs de bataille. Le rétrécissement du marché de l'emploi incite les étudiants à prendre leurs études plus au sérieux.

Certes, les soulèvements des années soixante ont apporté des changements et en particulier dans le domaine des mœurs. Sur le plan sexuel les étudiants agissent aujourd'hui à leur guise. Finies les "heures de visite" dans les chambres des filles. La cohabitation sexuelle est la règle. La marihuana est aussi répandue que le coca-cola ou la bière. Les étudiants ont aussi une plus grande voix au chapitre dans l'organisation de leur travail, choix des matières, les horaires.

Les nouveaux étudiants se sentent aussi éloignés de l'obéissance propre à leurs aînés des années cinquante que de la rage de leurs prédécesseurs des années soixante. Leur calme, estiment certains, n'est pas celui de la placidité et risque d'être trompeur. Ils sont sages, mais pas dociles. Qu'ont-ils "dans le ventre"?

Sont-ils rentrés dans le giron de la société opulente? Ruminent-ils une grande revanche? Ont-ils signé une trêve ou la paix? "C'est ce que nous saurons en 1973", affirme le psychologue Erick Erickson qui depuis 20 ans prend le pouls de la gente étudiante aux Etats-Unis.

Nixon "espère" un accord sur le Vietnam

Melvin Laird impose la discrétion au Pentagone



téléphotos AP

Remaniement "ministériel"

Le président Nixon a poursuivi hier la réorganisation de son gouvernement en donnant des pouvoirs accrus à trois de ses ministres qui seront chargés de coordonner la politique fédérale en matière de ressources naturelles, de ressources humaines et de développement communautaire. Ces trois ministres ont reçu le titre supplémentaire de conseillers du président. Ce sont : M. Earl Butz, secrétaire à l'agriculture qui devient conseiller pour les ressources naturelles, M. Caspar Weinberger, nouveau secrétaire à la santé, à l'éducation et aux affaires sociales qui devient conseiller pour les ressources humaines, et M. James Lynn, nouveau secrétaire au logement et à l'urbanisme qui devient conseiller pour le développement communautaire.

Londres projette de convoquer une assemblée élue par tout l'Ulster

LONDRES (PC, UPI) — Tandis que les assassinats se poursuivent en Irlande du Nord, le gouvernement britannique envisage de convoquer une assemblée élue en Ulster, dans l'espoir de faire ainsi pièce au terrorisme.

Le secrétaire à l'Irlande du Nord, M. William Whitelaw, a commencé à étudier la possibilité d'une telle assemblée pour connaître les vues de la population de l'Ulster sur la structure de tout gouvernement à créer dans la région. On étudie notamment la possibilité qu'une telle assemblée ait un rôle consultatif.

Elle serait élue par toute la population d'Irlande du Nord, avec représentation proportionnelle pour la minorité catholique et la majorité protestante. Le gouvernement britannique se réserverait toutes les décisions finales, même alors.

Des sources proches du gouvernement britannique estiment que cette assemblée pourrait forcer les politiciens de part et d'autre à débattre en

semble, fournissant ainsi un débouché violent à l'amertume et à la haine.

Le ministre et son entourage préparent un livre blanc sur l'avenir de l'Ulster. Il chercherait à le faire discuter par toutes les principales factions avant qu'il ne soit achevé. Autrement, selon ces sources, le livre blanc pourrait laisser l'impression que Londres veut imposer une forme de gouvernement qui ne convienne pas à l'Irlande du Nord.

Les autorités britanniques veulent être raisonnablement certaines que la proposition sera généralement bien reçue avant de tenter de l'appliquer.

Par ailleurs, à Belfast, quatre protestants ont été accusés de trois meurtres récents. Il s'agit des assassinats de deux ouvriers catholiques et d'une protestante, épouse d'un catholique, qui avait été tuée dans sa cuisine. Ces crimes ont eu lieu en décembre.

Il n'y en a pas moins eu un autre meurtre hier à Belfast. Un jeune

homme de 18 ans, protestant comme la majorité des gens du quartier où il se trouve, vérifiait la pression des pneus de sa voiture.

Deux jeunes hommes de moins de 20 ans se sont approchés et l'un d'eux a tiré plusieurs coups de revolver sur le jeune automobiliste. Celui-ci atteint de plusieurs balles à la poitrine, est mort peu après son admission à l'hôpital.

Enfin, M. Gerald Boland, l'un des leaders de la révolte de 1916 en Irlande, cofondateur du parti Fianna Fail, est mort hier à l'âge de 87 ans. Plusieurs fois ministre, il avait pris sa retraite en 1961.

Lors de la guerre civile irlandaise, il avait fait, quarante-deux jours durant, une grève de la faim dans la prison où il avait été enfermé un temps. Au cours de la seconde guerre mondiale, M. Gerald Boland avait occupé le portefeuille de la Justice et dirigé la répression contre les membres de l'IRA.

WASHINGTON (UPI, AFP, PA, Reuter) — Le secrétaire américain à la Défense, M. Melvin Laird, a ordonné hier que le Pentagone ne fournisse pendant les dix prochains jours aucun renseignement qui puisse nuire aux négociations sur le Vietnam.

M. Jerry Friedheim, porte-parole du Pentagone, a précisé que pendant cette période, aucune information ne serait fournie sur les opérations au Vietnam.

De son côté, le président Nixon a dit hier à des dirigeants du Congrès que tout en n'étant ni optimiste, ni pessimiste, au sujet des négociations qui reprennent lundi, il avait lieu d'espérer qu'elles réussissent.

A Paris, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Ronald Ziegler, a révélé que les bombardements massifs sur l'ensemble du Nord-Vietnam avaient été arrêtés le 29 décembre, à la suite de nombreux échanges de vues entre les deux parties sur la reprise des négociations. "Nous pouvons penser, a-t-il ajouté, que s'ils viennent à Paris, ils le font avec l'intention de négocier sérieusement".

Le conseiller présidentiel américain Henry Kissinger partira demain matin pour Paris, où il confèrera lundi avec M. Lê Duc Tho, du Nord-Vietnam. Ce dernier achève des consultations à Moscou et doit arriver en France aujourd'hui. Les rencontres entre experts américains et nord-vietnamiens se sont par ailleurs poursuivies hier à Paris.

M. Kissinger a pour sa part reçu hier les deux émissaires du gouvernement de Saigon.

Le gouvernement de Hanoi ayant accusé les Etats-Unis d'un bombardement qui aurait été effectué jeudi sur une localité à 50 milles au sud-est de la capitale nord-vietnamienne, et à mi-chemin entre les 20e et 21e parallèles, le porte-parole du commandement américain à Saigon s'est contenté de déclarer que les bombardements aériens demeuraient interdits au nord du 20e parallèle.

L'aviation américaine a cependant de toute façon, effectué hier des raids sur la moitié sud du Nord-Vietnam.

Au Sud-Vietnam, des combats terrestres se sont déroulés sur les hauts plateaux du centre ainsi que dans la province deltaïque de Chuong-Thien.

A San Francisco, un juge naval américain, le capitaine James Keyes, a conclu hier qu'un marin américain pouvait être passible de la cour martiale sous accusation de "sabotage en temps de guerre". L'avocat du marin accusé avait soutenu que les Etats-

Unis ne sont pas en guerre, le Congrès ne l'ayant pas déclarée. Le capitaine Keyes a jugé que les hostilités en cours étaient "une guerre de fait" et que la clause jouait. L'intéressé, M. Patrick Chenoweth, âgé de 21 ans, est accusé d'avoir saboté le porte-avions Ranger et d'y avoir causé des dommages évalués à \$800,000 en plus de l'immobiliser trois mois.

Enfin, le périodique américain "Business Week" écrit que les récents raids américains sur le Nord-Vietnam ne semblent pas avoir affecté sérieu-

sement les relations commerciales sino-américaines. Washington et Pékin viennent de s'entendre pour créer aux Etats-Unis un groupe d'hommes d'affaires chargé de promouvoir le commerce entre les deux pays.

Ce groupe fera la liaison entre les responsables économiques chinois et les milieux d'affaires américains, s'efforçant d'aplanir les difficultés. La Maison Blanche envisagerait un petit comité de présidents ou directeurs généraux de grandes entreprises, dont un ou deux dirigeants de banques.

L'élargissement de la CEE servirait de contre poids à l'hégémonie des 2 Grands

HONG KONG (AFP) — La Chine accueille favorablement l'élargissement du Marché commun qu'elle considère comme une initiative anti-américaine et anti-soviétique. C'est ce qui ressort d'un article de l'agence Chine nouvelle reçue à Hong Kong hier.

Cet article, intitulé "Les pays de l'Europe de l'ouest renforcent leur unité aux dépens des super-puissances rivales, constitue la première réaction officielle de la Chine à l'entrée dans la CEE de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark. Le développement et l'élargissement du Marché commun, souligne-t-il, reflètent la volonté grandissante des pays de l'Europe de l'ouest de consolider leurs propres intérêts.

Selon les observateurs, le ton favorable de l'article est interprété comme une approbation par Pékin d'un développement de la CEE qui aurait pour conséquence de diminuer l'influence de l'Union soviétique et des Etats-Unis. L'article de l'agence chinoise souligne d'ailleurs que Moscou et Washington sont extrêmement mécontents de la perspective d'une zone de libre échange en Europe de l'ouest.

L'article cite d'autre part une information en provenance des pays occidentaux selon laquelle l'Autriche et d'autres pays ont fait savoir clairement, en réponse aux mises en garde soviétiques, que leur seul moyen de se défendre du contrôle des super-puissances était de resserrer leurs liens avec le Marché commun. La Chine, souligne-t-il, accueille favorablement toute initiative de la CEE visant à

étendre son influence aux dépens de l'Union soviétique.

Les pays du Marché commun, poursuit l'article, tentent de conclure un accord économique et commercial global avec les pays riverains de la Méditerranée afin d'établir progressivement, à partir de 1974, une zone de libre échange des pays méditerranéens identique à celle existant en Europe de l'ouest. En agissant ainsi, ajoute-t-il, les pays du Marché commun ont à l'esprit la présence soviétique en Méditerranée.

L'article souligne enfin que les Neuf ont une population d'environ 250 millions d'habitants, que leur production d'acier et d'automobiles, leurs réserves, en or et en devises, ainsi que le volume de leur commerce extérieur sont supérieurs à ceux des Etats-Unis.

La NASA réduit encore son budget

WASHINGTON (AFP) — Le prochain budget de la NASA se situera vraisemblablement au niveau de trois milliards de dollars, apprenait-on de source informée hier soir.

L'agence spatiale qui avait reçu des crédits de 3,400 millions de dollars pour l'exercice 1972-73, en demandera sans doute 400 millions de moins pour l'année fiscale 1973-74.

La NASA, pour le moment, ne cite aucun chiffre. Elle se borne toutefois à souligner qu'elle a réduit ses demandes de crédits, en vue de l'établissement du prochain budget fédéral à la mi-janvier, pour que la totalité de celui-ci ne dépasse pas les 250 milliards de dollars fixés par le président Nixon comme plafond.

La navette de l'espace est la principale victime de cette réduction du budget de l'espace qui, au milieu des années soixante, se situait aux environs de 6 milliards de dollars.

Sa mise au point sera ralentie. Les deux autres principaux programmes de la NASA: Skylab et le vol américano-soviétique Apollo-Soyouz ne sont pas affectés par la dernière en date des réductions de crédits spatiaux.

Le premier consistera en trois vols successifs d'équipages de trois astronautes, cette année, d'une durée de quatre à huit semaines, sur orbite terrestre. Le second prévoit la jonction, à la mi-juillet 1975, de trois astronautes américains à bord d'une capsule Apollo avec deux cosmonautes soviétiques pilotant une cabine Soyouz. Les deux véhicules resteront accouplés l'un à l'autre pendant deux jours, les équipages se rendant alors mutuellement visite, et réalisant des expériences scientifiques communes.

Voici d'après la NASA les trois principales réductions de ses prochaines activités:

1-Le recrutement du personnel affecté à la production de la navette de l'espace sera ralenti. Il en résultera un retard du premier vol orbital de celle-ci. (Il était jusqu'ici prévu vers 1978);

2-La NASA cessera peu à peu sa participation aux satellites de télécommunications;

3-Les travaux en matière de propulsion nucléaire prendront fin. On réduira très sensiblement ceux qui portent sur la production de cette énergie. La station expérimentale de Plum Brook, Ohio, sera fermée.

Les cousins de Nixon

GRASS VALLEY, Calif. (UPI) — Huit des cousins californiens du président Nixon assisteront à sa deuxième inauguration en tant que président des Etats-Unis. Seront notamment absents, toutefois, Philip Milhous et sa femme, une assistée sociale, qui ont déclaré ne pas pouvoir se payer le voyage.

Milhous et sa femme sont tous deux invalides. Ils reçoivent tous deux des pensions et Mme Milhous reçoit des prestations du bien-être social.

Les huit autres cousins Nixon plus fortunés ont nolisé un avion pour se rendre à Washington le 20 janvier.

Israël est prêt à remettre aux familles les cadavres des fedayin tués en mai

JERUSALEM (AFP) — Le gouvernement israélien est prêt à remettre à leurs familles les corps des deux fedayin tués en mai dernier sur l'aéroport de Lod alors qu'avec deux Palestiniens ils tenaient sous la menace de leurs armes les passagers d'un appareil de la Sabena qu'ils avaient détournée, annonçant hier soir un communiqué du ministère israélien des affaires étrangères.

Cette décision fait suite à un appel du gouvernement thaïlandais demandant que les corps des deux Palestiniens de "Septembre noir" soient remis à leurs familles. Compte tenu de l'attitude du gouvernement thaïlandais lors de l'affaire des otages israéliens à Bangkok, le gouvernement israélien a répondu favorablement à cet appel, déclaré le communiqué. Parmi les premières exigences des Fedayin qui avaient pris comme otages six diplomates israéliens à Bang-

kok, le 23 décembre dernier, figurait notamment, rappelle-t-on, la remise des corps des deux Palestiniens à leurs familles.

Le 8 mai 1972, quatre fedayin, dont deux jeunes femmes, se rendaient maîtres d'un Boeing 707 de la Sabena qui allait de Bruxelles à Tel Aviv avec 90 passagers à bord. A l'aéroport de Lod, ils demandèrent la libération de 36 Palestiniens, et menacèrent de faire sauter l'appareil en cas de refus. Le général Moshe Dayan, ministre israélien de la défense, arriva sur les lieux, fait donner l'assaut de l'avion par des parachutistes qui avaient revêtu des tenues de mécaniciens. Dans la fusillade, deux des fedayin furent tués, tandis qu'une des jeunes femmes était blessée. En outre, une passagère trouva la mort dans l'opération et trois passagers furent blessés.

Le communiqué du ministère des af-

fares étrangères indique que le gouvernement israélien est prêt à remettre les corps des deux fedayin à leurs familles si ces dernières, ou toute personne habilitée à présenter une telle requête, en font la demande.

La position du gouvernement israélien n'a pas changé, souligne le communiqué. Israël n'a jamais refusé de remettre à leurs familles les corps des terroristes tués. Après l'affaire de l'appareil de la Sabena, ajoute-t-il, la Croix-Rouge a demandé au gouvernement israélien de remettre les corps des deux Palestiniens à leurs familles. Nous avons répondu que ces familles résident à Jérusalem et en Cisjordanie devaient s'adresser directement aux autorités. Mais jusqu'à présent, affirme le communiqué, nous n'avons reçu aucune demande dans ce sens des familles des fedayin tués.

Un Français à la tête du Marché commun

BRUXELLES (Reuter) — Nouveau président de la commission exécutive de la Communauté économique européenne, M. François-Xavier Ortoli, France, prend ses fonctions aujourd'hui.

Son prédécesseur, M. Sicco Mansholt, Pays-Bas, lui présentera dans la matinée ses principaux collaborateurs. Puis, à treize membres, il tiendra sa première réunion.

Cette réunion pourrait se poursuivre demain, dimanche, encore que M. Ortoli soit désireux de conclure les débats rapidement. La commission doit, ce week-end, après avoir adopté son règlement intérieur, définir les tâches de chacun de ses membres.

M. Ortoli a déjà consulté ses futurs collègues et l'ancien ministre du général de Gaulle et du président Pompidou aurait mis au point un plan, sans pour autant, apprendre de source informée, scinder les responsabilités pour chaque secteur individuel entre groupes de trois ou quatre commissaires, comme le suggérerait l'Italie.

La répartition des responsabilités au sein de la commission pose en effet des problèmes délicats et,

laisse-t-on entendre de même source, la lutte est particulièrement chaude pour trois postes-clés: relations extérieures et commerce extérieur, agriculture, finances.

Trois candidats briguent le portefeuille de l'agriculture: MM. Carlo Scarscia Mugnozza, Italie, le titulaire actuel, Finn Gundelach, Danemark, et Pierre Lardinois, Pays-Bas.

Trois autres voudraient se voir confier les relations extérieures: Sir Christopher Scames, Grande-Bretagne, MM. Jean-François Deniau, France, et Ralf Dahrendorf, Allemagne de l'Ouest, qui assume ces responsabilités depuis 1967.

Deux commissaires sont en lice pour les finances: l'ancien ministre belge de l'Economie, M. Henri Simonet, et l'Allemand de l'Ouest, M. Wilhem Haferkamp, vice-président de la Commission. Le problème se complique du fait que, l'agriculture étant confiée à M. Lardinois, il serait difficile de nommer un autre représentant des pays du Bénélux à un poste-clé.

Avant de passer le relais à M. Ortoli, M. Mansholt a présidé, hier, une dernière réunion de la commis-

sion sortante, en place depuis juillet, où M. Mansholt, déclare-t-on de source informée, a évoqué le travail intense et difficile accompli par la commission et rendu hommage aux deux commissaires français, MM. Raymond Barré et Jean-François Deniau, le premier pour ses efforts en vue de la réalisation de l'union économique et monétaire, le deuxième pour le rôle qu'il joua lors des négociations sur l'élargissement de la communauté.

M. Mansholt a exprimé l'espoir que la position de la nouvelle commission serait aussi forte que celle de la précédente "parce que ce sera plus indispensable que jamais".

Lui répondant, M. Haferkamp a souligné le "rôle unique dans les annales de la scène politique européenne" joué par M. Mansholt. Six des membres qui ont sablé le champagne, hier, avec M. Mansholt, se retrouveront au sein de la nouvelle commission. Celle-ci accueillera sept nouveaux venus: deux Britanniques, un Irlandais et un Danois, mais aussi un Belge, un Néerlandais et un Français, M. Ortoli.



téléphoto AP

M. Ortoli

La Chambre déplore les raids US au Vietnam

OTTAWA (PC) — Le parlement canadien a approuvé à l'unanimité une résolution exprimant son inquiétude devant la poursuite des hostilités au Nord et au Sud-Vietnam et déplorant les bombardements massifs par les Américains au Nord-Vietnam.

Selon le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, les bombardements ne sont qu'une toute petite partie des anomalies qui se produisent au Vietnam tous les jours.

M. Sharp a rappelé que le Canada avait toujours condamné les bombardements au Vietnam et qu'il croyait toujours que le conflit devrait être réglé par voie de négociations.

Le Canada est prêt, a-t-il rappelé, à jouer un rôle advenant l'éventualité d'un cessez-le-feu, mais ne désire pas imposer la paix par les armes.

Le ministre des Affaires extérieures a déclaré que le Canada serait prêt à surveiller un cessez-le-feu au Vietnam, pendant 60 jours, avant la création d'une autorité supranationale, indépendante des pays impliqués dans la guerre au Vietnam.

Pendant ce temps, a-t-il expliqué, à l'occasion d'une intervention dans le cadre d'une résolution pour déplorer la poursuite des hostilités au Nord et Sud-Vietnam et les bombardements, le Canada convoquerait une conférence internationale afin de mettre sur pied cette autorité supra-politique.

Selon M. Sharp, le Canada est prêt à participer à la surveillance du cessez-le-feu, mais devra être invité par les quatre pays concernés, à savoir les Etats-Unis, la république du Vietnam, le Nord-Vietnam et le Vietcong.

De plus, le Canada devra appartenir à cette autorité et s'y rapporter constamment.

Premier discours de Wagner

M. Claude Wagner, PC-St-Hyacinthe, longuement applaudi par les siens au moment où il a pris la parole, aurait préféré intervenir, selon lui, pour soulager les misères des Canadiens.

"C'est pour ça que nous avons été élus, a-t-il lancé, mais par esprit de solidarité et d'humanité avec le reste du monde", il a déclaré que son parti appuyait la résolution présentée par le ministre des Affaires extérieures.

"La guerre du Vietnam pose un problème moral à tous les hommes", a-t-il soutenu et il se demande bien comment les Canadiens peuvent dor-

mir tranquillement alors que des milliers de civils sont tués tous les jours, au Vietnam.

Applaudi à plusieurs reprises par ses collègues conservateurs, M. Wagner a soutenu que les Canadiens désirent que la guerre au Vietnam se termine.

La résolution ne vise pas, cependant, à critiquer les Américains, mais à défendre l'humanité, laquelle a été invitée à la paix il y a plus de 2.000 ans. "Paix aux hommes de bonne volonté", a-t-il dit en concluant.

Quant à M. Andrew Brewin NPD-Greenwood, le Canada doit parler aussi unanimement que possible sur ce sujet qui affecte la conscience du monde.

Le renom des Etats-Unis est en cause, a-t-il noté, et ce sont leurs

amis qui regrettent que cette nation généreuse soit impliquée dans un tel conflit.

Enfin, le représentant créditiste, M. Gérard Laprise, Abitibi, a reproché aux néo-démocrates, notamment à leur chef, M. David Lewis, de ne demander qu'aux Etats-Unis de se retirer de cette guerre en Asie.

A ce que je sache, a-t-il déclaré, une guerre implique deux parties. Il a ajouté que la résolution canadienne devrait exiger que les autres pays, comme la Chine et la Russie, retournent eux aussi dans leurs pays, ce qui lui a attiré les applaudissements des députés conservateurs.

M. Laprise a laissé entendre que si les Etats-Unis se retiraient du Vietnam, le communisme envahirait l'Asie.

Opposition de Diefenbaker

Par ailleurs, l'ancien premier ministre John Diefenbaker, avant l'adoption de la résolution, avait fait remarquer que les Communes créeraient un précédent en la votant.

C'est pendant le débat en matinée que l'ancien leader conservateur chercha en vain à obtenir une explication du gouvernement sur son sentiment comme quoi il était nécessaire de faire adopter cette résolution. Il a souligné que c'était la première fois que le Parlement se faisait demander de critiquer "notre grand voisin du sud" par l'adoption officielle d'une telle résolution.

Sa déclaration lui attira les huées de nombre de députés néo-démocrates et libéraux.

Les libéraux sont "dans leurs petits souliers" et ils devront y rester

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La Chambre des Communes, qui semble disposée à donner son appui au gouvernement minoritaire de M. Trudeau pendant un temps indéterminé, ne va quand même pas jusqu'à faire la vie facile aux ministériels.

On en a eu une très bonne idée dès la première séance hier à l'occasion de la période des questions, où les députés ont généralement le loisir de bombarder les ministres de questions ayant un certain caractère d'urgence ou d'actualité.

La Chambre du 29e parlement par rapport à ce qu'elle a été entre 1963 et 1972 offre un contraste saisissant. Forte et sûre d'elle-même auparavant, l'équipe libérale donne l'impression d'une bête traquée par les trois partis d'opposition qui maintiennent leur attitude d'attaque du temps de la campagne électorale.

Les conservateurs en particulier ont montré une fougue peu commune par leur motion, leurs questions et leurs remarques surtout à l'endroit du premier ministre, en reprenant leurs accusations sur le mépris des libéraux pour le Parlement.

M. George Hees a eu recours au sarcasme pour dire avant que M. Trudeau ne le dise lui-même que le bud-

get serait présenté "en temps et lieu".

Bref, ces tactiques ont semblé avoir pour effet de rendre M. Trudeau mal à l'aise et de le placer dans une position où il lui était difficile de fournir des réponses.

L'opposition a repris aussi ses principaux thèmes de la campagne au sujet notamment de l'assurance-chômage et a réussi à embarrasser jusqu'à un certain point deux ministres nouveaux, MM. Gillespie et Whelan, respectivement à l'Industrie et au Commerce et à l'Agriculture.

Un rapport des forces modifié

Il faut bien se rendre à l'évidence que le rapport des forces n'est plus le même aux Communes et que les libéraux sont "dans leurs petits souliers" et qu'ils devront y rester pour conserver le pouvoir.

On a pu trouver un exemple de cette souplesse dans la rapidité avec laquelle M. MacEachen, le leader parlementaire ministériel, a consenti à l'adoption d'une résolution au sujet du conflit au Vietnam. Dans l'ancien Parlement, il aurait sans doute refusé d'accéder à cette requête du NPD.

Il est intéressant par ailleurs d'observer le comportement individuel des députés et les réactions collectives à l'égard de l'un ou l'autre de leurs collègues.

Ainsi, hier, il y a eu au moins deux députés qui ont connu leurs minutes de gloire: M. Marc Lalonde, nouveau député et ministre de la Santé et du Bien-Être, qui a été chaudement applaudi par ses collègues libéraux au moment où il s'est levé la première fois pour répondre à une question.

Ces applaudissements ont clairement démontré que M. Lalonde jouit d'une bonne cote de popularité chez les députés libéraux et qu'on peut sans doute le considérer comme une force politique montante dans le parti.

M. Claude Wagner, député de St-Hyacinthe, s'est mérité pour sa part une ovation de la part des conservateurs, à l'occasion de sa première intervention en chambre en participant au mini-débat sur le Vietnam, en qualité de porte-parole de son parti sur les Affaires extérieures.

M. Wagner a laissé une excellente première impression et fut félicité par plusieurs députés. Il semble avoir convaincu l'ensemble des députés qu'il peut participer aux travaux de la Chambre avec un aplomb qui inspire le respect.

La ligne de front conservatrice

En plus de M. Wagner, les conservateurs présentent une première ligne d'attaque (front bench) plutôt imposante du moins si l'on considère l'efficacité parlementaire.

On peut mentionner en particulier les anciens comme MM. Diefenbaker, Williams et Hees. Ce dernier a vraiment embarrassé le premier ministre hier.

Les nouveaux ont commencé à montrer les dents, par exemple Allen Lawrence, qui avait au parlement de Toronto à peu près la réputation de John Ferguson au Forum.

A ses côtés, on retrouve M. Jim Gillies, un Torontois qui arrive à Ottawa avec un prestige comparable à celui d'Eric Kierans lorsqu'il s'est amené à Québec.

On peut mentionner également M. Fraser de Vancouver, qui s'est fait connaître dans l'Est en se faisant le promoteur farouche du projet des Jeux d'hiver de 1976 à Garibaldi dans sa province.

Il y a enfin à la première rangée conservatrice deux anciens qui ont connu l'éclipse en 1968 et qui peuvent eux aussi s'attaquer sérieusement au gouvernement. Ce sont MM. Heward Grafftey, de Brome-Missisquoi, et Alvin Hamilton, des Prairies.

Il y a en outre sur les bancs à l'arrière d'autres députés fort prometteurs comme par exemple Mlle Flora MacDonald qui fait son entrée au Parlement après plusieurs années de travail politique, notamment auprès de M. Robert Stanfield.

Le NPD et le Crédit social ont un peu de sang nouveau, mais proportionnellement moins que les conservateurs.



teléphoto PC

Plus de prestataires que de chômeurs

L'ancien ministre libéral Paul Hellyer fait voir à des membres de la presse quelques statistiques qui prouvent qu'il y a plus de prestataires de l'assurance-chômage que de chômeurs au Canada. Le nouveau député conservateur de Trinity prétend que lors des premiers six mois de 1972, il n'y a eu qu'un seul mois où le nombre des chômeurs dépassait celui des prestataires.

Ottawa en appellera de la surtaxe américaine sur les pneus Michelin

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien compte faire des représentations auprès des Etats-Unis relativement aux critères sur lesquels le gouvernement de Washington s'est appuyé pour imposer un droit de douane supplémentaire de 6,6 pour cent sur les importations de pneus Michelin fabriqués au Canada.

C'est ce qu'a déclaré, hier, le ministre de l'Industrie et du Commerce M. Alastair Gillespie, après avoir pris connaissance de la décision américaine, qui doit entrer en vigueur le 10 février.

Le ministre a ajouté que la compagnie Michelin peut en appeler de la décision des Etats-Unis devant les cours américaines, mais il reste à savoir si elle se prévaudra de son droit. Un porte-parole de Michelin, à Halifax, a déclaré qu'il était trop tôt pour discuter cette décision, ajoutant que, "de toutes façons, c'est un problème pour les gouvernements du Canada et des Etats-Unis."

Plainte des fabricants américains

L'Association américaine des fabri-

cants de caoutchouc a déposé une plainte, selon laquelle certaines formes d'aide gouvernementale accordées à la firme Michelin, installée en Nouvelle-Ecosse, constituaient une prime ou une subvention directe ou indirecte à la fabrication, production ou exportation.

D'après l'Association, les expéditions de pneus Michelin devraient donc être assujetties aux droits compensateurs, en vertu d'un article de la loi américaine de 1930 sur les tarifs douaniers.

C'est ainsi que le Trésor américain a décidé de lever une taxe supplémentaire de 6,6 pour cent sur les importations de pneus Michelin aux Etats-Unis, pendant 1973, afin de contrebalancer ce que le Département du Trésor estime être l'effet des subventions canadiennes réparties sur la production escomptée.

Le niveau des droits compensateurs sera révisé à la fin de cette année et sera diminué proportionnellement à la hausse de la production de Michelin.

Un avertissement

Commentant cette décision, le secrétaire au Trésor adjoint Eugène Rossi a indiqué qu'elle constituait un avertissement aux partenaires des Etats-Unis que ce pays ne tolérerait pas que des fabricants tirent profit du marché américain par le biais de subventions injustes.

L'usine canadienne, qui aurait selon la Trésorerie bénéficié de subventions dépassant \$23 millions de dollars et d'un prêt à faible taux d'intérêt de \$50 millions de dollars, a exporté pour \$9 millions de dollars aux Etats-Unis en 1972.

C'est la première fois que la Trésorerie américaine se prévaut de cette argumentation pour augmenter les droits de douanes sur une catégorie de produits. Jusqu'ici, elle avait surtout recours à la législation antidumping qui permet de surtaxer les importations d'une catégorie de produits lorsque leur prix de vente aux Etats-Unis est de nature à porter préjudice à une industrie américaine correspondante.

Fabien Roy compte sur le bénévolat

par Claude SAINT-LAURENT

C'est avec un budget inférieur à \$10.000 et beaucoup de bénévolat que le député de Beauce, Fabien Roy, compte arracher la victoire à ses trois principaux adversaires, Armand Bois, Camil Samson et Yvon Dupuis au cours de la convention du Ralliement créditiste du Québec, le 4 février prochain.

Le leader parlementaire du Ralliement qui avait annoncé sa candidature à la direction à la fin du mois de novembre a lancé officiellement, hier, sa campagne dans la région montréalaise en affirmant que s'il est élu, "Montréal aura son organisation créditiste structurée appuyée sur un secrétariat permanent." Le défrichage est presque terminé et le parti est maintenant prêt à lancer une offensive bien orchestrée à Montréal en vue des prochaines élections provinciales", a commenté M. Roy.

Le candidat, un autodidacte aîné d'une famille de 15 enfants, s'est attaché, au cours d'une conférence de presse à dénoncer ce qu'il a qualifié de "fraude et de trahison" du gouvernement Bourassa à l'occasion de ses participations depuis 1970 aux conférences fédérales-provinciales.

"C'est un non-sens que le Québec se présente à ces conférences en ne faisant valoir que des vœux pieux et en médiant des sommes qui nous reviennent de droit; le fédéralisme actuel va trop loin et outrepassa continuellement ses juridictions entre autres dans le domaine municipal", a dit M. Roy en ajoutant: "L'avenir du Québec va se jouer à très brève échéance et notre convention aura un rôle déterminant tant pour notre parti que pour le Québec dans son ensemble."

Le député qui s'est dit très nationaliste a précisé par ailleurs que l'indépendance représenterait un recul considérable pour le Québec et conduirait la province à une dictature socialiste.

M. Roy a rappelé enfin que le Québec doit se doter de structures économiques adéquates qui permettraient éventuellement selon lui de réduire le fardeau fiscal des contribuables et la dette publique.

L'aspirant à la direction du parti a rencontré ses principaux organisateurs de même que des groupes de militants en soirée et a indiqué qu'il poursuivra sa campagne dans la métropole les 11, 12 et 13 janvier.

SONDAGE GALLUP

tous droits réservés

Les Canadiens pensent que l'inflation n'est pas matée

Malgré les affirmations des autorités gouvernementales et de certains experts financiers, la grande majorité des Canadiens considère que l'inflation qui sévit au pays n'a pas été enrégulée. Partout au Canada, dans tous les secteurs occupationnels, on retrouve sensiblement la même opinion.

Environ huit adultes sur 10, soit 78 p. cent, sont d'avis que la situation ne s'est pas améliorée, tandis que 13 p. cent avouent penser le contraire. Moins de 10 p. cent de la population ont déclaré ne pas pouvoir répondre à la question.

On remarque une unité d'opinion, une sorte de solidarité au sujet de ce problème d'inflation. Cette unité est très rare dans les sondages d'opinions. En effet, les différences entre les divers secteurs occupationnels sont ici négligeables.

La présente enquête a été menée les 20 et 21 octobre 1972 auprès de 671 adultes, au cours d'entrevues privées. La marge d'erreur possible est de quatre p. cent, comme dans toutes les enquêtes de ce genre.

La question posée au cours de l'enquête est la suivante: "D'une façon générale, que pensez-vous du problème de l'inflation: la situation s'est-elle améliorée ou non?"

CANADA	Améliorée 13 p. 100	Non améliorée 78 p. 100	Ne savent pas 9 p. 100
administrateurs et professionnels	15	78	7
vendeurs et commis de bureau	13	78	9
ouvriers	11	80	9
fermiers et autres	12	78	10

Ass.-chômage: la loi sera modifiée très prochainement

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras, a indiqué, hier, aux Communes, que le gouvernement présentera très bientôt un projet de loi visant à modifier la loi actuelle sur l'assurance-chômage.

Il répondait alors à une question de M. Frank Howard (NPD-Skeena). La question de l'assurance-chômage a d'ailleurs occupé une bonne partie de la première véritable journée de séance de la nouvelle session et les trois partis de l'opposition n'ont pas manqué de harceler le gouvernement et le ministre responsable.

M. Lincoln Alexander (PC-Hamilton ouest) avait lancé le premier boulet de la discussion en demandant des précisions sur le montant versé en prestations aux chômeurs au cours de l'année dernière.

M. Andras a confirmé que le montant des prestations s'élevait à \$1,879 millions à la fin de décembre 1972.

Promesse

Le gouvernement a d'ailleurs déjà promis, dans le discours du Trône lu jeudi, qu'il modifiera la loi actuelle afin de mettre fin aux abus qui n'auront pas été éliminés au moyen de mesures administratives déjà appliquées.

Lors de la dernière campagne électorale, les partis de l'opposition avaient sévèrement blâmé le gouvernement libéral de M. Trudeau pour cette augmentation sans précédent du montant des prestations versées aux sans-travail.

M. Andras a également promis de fournir des chiffres précis sur le nombre de prestataires et sur celui de sans-travail au pays.

M. Paul Hellyer (PC-Trinity) a prétendu qu'il y a plus de prestataires que de chômeurs et cherché à obtenir des précisions à ce sujet.

M. Gérard Laprise (CS-Abitibi) a voulu savoir, de son côté, quelles mesures étaient prises pour améliorer l'application de la loi afin d'éviter les délais et les erreurs.

Améliorations

Le ministre a répondu, au milieu des protestations de l'opposition, que la situation s'était améliorée au cours des dernières semaines, même s'il restait encore des points à améliorer.

M. Andras a enfin promis à M. Howard Grafftey, (PC-Brome-Missisquoi) que son ministère ouvrirait de nouveaux bureaux afin d'aider les sans-travail et qu'il serait bientôt en mesure de fournir tous les détails voulus à la Chambre.

Le budget sera présenté plus tôt que prévu

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances, M. John Turner, a confirmé hier aux Communes son intention de présenter un nouveau budget dans les plus brefs délais possibles, après la rencontre qu'il aura les 18 et 19 janvier avec les ministres provinciaux des Finances.

M. Turner répondait alors à une question du chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, qui voulait savoir ce qu'il adviendrait des projets de loi décollant du budget présenté au pays le 8 mai 1972.

Le ministre a indiqué que d'ici la présentation d'un nouveau budget, les projets du gouvernement ne seraient pas modifiés et que même le nouveau budget contiendrait des propositions analogues. Il aura des entretiens à ce sujet avec le premier ministre et le leader parlementaire du gouvernement.

La surtaxe de 3 pour cent

C'est ainsi que les Canadiens devront attendre le budget pour savoir si la hausse de trois pour cent de l'impôt sur le revenu sera annulée pour toujours. Le premier ministre Trudeau et M. Turner ont refusé de faire part de la décision du gouvernement à ce sujet quand ils étaient interrogés par le chef de l'Opposition, M. Robert Stanfield, et le leader du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis.

Cette augmentation de trois pour cent de l'impôt devait prendre effet le 1er janvier dernier mais le ministère des Finances l'a retardée "pour des raisons administratives".

L'imposition d'une surtaxe de trois pour cent avait été annoncée dans le budget Turner du 8 mai 1972.

Une équipe de dentistes redonne espoir aux personnes atteintes du cancer de la figure

J.-Claude PAQUET
Chroniqueur des sciences



La fonction normale d'un dentiste, c'est de traiter les dents. Mais il en est quelques-uns qui s'occupent à fabriquer des oreilles, des nez, des

yeux, bref, qui fabriquent des prothèses maxillo-faciales, c'est-à-dire des appareils qui ont pour but de remplacer une partie manquante de la tête, que ce soit à la suite d'une malformation congénitale, d'un accident, ou d'un acte chirurgical.

A l'heure actuelle, on compte à peine deux douzaines de ces spécialistes en Amérique du Nord, l'un d'entre eux, le Dr Jacques Valiquette, oeuvrant à l'hôpital Notre-Dame depuis l'été de 1969. Plus précisément, il dirige le Centre de réhabilitation maxil-

lo-faciale de l'Institut du cancer de Montréal, qui relève en même temps du service de chirurgie dentaire de l'hôpital Notre-Dame.

Hygiène bucco-dentaire

Le Dr Hélène Clairmont, chirurgien-dentiste, collabore avec le Dr Valiquette, en assumant la responsabilité de l'hygiène préventive et la réhabilitation bucco-dentaire chez les patients atteints du cancer de la bouche.

Le travail qu'effectue le Dr Clairmont a une caractéristique digne de mention, à savoir qu'elle est à peu près le seul dentiste au Québec à s'occuper à plein temps de l'hygiène bucco-dentaire chez les patients atteints d'un cancer de la bouche.

Quelque temps après la création du Centre, on avait remarqué une profonde lacune dans les soins apportés à ces patients, en ce sens qu'on traitait bien la tumeur maligne, mais on négligeait de soigner le terrain qui a probablement favorisé l'apparition de cette tumeur. En général, les dentistes sont peu disposés à traiter les personnes ainsi atteintes, étant donné les nombreuses complications qui peuvent toujours survenir.

Grâce au travail de ces deux spécialistes et de leurs collaborateurs, de nombreuses personnes atteintes de ces cancers mutilants, et qui étaient pratiquement laissées à leur triste sort il n'y a pas si longtemps, peuvent aujourd'hui mener une vie à peu près normale et réintégrer la société.

La chirurgie forcément mutilante de ces formes de cancers pose aux patients des problèmes d'ordre fonctionnel, (perte de la vue, de la parole, etc.) esthétique, psychologique, quand ce n'est pas des trois à la fois.

Encore la guerre

L'art de la fabrication des prothèses maxillo-faciales a débuté en quelque sorte au début du siècle, alors que les guerres, plus mutilantes que meurtrières, amenaient de nombreux soldats à perdre des parties du visage. Habités à fabriquer des moulages de cire, les chirurgiens-dentistes furent naturellement appelés à fabriquer les premières prothèses, qui étaient en cire. Cette filiation est au moins aussi logique que le fait que les coiffeurs soient les ancêtres de l'art dentaire.

Puis les guerres devinrent plus meurtrières, de sorte que cette spécialité de l'art dentaire connut une baisse. Il y avait bien les défigurations attribuables aux accidents, insuffisantes tout de même pour alimenter une spécialité.

Pendant ce temps, les méthodes de traitement du cancer marquaient d'importants progrès. Une statistique récente révèle en effet que l'on guérit à l'heure actuelle quelque 33 pour 100 des cas de cancers.

Les trois méthodes de traitement du cancer sont la radiothérapie, la chirurgie et la chimiothérapie. On peut dire en outre que le dépistage précoce s'est traduit par une augmentation des cas de chirurgie, ce qui est aussi le cas pour les cancers de la tête, de sorte que la réhabilitation maxillo-faciale par prothèse connaît une recrudescence. On disposait alors de très peu de spécialistes pour répondre à tous les cas. Depuis les années 1950, trois centres ont été créés aux États-Unis, ou l'on forme ces spécialistes. Il s'agit du M.D. Anderson, de Houston, du Memorial Hospital de New-York, et de la clinique Mayo, à Rochester. A l'heure actuelle, ces trois centres forment quatre ou cinq spécialistes annuellement, dont un ou deux travailleront à plein temps en réhabilitation maxillo-faciale.

Le centre de l'hôpital Notre-Dame est à l'heure actuelle le seul qui soit appelé à desservir à plein temps les

patients de tous les hôpitaux de l'Est du Canada, ce qui englobe les Maritimes et l'Est de l'Ontario.

Le Dr Valiquette précise qu'environ 80 pour cent de ses patients sont des cas de cancer, 10 pour cent des accidents et les autres sont des malformations congénitales, comme le bec de lièvre, la fissure palatine ou l'absence congénitale d'une oreille ou autres structures de la figure.

Réhabilitation fonctionnelle

Dans les cas de chirurgie de la bouche, de la tête et du cou à la suite d'un cancer, le Dr Valiquette explique que l'on peut enlever en totalité ou en partie: l'orbite, le nez, les joues, les maxillaires, les oreilles, etc. Dans la plupart de ces cas, et notamment quand on a aussi utilisé la radiothérapie comme méthode de traitement, il est rarement possible de réparer par chirurgie plastique. D'abord parce que la guérison post-chirurgicale est difficile à la suite des radiations, et aussi parce qu'il faut fréquemment garder un accès au site de la tumeur afin de surveiller les possibilités de récurrence.

Les prothèses visent à la réhabilitation de fonction et aussi à une réhabilitation esthétique, puisque ces chirurgies mutilantes poussent évidemment de nombreux patients à se cacher. Par exemple, à la suite de l'ablation du maxillaire supérieur, un patient ne peut manger, ni boire, ni parler de manière intelligible. Des que ces patients sont munis d'une prothèse qui tient lieu d'obturateur de la cavité buccale, ils peuvent alors recouvrer ces trois fonctions, en même temps qu'elle redonne au visage une forme normale.

Hygiène déficiente

Le Dr Valiquette explique que 75 pour cent environ des cancers de la bouche sont décelés dans les milieux défavorisés, où l'hygiène buccale est souvent déficiente et parfois associée à des habitudes vicieuses comme l'alcoolisme et l'usage du tabac. D'un autre côté, un patient sur dix environ a moins de quarante ans. Il est en effet certaines formes de cancers, comme le rhabdomyosarcome, qui peuvent affecter des enfants même en bas âge.

Le Dr Valiquette précise que les guérisons des cancers de la tête et du cou sont à peu près du même ordre que pour l'ensemble des tumeurs cancéreuses, soit environ le tiers. Il y a certaines formes de tumeurs, dit-il, dont le taux de survie est faible, mais il en est d'autres où le pronostic est favorable dans la mesure de 90 pour cent peut-être. Il y aurait certainement moyen d'améliorer ces statistiques, précise-t-il, notamment par un meilleur dépistage et un diagnostic précoce.

Les prothèses maxillo-faciales sont généralement fabriquées en matière plastique, rigide ou flexible, comme l'acrylique, le silicone, le vinyl, etc.

S'il s'agit, par exemple, de reconstituer une oreille, un nez, un oeil, on utilisera un matériau flexible que l'on colorera en vue d'imiter le mieux possible la couleur de peau du patient.

Travail d'artiste

Cette imitation de la couleur de peau, précise le Dr Valiquette, est certainement une chose difficile à réaliser. On peut dire en fait qu'il s'agit là d'un travail d'artiste, à la fois peintre et sculpteur. Alors qu'il poursuivait ses études post-graduées à l'Institut M.D. Anderson de Houston, le Dr Valiquette en a d'ailleurs profité pour suivre des cours de sculpture au Houston Museum of Fine Arts, afin d'être mieux à même de réaliser ces prothèses. En fait, dit-il, notre travail consiste à imiter. Que l'on ait à refaire une oreille, un oeil ou une partie de joue, l'objectif est évidemment d'i-

miter la partie correspondante du visage.

Pour les cas de prothèses externes, on procède en fabriquant un masque du patient, que l'on réalise comme l'indiquent les photos ci-contre. A la suite de quoi le Dr Valiquette procède à son travail de sculpture.

Pour imiter la couleur de peau, le Dr Valiquette a mis au point des techniques qui lui sont personnelles, à savoir qu'il n'utilise pas de pigments, mais plutôt des fibres synthétiques qui ne se mélangent pas véritablement à la matière plastique.

En incorporant ainsi des fibres de couleurs rouge, bleue et brune, le Dr Valiquette parvient à créer des couleurs de peau d'une étonnante ressemblance, ce qui fait que pour certaines personnes, on pourrait difficilement dire qu'elles sont munies de telles prothèses. Effectivement, il n'a pas été possible de publier certaines photos, parce que l'entourage de certains patients ignore qu'ils sont dotés d'une oreille, d'un nez, d'un oeil artificiels, et ils ne désirent pas qu'on le sache.

Modestement, le Dr Valiquette avoue que toutes ses prothèses ne sont pas parfaitement réussies. Mais il faut savoir que l'équipe du centre de réhabilitation doit effectuer un travail considérable. Depuis la création du Centre, l'équipe de l'hôpital Notre-Dame a déjà vu que quelques milliers de patients, et a réalisé plusieurs centaines de prothèses. Ils ont à l'heure actuelle, une liste d'attente considérable.

Rareté de spécialistes

Pourquoi y a-t-il si peu de spécialistes dans ce domaine? L'histoire relativement courte de cette spécialité pourrait peut-être l'expliquer en partie; mais il faut bien dire aussi que ce n'est pas nécessairement la forme la plus réjouissante de pratique, en-

core que le Dr Valiquette admette qu'il est très consolant de réhabiliter des personnes sérieusement handicapées, au point qu'elles cherchent généralement à se cacher de la société.

Le Centre doit son existence à une subvention spéciale du gouvernement du Québec, étant donné que l'assurance-santé n'a pas inclus ces soins dans son programme, étant donné qu'il s'agit d'une spécialité de la chirurgie dentaire.

La Faculté de chirurgie dentaire de l'Université McGill étudie présentement la possibilité de fournir une aide académique au Centre de réhabilitation maxillo-faciale de l'hôpital Notre-Dame, en vue d'y former éventuellement nos propres spécialistes.



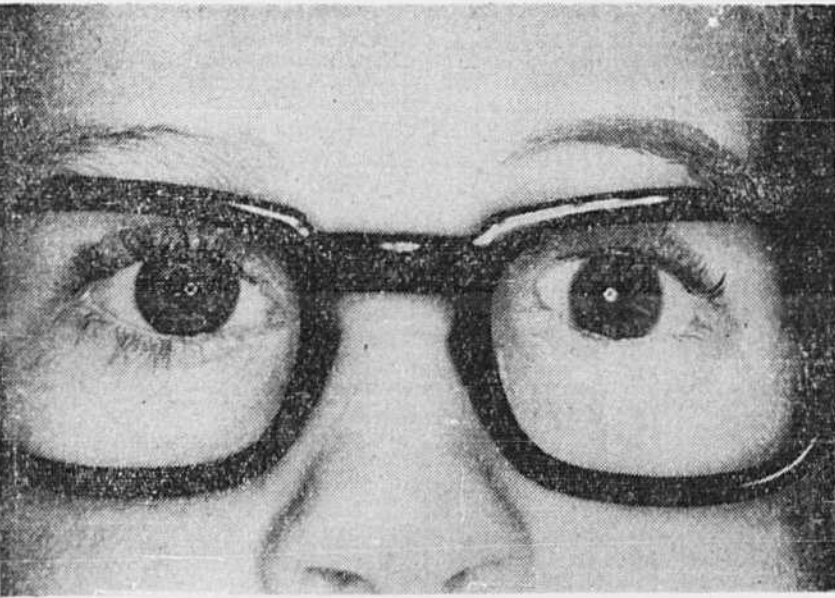
Avant de réaliser la prothèse, on prépare d'abord un moulage en plâtre, sur lequel on effectuera la sculpture.



Ce garçonnet a perdu un oeil à la suite d'un rhabdomyosarcome, c'est-à-dire une forme de cancer qui frappe surtout en bas âge. Le pronostic de survie est bon.



Modelage en plastiline réalisé sur le moulage en plâtre, dont l'objectif est d'imiter l'autre oeil. On en tire ensuite un autre moulage qui permettra de réaliser la prothèse faite de matière plastique flexible.



Après la mise en place de la prothèse sur le patient, et avec l'aide de quelques artifices cosmétiques, l'infirmité passe presque inaperçue.



Le Dr Hélène Clairmont s'occupe de l'hygiène bucco-dentaire chez les patients atteints d'un cancer de la bouche. Elle est assistée par Mme Carmen Leroux, aide-malade à l'Institut du cancer de Montréal.



Le Dr Jacques Valiquette, assisté de Mme Michèle Despatie, infirmière, réalise un moulage pour la fabrication d'une prothèse.

133

100 ARTICLES À

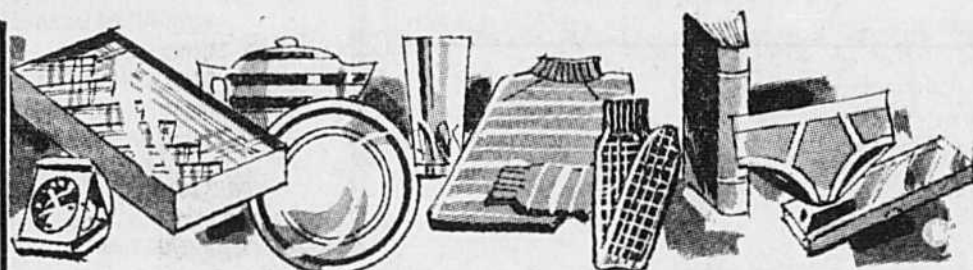
100 ARTICLES À 1.33 CH.

Recherchez les initiales MM!

**Les initiales
de celui qui
sera bientôt au Miracle Mart!**

MIRACLE MART

Une Division de Steinberg Limitée



Nous vous donnons plus que vous aviez prévu

Articles de cuisine

BANDAID DE JOHNSON & JOHNSON. Bte. de 100. For- mes variées. Plastique.	2	bles	1	33
CRÈME À RASER "EDGE". "Regular" ou au menthol 6¼ on.	2	pour	1	33
BAIN-MOUSSE SOFTIQUE Couleurs diverses. Format 15 on.			1	33 ch.
LOTION BIO LAN POUR LA PEAU. Pour adoucir et sati- ner l'épiderme. Format 14 on.	3	pour	1	33
GANTS PLAYTEX. Protection pour les mains: choix de couleur. P.M.G.	3	pour	1	33
DÉSODORISANT AÉROSOL FRESH. Type "regular" ou antisudorifique. Format 10 on.	2	pour	1	33
ANTISUDORIFIQUE RIGHT GUARD. Annule les odeurs de la transpiration. 8.5 onces.			1	33 ch.
SAVONNETTES SUNLIGHT. Savon doux pour la toilet- te de toute la famille. 3.5 on. chaque pain.	16	pour	1	33 ch.
BROSSES "JEAN PIERRE" Modèle "Gigi". Soles fibre cristal- line. Manche noir.			1	33 ch.
SACS AIR CANADA. En vinyle bleu marine. Format 12".			1	33 ch.
CINTRES EN BOIS. Idéal pour manteaux lourds.	6	pour	1	33
SACS À TRICOT. Ferme sur glissière. En vinyle de couleurs variées. 2 poignées. 16" x 5" x 3".			1	33 ch.

REPAS COMPLET À 1.33 - OFFRE SPÉCIALE

"Fish and Chips" à l'anglaise - y compris soupe ou jus, tarte aux pommes chaudes, thé, café ou lait.

Restaurant le Quick - Buffet Le Bonjour

CENDRIERS EN VERRE SOUFFLÉ FAITS-MAIN

VERRE ET SOUS-VERRE EN PLASTIQUE	4 pour	133
REPOSE-CUIVRE EN FAÏENCE	8 pour	133
ENSEMBLE 3-PIÈCES POUR L'ÉVIER		133
Cabaret, égouttoir et porte-savon		ch.
MANNE À LINGE, CAP. 40 ptes.		133
Sur charnières.		ch.
POUBELLE AVEC COUVERCLE SUR CHARNIÈRES.		133
		ch.
GRAND VERRE À BIÈRE,		133
20 onces	2 pour	
GRANDE TASSE À CAFÉ EN FAÏENCE		133
Rockingham brune à glaçures.	6 pour	
TASSE ET SOUCOUPE DE PORCELAINE		133
Contour ton or.	4 pour	
PLATEAUX PLASTIQUE POUR BOTTILLONS. Choix de 3 couleurs.		133
THÉIERE EN PORCELAINE	2 pour	
6 tasses, Choix de 3 modèles.		133
USTENSILES À CUISSON EN ALUMINIUM. Choix de 3 articles	2 pour	
		133

ENS. PILE ET LAMPES DE POCHE. 6-pièces. Comprend 1 pile de poche ordinaire et 1 de forme compacte avec 2 piles "D" et 2 piles "C".	1 33 ch.
HUILE À MOTEUR VEEDOL Multigrade, 10W30.	3 pour 1 33 33
CABLES DE RENFORT Longueur 8 pieds.	1 33 ch.
PLATEAUX POUR CASSE-CROÛTE À L'AUTO. Ens. de 2.	1 33 fens.
TRAITEMENT À L'HUILE RISLONE Bte de 32 onces (1 pinte).	1 33 ch.
PILES RAY-O-VAC "C" OU "D" Pour lampe de poche. 2 par carte.	3 pour 1 33 33
LAMPE-PROJECTEUR D'AUTO. 12 volts, cordon 10 pieds, lentille 3/8".	1 33 ch.
PELLE À NEIGE EN ALUMINIUM. Légère environ 1 1/2 lb.	1 33 ch.
SEL "SAFE-T". Sac de 25 lb. Usage l'hiver autour de la maison, pour la voiture, etc.	Ord. 2.27 2 sacs 1 33 33
	Ord. 88¢ sac

DEBARBOUILLETES 12" x 12". Coton-éponge de bonne épaisseur. Tons unis, quadrillés, etc. En pqt. de 5.	2 pqt.	133
HOUSSES D'OREILLERS. Coton bonne qualité. Blanc 20" x 27". 2 par paquet.	2 pqt.	133
DOUBLURE RIDEAU P. DOUCHE. Vinye 6-plis, fini suédé en relief. Diverses teintes.		133 ch.
TORCHONS DE VAISSELLE. 22 x 32". Tissu bien absorbant.	4 pour	133
LINGES DE VAISSELLE - 16 x 16". En paquet de 5.	2 pqt.	133
	Ord. 47c ch.	
HOUSSES DE MATÉLAS. Plastique 5-plis. Glissière. Pour lit jumeau ou lit double.		133 ch.
	Ord. 1.97	
OREILLERS DENIM RAYÉ. Lavable. Multicolore. Coton durable. Format 17" x 24".		133 ch.
STORES TEXTONE. Plastique blanc. 36" x 70". Bonne occasion de renouveler les vôtres.		133 ch.
COUSSINS DE DÉTENTE. 17" x 24". Coton. Or, melon, rouge, vert, bleu, prune. Profitez du bas prix.		133 ch.
BOURRE DE POLYTHÈNE. Pour rembourrer oreillers, jouets, etc. En sac de 16 onces.		133 ch.
CRÂPE POLYESTER 45". Tissu lavable machine. Aubaine pour la couturière.		133 ver.
DOUBLURE TAFFETAS POLYESTER. Largeur 45" Lavable machine.	2 ver.	133
FINETTE IMPRIMÉE 36". Coton lavable. Pour lingerie et vêtements d'enfants.	3 ver.	133
RIDEAUX DE FILET POLYESTER. Largeur 45" Lavable machine. Variété de teintes décoratives.	2 ver.	133
CARPETTES ARC-EN-CIEL. 20" x 40". En nylon lavable.		133 ch.

BAS-CULOTTES EN TAILLE UNIQUE. Avec culotte renforcée. Teintes beige et épices. Belle aubaine!	6	pour	1 33
BAS AU GENOU EXTENSIBLES. Tricot opaque ou transparent. Choix de nuances. Pointure unique.	5	pour	1 33
CHAUSSENS ET SOCCQUETTES. Très confortables dans les bottes, pour la maison. Tricot molletonné. Blanc, beige, rouge, jaune, marine. Pointures 9-11.	2	pour	1 33
PETITES CULOTTES DE NYLON. Teintes vives. Extensibles. Une seule taille pour toutes.	Ord. 3 pour 1,33	6	pour 1 33
BIKINIS NYLON IMPRIMÉ. Jolis motifs variés. Tricot nylon extensible. Taille unique.	Ord. 57c ch.	3	pour 1 33
CULOTTES NYLON EXTENSIBLE. Divers imprimés. Taille unique.	Ord. 57c ch.	3	pour 1 33
BIKINIS NYLON EXTENSIBLE. Grand choix de teintes. Taille unique.	Ord. 57c ch.	3	pour 1 33
PETITES CULOTTES NYLON FLEURI. Extensibles. Gousset tissu-éponge. Garniture à la jambe. Taille unique.	Ord. 57c ch.	3	pour 1 33
BIKINIS NYLON IMPRIMÉ Importation d'Espagne. Jolis motifs. Tailles P.M.G.	Ord. 57c ch.	3	pour 1 33
SOUTIENS-GORGE ÉTROITS. Style "bandeau" en Lycra® (Spandex, Thanelast). Cousinés de Kodel®. Blanc. Bonnets:			1 33
32-36A; et 32-38B; 34-38C.			ch.

Articles de maison

NETTOYEUR WIPE-ON pour cuir et vinyle. Rénovent le cuir, nettoie et préserve. Format 16 onces.	1	133
	ch.	
SACS À DÉCHETS PRESTIGE	2	133
25 par pqt. 26" x 36".	pkts	
PAPIER POUR ÉTAGÈRES. Auto-adhésif. Rouleau 2 verges.	2	133
	pour	
AMPOULES VERRE DÉPOLI MIRA MART. Au choix: 40-60-100 watts. Cartouche de 2 ampoules.	5	133
	cart	
NETTOYEUR. Endust ou Cire Behold pour meubles. Aérosol 6½ onces.	2	133
	pour	
PAN-O-CLIP	1	133
Balai magnétique avec ramasse-poussière.	ch	
VERRES TRANSPARENTS DE COULEUR. Cap. 12 onces. Choix de 6 couleurs.	2	133
	pour	
SACS POUR ASPIRATEUR. Choix de tous les modèles populaires.	3	133
	pour	

Vêtements hommes et jeunes gens

CALEÇONS 100% nylon imprimé. Choix de 3 modèles. Teintes diverses. Hommes et jeunes gens: P.M.G.	2	pour	33
TUQUES TRICOT D'ACRYLIQUE. A 4 pointes ou à 1 pointe. Teintes unies aussi de fantaisie. Pointure universelle. Ord. 1.97	1	ch.	33
GANTS SUÉDINE ET VINYLE DOUBLES. Gants chauds à doublure laine pelucheuse. Noir, gris, ton charneau. Pointures: P.M.G. Ord. 1.97	1	paï.	33
MOUCHOIRS COTON BLANC. Pur coton de belle qualité. En pqt de 13.	1	paq.	33
CULOTTES TOUTE SAISON. Coton/rayonne blanc. Tailles P.M.G.	2	pour	33

Bijoux et Accessoires

BRACELETS DE MONTRES. Choix varié de bracelets en cuir ou en nylon. Plusieurs nuances.	2	pour	1 33
MOUCHOIRS DE TÊTE. 100% acétate. Jaune, vert, or, rouge, marine, brun, bleu royal. 27" x 27".	2	pour	1 33
MITAINES POUR ENFANTS. Tricot acrylique. Différents motifs et couleurs. Pour enfants 3 à 6 ans.	2	par	1 33
GANTS D'ENFANTS. Tricot acrylique. Motifs divers ou tons unis. Pour 3 à 6 ans.	2	par	1 33
COIFFANTS TOUTS GENRES. Pour les petits: 3-6 ans. Bonnets, capuchons, casques, palacabras, etc. Tricot acrylique. Choix de dessins et de couleurs.	1	en	1 33

Quincaillerie et "Pet Shop"

PLAFONNIERS sur pince s'ajustant sur l'ampoule. Plastique moulé à joli motif. Diam. 8". Choix de couleurs. **133 ch.**

ABAT-JOUR BALLERINA. Diverses teintes. S'adapte sur la plupart des lampes sur pied. **2 pour 133 ch.**

PINCEAUX TOUT USAGE 2", 2 1/2", 3" et 4". Faites provision. **133 ch.**

Vêtements pour fillettes

MAILLOTS-T À COL ROULÉ Manches longues. Nylon cou- **1 33**
leurs variées. Tailles 7-14. **ch.**

CULOTTES NYLON EXTENSIBLE Teintes diverses. Tail- **3 pour 1 33**
le unique pour 7-14. **ch.**

PYJAMAS 2-PIÈCES EN FINETTE. Choix de couleurs. Bonne **1 33**
coupe. Tailles 8-14. **ch.**

Vêtements pour enfants

TENUES 2-PIÈCES POUR BÉBÉS. Culotte fuseau de fantaisie. Corsage maillots-T. Nylon. Teintes variées. Pour 9-12-18 mois.	1	33
PYJAMAS EN FINETTE LAVABLE. 100% coton, lavable machine. Choix de couleurs. Enfants 4-6x.	1	33
CULOTTES EXTENSIBLES. Tricot nylon bleu, mauve, rose, motifs imprimés. Une seule taille.	4 pour	33
MAILLOTS-T POUR TOUS LES GOÛTS. Grand choix de tissus et de couleurs.	1	33
GRENOUILLIÈRES ET BARBOTEUSES. Variété de teintes et de tissus.	1	33

Quincaillerie

ANTENNE TV POUR L'INTÉRIEUR. Type oreille de lapin.	1 33 ch.
PERÇEUSE 3/16" MANUELLE	1 33 ch.
BûCHES DE FOYER. Allumage instantané. Propre et sûr.	2 pour 1 33

Vêtements pour garçons

TUQUES TRICOT 100% ACRYLIQUE. Rayures variées, couleurs
gales, **1 33**
ch.

GANTS TRICOT ACRYLIQUE. Brun, bleu, ton or. Sty- **2** **1 33**
les divers. Pointures: garçons-adolescents. pal. ch.

MAILLOTS-T MR. BRIEF Bonne qualité de coton. Blanc, **1 33**
or, bleu, vert. Tailles P.M.G. ch.

PYJAMAS PUR COTON. Or, bleu, rouille. Coupe confortable. **1 33**
Tailles 8-16. ch.

CALEÇONS TAILLE BASSE. "Hip pusher" blanc, bleu, **2** **1 33**
or, vert, Tailles P.M.G. pour ch.

Chaussures pour la famille

MOCASSINS VINYLE POUR ENFANTS. Semelles mousse, plâtres contrastantes. Marron. Pointures 5-10 et 11-3.

PANTOUFLES "ROMÉO" POUR ENFANTS. Velours côtelé rouge, bleu. Insertions élastiques. Pointures 5-10.

PANTOUFLES "ROMÉO" POUR FILLETES. Velours côtelé, insertions élastiques. Rouge ou bleu. Pointures 11-4.

PETITES PANTOUFLES EN PELUCHE. Pour dames. Bout fermé ou genre nu. Choix de teintes. P.M.G.

SLAQUES EXTENSIBLES POUR HOMMES. Caoutchouc noir, semelles anti-dérapantes. P.M.G. Toujours pratiques.

- Allocations familiales
- "Mise de côté" pratique
- Stationnement facile



12 MAGASINS À VOTRE PORTÉE DANS LE GRAND MONTRÉAL

- **Place Longueuil**
- **Pont-Viau (Centre commercial)**
- **West Island Mall, Transcanadien**

- Jean Talon et Pie IX
- Plaza Greenfield Park
- Place LaSalle

- Châteauguay, 180 Boul. d'Anjou
- Les Galeries Lachine
- Plaza Côte-des-Neiges

- Place Versailles
- Chomedey, (Centre commercial St-Martin)
- Plaza Alexis Nihon

OUVERT • LUNDI A MERCREDI, 9 A.M. A 6 P.M.

• JEUDI ET VENDREDI 9 A M A 9 P M

• SAMEDI, 9 A.M. A 5 P.M.

**Satisfaction
garantie
ou prompt
remboursement
avec le sourire!**

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

COURS

- 1 Tissage et tapisserie
- 2 Tapisserie murale: (macramé - crochetage - tissage, sans métier)
- 3 Ceinture fléchée
- 4 Filage
- 5 Petitpoint
- 6 Bijouterie
- 7 Poupées (création et confection)

à la
Guilde Canadienne des Métiers d'Art, Québec
 2025 rue Peel, Montréal
 À compter de janvier. Renseignements: 849-2379

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(COURS COLLÉGIAL)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte — résidence pour étudiants seulement.

PROGRAMME:

Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE CONDUISANT AUX:

1. — Sciences de la santé
2. — Sciences pures et appliquées
3. — Sciences humaines
4. — Sciences de l'administration
5. — Arts
6. — Lettres

ADMISSION:

DATE LIMITE: 1er mai 1973

RENSEIGNEMENTS:

BUREAU DES ADMISSIONS
 Cours collégial

3200, chemin Sainte-Catherine
 Montréal 250 (Québec)
 Tél.: 342-1320 poste 255

(LE COLLÈGE OFFRE AUSSI UN
 COURS SECONDAIRE COMPLET DE CINQ ANS)
 samedi 6 à 73 :5.139 Collège Jean de Brébeuf

BILINGUISME FONCTIONNEL

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais
 Méthode "audio-linguale",
 avec supports visuels.

Session d'hiver
 commençant le 24 janvier
 et le 27 janvier 1973
 7 semaines: 42 heures: \$63.00
 Frais d'inscription: \$2.00

Programmes le soir, l'après-midi et le samedi,
 6 niveaux

Tests de classement:
 jeudi 11 janvier
 de 17:00 hres à 19:00 hres.



CENTRE VILLE

YMCA de Montréal
 1441 rue Drummond
 849-5331, poste 723

CONSERVATOIRE LASSALLE

fondé en 1908

SEMESTRE D'HIVER

Adolescents	12 à 15 ans	Vendredi	19h00
Enfants	6 à 12 ans	Samedi	9h30

ARTICULATION - PRONONCIATION
 LECTURE A HAUTE VOIX
 EXPRESSION ORALE - TEXTES DIALOGUÉS

SECTEURS

AHUNTSIC CARTIERVILLE
 CENTRE-VILLE ROSEMONT

RENSEIGNEMENTS

1290 rue Saint-Denis, bureau 99
 861-4114 (JOUR) 523-2675 (SOIR)

DALE CARNEGIE

LA CLEF DU SUCCÈS

- Communiquez efficacement
- Améliorez vos relations humaines
- Développez la confiance en vous-même
- Devenez plus enthousiaste

ASSISTEZ À UNE AVANT-PRÉMIÈRE GRATUITE

EN FRANÇAIS MERCREDI ET JEUDI 10-11 JANVIER à 8 h p.m.
 Hotel Sheraton Mont-Royal 1455 Peel (Metro Peel) Mezzanine Suite M-21
 BUT DES COURS: 27 novembre, présentée par E. J. Glowka &
 présentée par E. J. Glowka & Ass



DALE CARNEGIE
 Auteur d'ouvrages "Comment se faire
 des amis et influencer les autres"

Le CEGEP n'atteint pas vos objectifs!

Le Collège O'Sullivan peut vous orienter vers une
 carrière dans le monde des affaires.

POURQUOI le Collège O'SULLIVAN?

Parce qu'il offre un entraînement
 commercial bilingue et intensif (6 à 9
 mois) pour jeunes gens et jeunes filles.

QUELLES

sont les conditions d'admission?
 Secondaire IV, V, ou l'équivalent.
 Programme spécial pour étudiants du
 niveau collégial.

QUAND

dois-je m'inscrire?
 Dès maintenant pour le programme
 qui débute le 8 janvier afin d'être sur le
 marché du travail dès l'été prochain.

COMMENT

s'inscrire?
 Simplement en composant 866-4622
 pour obtenir un rendez-vous avec une
 conseillère en formation, sans aucune
 obligation de votre part.



*Collège
 O'Sullivan*

1191, rue de la Montagne Montréal 107, Qué.
 866-4622
 Collège de haut enseignement commercial bilingue



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
 SERVICE D'ÉDUCATION
 PERMANENTE

3333, chemin de la Reine-Marie tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

ENSEIGNEMENT CULTUREL ET PROFESSIONNEL TRIMESTRE D'HIVER 1973

ADMINISTRATION: Principes de l'administration et
 de l'organisation.

ARTS: La vie des arts à Montréal; la saison du TNM.

COMMUNICATIONS: Comment participer à une
 équipe de travail; Pratique de l'anglais
 écrit; Pratique du français écrit.

DROIT: Information juridique.

ÉCONOMIQUE: Éléments d'économie.

ÉTUDES QUÉBÉCOISES: Les Amérindiens, de la
 préhistoire à nos jours; L'image de la
 femme québécoise; Littérature québécoi-
 se; Québec: hier et aujourd'hui.

LANGUES: Allemand; anglais; espagnol;

LECTURE ACCÉLÉRÉE:

LITTÉRATURE: Littérature québécoise.

PSYCHOLOGIE: Fondements psychologiques des
 relations interpersonnelles; Relation pa-
 rents-enfants.

POLITIQUE: Introduction à la science politique.

SOCIOLOGIE: Introduction à la sociologie.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: LE SOIR DU 1er COURS
 Sauf pour allemand et espagnol: le 12 janvier;
 anglais: le 10 janvier.

DÉBUT DU TRIMESTRE: 15 JANVIER

ÉDUCATION PERMANENTE

SESSION D'HIVER 1973
 DU 1er FÉVRIER AU 18 MAI 1973

PROGRAMMES OFFERTS

Formation générale

Diplôme d'études collégiales (24 cours)
 La société québécoise (5 cours/2 sessions)

Formation professionnelle

Certificat d'études collégiales professionnelles
 Administration des municipalités urbaines (20 cours/5 à
 10 sessions)
 Techniques administratives-option finance (20 cours/5 à
 10 sessions)

Attestations d'études collégiales

Hématologie (5 cours/4 sessions)
 Histologie (5 cours/4 sessions)
 Microbiologie (5 cours/4 sessions)
 Biologie (5 cours/4 sessions)
 Comptabilité (8 cours/4 sessions)
 Gestion de personnel (8 cours/4 sessions)
 Secrétariat professionnel (8 cours/4 sessions)

Formation populaire (places disponibles avec laissez- passer)

Le Québec: son organisation politique (13 rencontres)
 Problèmes de vie internationale (10 rencontres)
 Planification familiale et contraception (9 rencontres)

Éducation physique

Tir à l'arc
 Expression corporelle
 Golf
 Tennis

PÉRIODE D'INSCRIPTION JUSQU'AU 19 JANVIER 1973
 RÉCEPTION DE NOUVEAUX DOSSIERS JUSQU'AU 15 JANVIER 1973.
 POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS:
 TÉLÉPHONER À 376-1620 POSTE 246

CEGEP DE ROSEMONT

SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
 6400, 161ème Avenue
 Montréal 408

COLLÈGE MARIE-VICTORIN

7000, rue Marie-Victorin, Montréal 46 Tél.: 325-0150

ÉDUCATION PERMANENTE

COURS DU SOIR

ARTS

Org. spatiale 102, 202
 Org. spatiale 302, 402
 Histoire de l'Art 203

LETTRES

Anglais 201, 401, 901
 Espagnol 201
 Français 102, 202, 321
 Linguistique 902

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

Comptabilité 101, 201, 301
 Structure de l'entreprise 116
 Introduction à l'économie 921
 Finance 110
 Éléments de production 109
 Gestion de la vente 125

SESSION HIVER 1973

SCIENCES

Biologie 931
 Chimie 201
 Mathématiques 203
 Physique 101

SCIENCES HUMAINES

Géographie 903
 Philosophie 201, 401
 Psychologie 201, 210
 Sc. religieuses 973

TECHNIQUES FAMILIALES

Méthodes et techniques
 d'animation 11 623
 Psychologie
 générale 102

DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION: 15 JANVIER 1973

DÉBUT DES COURS: LE LUNDI 22 JANVIER 1973

RENSEIGNEMENTS: Service d'éducation permanente
 325-0150, poste 36

ÉDUCATION

Chaque année, des milliers
 d'hommes et de femmes
 suivent des cours pour ap-
 prendre un métier.
 Quel que soit le cours que
 vous offrez, annoncez-le
 dans le groupe
 "700 — ÉDUCATION".
 Composez

87-47-111

Les petites annonces de

la presse

**INSTITUT D'HORLOGERIE
 DU CANADA LTÉE**
 Demandez notre dépliant gratuit
 Cours sur réparations de montres
 — Horloges — Réveils — Bijoux
 JOUR — SOIR —
 CORRESPONDANCE
 4379 rue St-Hubert 523-7623
 MONTRÉAL

ESPAGNOL ou ITALIEN

20 COURS — 1 SOIR par semaine

à l'un ou l'autre de ces endroits

ÉCOLE ST-JACQUES

325 est. boul. de Maisonneuve

ÉCOLE DE LA MENNAIS

Rue St-Denis, coin Beaubien

Débutant les 22 et 24 janvier 1973

Depuis 1940, plus de 12.000 personnes ont suivi nos cours.
 Dès la première année, nos étudiants peuvent se débrouiller.

Écrivez ou téléphonez à

L'Union des Latins d'Amérique

844-6835 ou 844-2433

GRATIS

L'UNION DES LATINS D'AMÉRIQUE
 57 QUÉBEC, RUE ST-JACQUES, SUITE 302, MONTRÉAL 128

Je désire des renseignements { ☐ d'espagnol
 au sujet de vos cours { ☐ d'italien

NOM TÉL.:

ADRESSE

CENTRE FOR CONTINUING EDUCATION

COURS DU SOIR DE LANGUE - JANVIER 1973

commençant la semaine du 29 janvier

CERTIFICATS DE COMPÉTENCE

ANGLAIS et en FRANÇAIS

(5 niveaux de cours)

Conditions: 75% à l'examen de deux cours de 5e niveau

TESTS DE CLASSEMENT

pour les cours d'ANGLAIS:
 les 10, 16 et 22 janvier
 à 19 heures

pour les cours de FRANÇAIS:
 les 11 et 23 janvier
 à 19 heures

COURS EN

ALLEMAND - ESPAGNOL - ITALIEN

(débutants seulement)

Pour renseignements
 supplémentaires, poster
 le coupon ci-joint à:
 Centre for Continuing Education,
 Language Section,
 McGill University,
 P.O. Box 6070,
 Montréal 101

ou COMPOSER
 392-4901

LETTRES MOULÉES, S.V.P.

LANGUE DÉSIRÉE

NOM

ADRESSE

..... TÉLÉPHONE



GOVERNEMENT DU QUÉBEC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Bourses pour l'étude d'une langue seconde

Les étudiants de 5e secondaire, de niveau collégial ou universitaire qui
 désirent étudier une langue seconde durant l'été 1973, pourront le faire
 en vertu du programme fédéral-provincial de bourses pour étude de la
 langue seconde. Ces bourses sont accordées par le ministère de l'Éduca-
 tion du Québec, en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Édu-
 cation du Canada, et destinées aux étudiants québécois, citoyens cana-
 diens ou immigrants "reçus" désireux de se perfectionner ou d'apprendre
 une langue seconde.

Donc si vous avez 17 ans au moins au 31 décembre 1972 et voulez ac-
 quérir une connaissance pratique du français ou de l'anglais, langue se-
 conde, vous pouvez obtenir une bourse pour étudier, durant six semaines
 l'été prochain, dans des établissements agréés du Québec ou des autres
 provinces.

Le montant MAXIMUM de la bourse est de \$600 et sera versé directement
 à l'établissement d'enseignement ou l'étudiant s'inscrira; il comprendra les
 frais d'inscription, la scolarité et l'hébergement dans un campus ou dans
 une famille parlant la langue étudiée. Signalons toutefois que les frais de
 transport au lieu et le retour sont à la charge des boursiers.

Les étudiants ayant participé à ce programme l'an dernier peuvent présen-
 ter une nouvelle demande pour l'été 1973. On devra fournir un extrait de
 naissance et une attestation de scolarité.

Les formulaires de demande seront disponibles dès le début de février
 1973. Les élèves qui désirent poser leur candidature doivent le faire immé-
 diatement en écrivant à:

M. Maurice Beaulieu,
 Coordonnateur du programme de bourse,
 Ministère de l'Éducation,
 Centre administratif G, 15e étage, Québec, Qué.